



# ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE DU GRAND REIMS

Reims.fr

GRAND  
REIMS  
COMMUNAUTÉ URBAINE



PRÉFET  
DE LA MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## PREAMBULE

Par instruction ministérielle du 14 décembre 2021, l'État a annoncé les premiers éléments de cadrage relatifs à l'évaluation finale des contrats de ville et aux travaux préparatoires à la nouvelle génération de contractualisation. L'évaluation porte une dimension nationale et locale.

Les attendus sont les suivants :

- **Rendre compte de la mise en œuvre et des résultats des principales actions** et dispositifs déployés sur les grandes priorités du contrat de ville,
- **Apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat en tant qu'outil**, y compris sur le volet de la participation citoyenne,
- Mesurer le degré de mise en œuvre des actions prévues dans le cadre de la Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers de juillet 2018 et du Comité interministériel des villes du 29 janvier 2021 ( **cité éducative, cité de de l'emploi, Les Bataillons, Quartier d'été, Vacances apprenantes**),
- **Examiner l'impact de la stratégie de soutien à la vie associative** et de la simplification de l'activité des associations au quotidien.

Il est important de rappeler le contexte rémois pour comprendre la démarche de cette évaluation. En effet, La singularité rémoise tient au fait que le contrat de ville concerne 7 quartiers, exclusivement situés dans la ville de Reims, contrairement à d'autres agglomérations. Ce sont près de 35 000 habitants, soit près de 20% des Rémois qui résident dans ces grands quartiers d'habitat social. Le poids du logement social à Reims est d'ailleurs très significatif, puisque Reims compte plus de 43% de logements sociaux.

Le contrat de ville, la politique de la ville, vise à agir avec les partenaires, l'État, mais aussi le Département, la Région, et les bailleurs sociaux au plus près des besoins des concitoyens pour réduire les écarts sociaux et économiques avec le reste de la ville, tout en intervenant massivement sur le cadre de vie grâce à la rénovation urbaine, pleinement engagée. En 2020, ce sont plus d'1,4 M€ qui ont été consacrés par la collectivité et l'Etat au soutien de projets en faveur de la cohésion sociale, de l'emploi et du cadre de vie dans ces quartiers.

Pour réaliser ces objectifs, les actions de la politique de la ville viennent en appui de la dynamique engagée par de nombreux dispositifs de droit commun. La territorialisation des politiques de droit commun au bénéfice des quartiers prioritaires constituait l'un des enjeux de la réforme de la politique de la ville de 2014 : article 1<sup>er</sup> que « la politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ».

Cette territorialisation du droit commun, impactant les QPV, a été particulièrement efficace sur la durée du Contrat de Ville. On peut noter par exemple :

- **Une stratégie de développement économique sur les quartiers prioritaires en cohérence avec celle du Grand Reims** : l'installation d'une pépinière d'entreprise « # 58 » à Croix-Rouge. La mise en place de cet équipement, au cœur du quartier Croix-Rouge, traduit la volonté de la Communauté urbaine du Grand Reims d'apporter l'activité économique dans les quartiers, axe stratégique du Contrat de ville, en accompagnement d'une démarche de rénovation urbaine ambitieuse.

- **L'accueil d'un évènement sportif à rayonnement international** : Reims a fait partie du groupe des neuf villes hôtes qui ont accueilli les rencontres de la Coupe du Monde Féminine de la FIFA organisée en France en 2019. En amont, pendant et après l'évènement, l'objectif était de pouvoir mobiliser le plus grand nombre de personnes autour de cet évènement. La qualité de sa candidature a été soulignée par les partenaires nationaux, notamment grâce à l'ambition qu'elle présentait sur la mobilisation et l'intégration des habitants des QPV autour de cet évènement très fédérateur. Ainsi, des initiatives favorisant le renforcement autour du sport des liens entre les QPV, l'ensemble de la ville voire de l'agglomération ainsi que la Région Grand Est

(rencontre inter-quartiers, rallye citoyen...) ont été développées dans le cadre des appels à projets depuis 2018.

- **Les actions en faveur de la petite enfance et de la famille** : La Maison de la famille est un lieu ressource pour les parents et les enfants de tout âge. La Maison de la famille, située à Maison Blanche, regroupe aujourd'hui deux espaces : l'espace petite enfance et l'espace famille au sein desquels on trouve une équipe pluridisciplinaire capable d'accueillir, de conseiller et d'orienter les familles. Ceci explique l'infléchissement en matière de parentalité. En effet, les actions développées dans le cadre du contrat de ville sont davantage individualisées et expérimentales pour venir compléter les actions de droit commun réalisées au sein de la Maison de la famille ou par les acteurs de la famille comme la Caf de la Marne signataire du contrat de ville.

- Convaincue du **rôle de la culture dans l'épanouissement de ses habitants**, Reims a construit un projet culturel renouvelé qui répond aux attentes de chacun et fasse rayonner au-delà de ses murs ses atouts culturels et patrimoniaux.

Reims vient d'être nommée Ville Européenne. Reims 2028 Capitale européenne de la culture, c'est un projet culturel multiple visant à rassembler des centaines d'artistes et d'acteurs de la culture, de l'économie, du sport, du secteur associatif autour de centaines de projets pendant près de 10 ans et une année d'apothéose en 2028. C'est l'occasion unique de régénérer les villes, de renforcer le rayonnement international, d'améliorer l'image du territoire aux yeux de ceux qui l'habitent et le vivent, de stimuler le tourisme et l'économie, de donner une nouvelle ambition culturelle.

Capitale européenne de la Culture, c'est un projet de cohésion d'un tissu humain et urbain en harmonie avec la nature et le patrimoine qui l'entoure, pour que les générations actuelles et futures s'en saisissent. Les projets eux-mêmes s'inscriront dans une production écoresponsable.

Le sport est une véritable expression culturelle, la jeunesse est stimulée par une programmation culturelle multiple, les actions culturelles intergénérationnelles brassent les populations. Enfin, Reims possède un patrimoine architectural et historique unique au monde. Reims et son territoire c'est aussi un rapport indivisible à la nature, à un urbanisme vert ; un territoire offrant un nouveau mode de vie connecté au monde, conscient et respectueux de son environnement qui utilise le vecteur culturel pour créer cette harmonie. Cette dynamique sera également présente dans les quartiers et les habitants participeront activement à la réalisation de ces événements culturels.

L'évaluation est assurée sous l'égide de la collectivité et de l'État avec le recours à l'Agence d'Urbanisme, de Développement et de Prospective de la Région de Reims (AUDRR), ainsi que par l'ORIV.

Sur le plan national, une commission composée d'élus locaux, de parlementaires, de responsables associatifs et d'experts chargée d'émettre de premières propositions. L'Association France urbaine, qui récemment, a été auditionnée et a notamment porté le débat sur la nécessité de revisiter la notion de participation des habitants (les mobiliser sur des projets bien circonscrits, concrets) ; l'intégration de la future politique de la ville aux actuels contrats de transition écologiques (pour leur donner une dimension plus sociale) ; la confiance à accorder au bloc local pour le pilotage de la politique de la ville et la redéfinition d'une géographie prioritaire plus agile.

Sur le plan local, l'approche évaluative choisie vise à mettre en valeur les avancées, les atouts et les dynamiques impulsées, avec un focus porté sur la période 2020-2022, qui marque « le pas de côté » engagé par la Collectivité et l'État, sur le champ de la politique de la ville. Le protocole d'engagements renforcés et réciproques, signé en 2021, acte officiellement le resserrement souhaité des priorités (jeunesse, prévention, emploi...) et une plus grande agilité du contrat (micro-projets, refonte des modes de dialogue avec l'État, réponse aux AMI...). Il constitue ainsi le document de référence pour conduire cette évaluation.

Les éléments de droit commun sont inclus dans l'évaluation et agrémentés de données chiffrées en effet, le recours à l'Agence d'Urbanisme, de Développement et de Prospective de la Région de Reims (AUDRR), ainsi que l'ORIV, permet d'inclure une série d'indicateurs ciblés, d'infographies, d'analyses.

Pour réaliser ce document, une réunion de lancement de la démarche en mai 2022 a permis de valider les champs de l'évaluation, la période concernée (2018-2022) et de définir les modalités de contribution des signataires du Contrat de ville.

Puis deux ateliers débats se sont déroulés en juin 2022 afin de recueillir des verbatim des acteurs du territoire qui servent à compléter les cahiers réalisés par des éléments qualitatifs.

Le rapport final se présente sous la forme de **cahiers thématiques** portant sur des champs évaluatifs faisant sens avec les priorités actuelles du contrat de ville et valorisant l'articulation avec le droit commun :

- La jeunesse : promouvoir l'égalité des chances et favoriser l'inscription des jeunes dans des parcours de réussite
- Les initiatives « politique de la ville » pour conforter le droit commun et agir en faveur de l'emploi dans les quartiers Emploi et entrepreneuriat
- Qualité de vie, qualité de ville, rénovation urbaine
- Gouvernance / agilité du contrat de ville / Evolution de la dynamique associative locale
- Une **conclusion ouvrant sur les enjeux et les priorités d'une future contractualisation**



La jeunesse, promouvoir l'égalité des chances  
et favoriser l'inscription des jeunes  
dans des parcours de réussite



## Introduction

La jeunesse est une des priorités du contrat de ville. Ce travail d'évaluation, plutôt que de présenter une longue liste d'actions menées pendant toute la durée du contrat, s'attachera à montrer comment les dispositifs s'articulent, comment la politique de la ville et de droit commun collaborent pour offrir aux jeunes rémois le plus de perspectives et d'ouverture sur leur ville et le monde.

## Rappel des objectifs du contrat signé en 2015

Le contrat de ville posait en 2015 la place de la jeunesse au sein des QPV comme la composante essentielle du pilier de la cohésion sociale. Les grandes ambitions concernant les jeunes étaient : donner la priorité à l'accompagnement et valoriser les parcours de réussite, la place au sein de la famille et du quartier, l'accès au numérique, l'offre culturelle et enfin l'accès à la mobilité.

## La réorientation du contrat en 2020

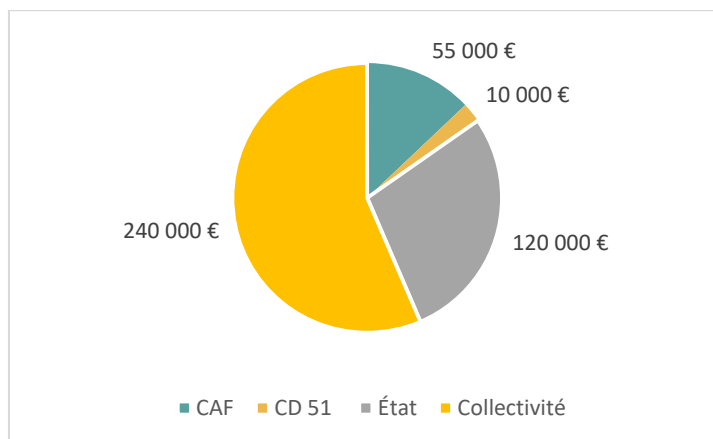
La réalisation du bilan à mi-parcours en 2018 puis l'entrée dans un nouveau mandat en 2020 ont conduit le Grand Reims à renforcer le pilier « jeunesse » de son contrat de ville dans l'objectif de se rapprocher toujours plus des jeunes, en particulier de ceux qui s'éloignent de l'école et d'un parcours de réussite éducative. La logique est de plus en plus celle du « aller-vers » plutôt que celle du « guichet ».

Cette réorientation a également consisté à valoriser le pilier jeunesse vers des actions ciblant moins la petite enfance et la parentalité, cette tranche d'âges étant déjà bien couverte par le droit commun.

Le protocole d'engagements réciproques, signé en décembre 2020, oriente nettement l'action envers la jeunesse sur la lutte contre la marginalisation et la relégation sociale. Cela passe par la réussite scolaire, qui est le principal facteur d'intégration avec en particulier la lutte contre le décrochage et le maintien au sein du système éducatif, l'accompagnement personnalisé proposé aux jeunes en voie de marginalisation. Il est également apparu nécessaire de soutenir de manière plus marquée des projets permettant aux jeunes de sortir de leur quartier ainsi que de favoriser la mixité filles/garçons dans les activités proposées.

## Les moyens mobilisés par le contrat de ville pour la jeunesse en 2020

En 2020, plus de la moitié des financements attribués par la collectivité dans le cadre du contrat de ville l'ont été à des actions destinées à la jeunesse. Cela a représenté 240 000 € et une cinquantaine d'actions. Les partenaires du contrat de ville, et en particulier l'État, la CAF et le Conseil Départemental de la Marne ont abondé ces financements pour aboutir à un total de 425 000 € pour le volet jeunesse du contrat de ville.



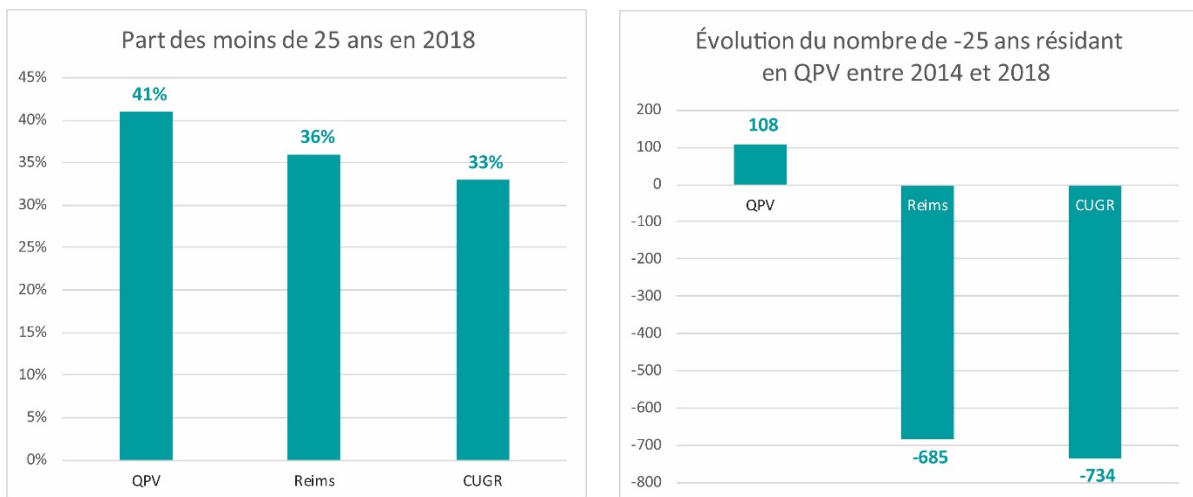
Source : Rapport annuel 2020 du contrat de ville

## 1 QUELQUES INDICATEURS PERMETTANT D'OBSERVER LA JEUNESSE DES QPV

Les indicateurs jeunesse sont présentés dans leur ensemble : ils sont représentatifs des dynamiques au sein des QPV rémois mais le nombre élevé d'actions rend difficile l'affectation d'un résultat positif à un dispositif précis. Nous avons préféré dresser un portrait général de l'évolution des territoires-cibles de la politique de la ville.

### **Un indicateur toujours fondamental : la surreprésentation de la jeunesse au sein des QPV**

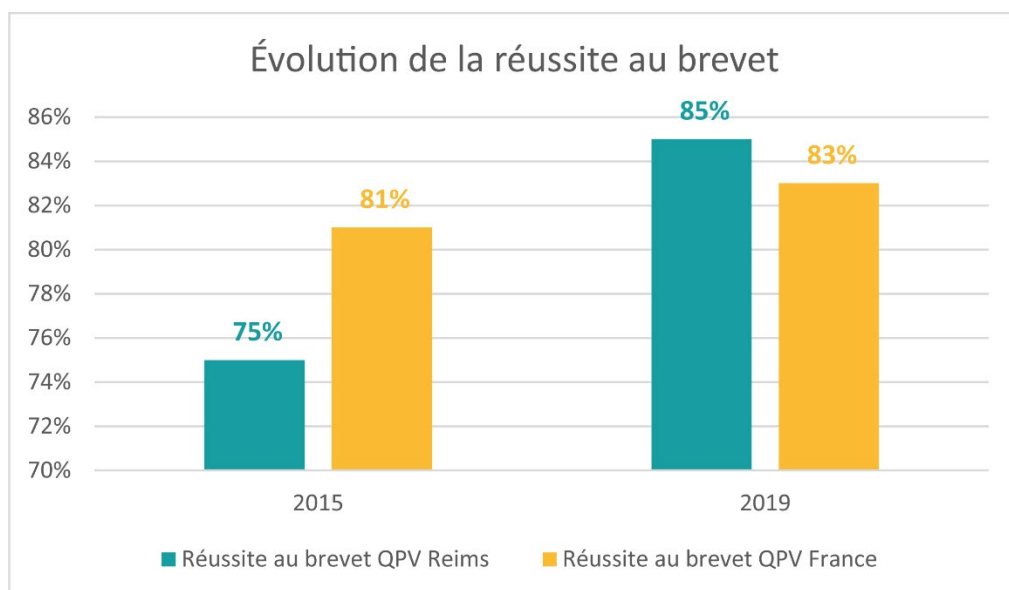
La jeunesse est fortement présente au sein des QPV, en proportion (5% de plus que la ville centre) et en dynamique (le nombre de jeunes y augmente alors qu'il diminue à l'échelle de Reims et de son intercommunalité). Il est logique et légitime que le contrat de ville porte une attention particulière à cette tranche d'âges.



Source : INSEE - ANCT

### **Une nette hausse de la réussite au brevet entre 2015 et 2019**

Le taux de réussite au brevet augmente fortement (+10%) en quatre ans et devient supérieur à la moyenne nationale. Cette évolution n'est pas due à une diminution du niveau exigé, la réussite ne gagnant que deux points à l'échelle nationale.

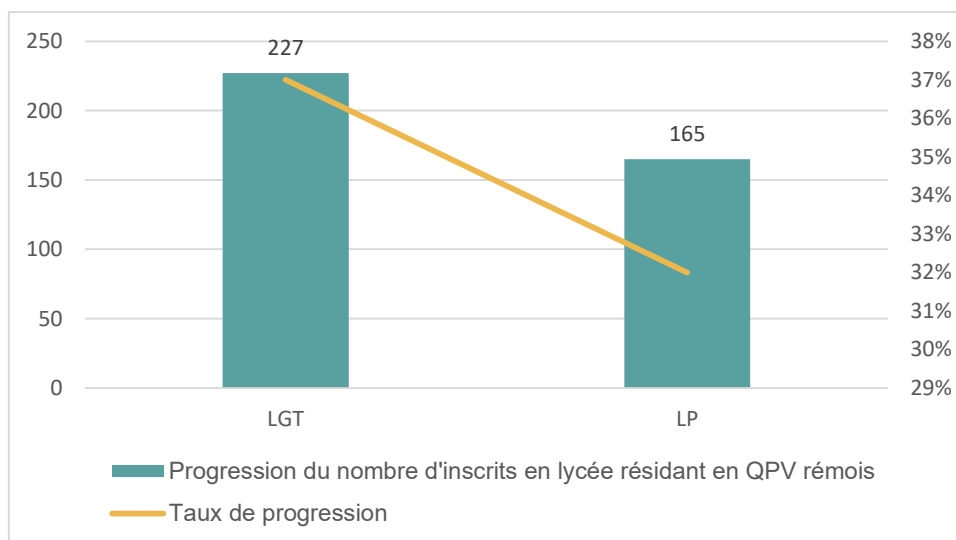


Source : INSEE – ANCT – Éducation Nationale



## Nombre d'inscrits en lycée GT et lycée professionnel et taux de progression

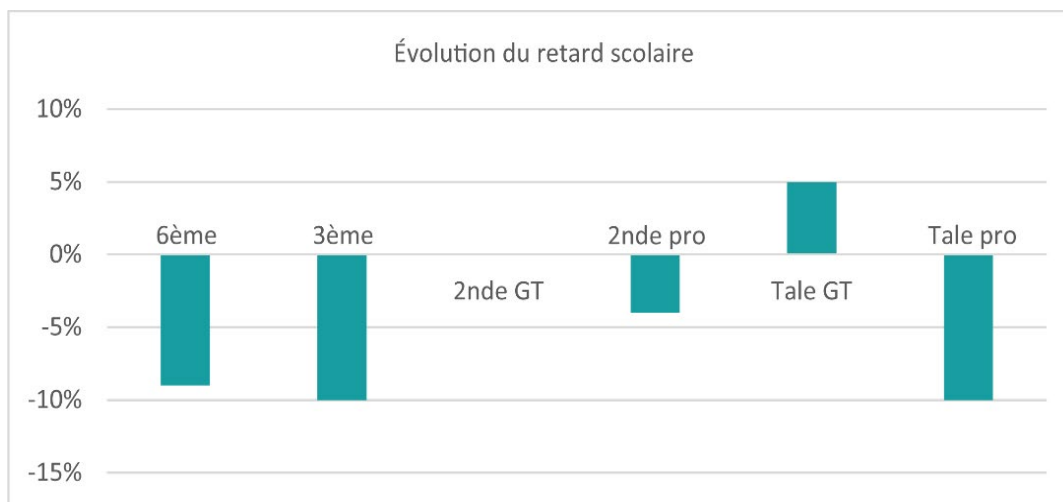
Parmi les jeunes résidents en QPV, le nombre d'inscrits en lycée général et technologique ainsi qu'en lycée professionnel est en augmentation importante entre 2015 et 2019 (respectivement +36% et +32%). Cela traduit l'effort qui est fait pour maintenir les jeunes au sein du système scolaire.



Source : INSEE – ANCT – Éducation Nationale

## Évolution du retard scolaire entre 2015 et 2019

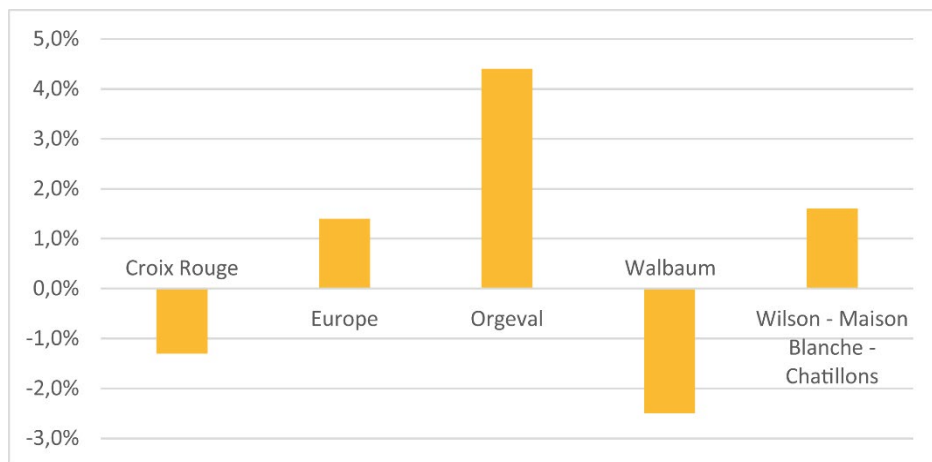
Le retard scolaire mesuré en 6<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 2<sup>nde</sup> et Terminale diminue pour l'ensemble des niveaux à l'exception des élèves des terminales générales et technologiques. Ces évolutions très encourageantes sont le résultat de la politique d'accompagnement global mis en place auprès des élèves résidents en QPV. Les dynamiques observées chez les plus jeunes de 6<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> laissent à penser que les prochaines générations s'inscriront davantage dans des parcours scolaires positifs.



Source : INSEE – ANCT – Éducation Nationale

### Taux de jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés et sans emploi entre 2017 et 2019

La proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi n'évolue pas positivement au sein de tous les QPV, mais on peut noter une amélioration au sein de Croix-Rouge.



Source : INSEE – ANCT – Éducation Nationale

## 2 LA REUSSITE SCOLAIRE COMME PRIORITE

De très nombreux dispositifs orientés vers l'école et la réussite existent au sein du territoire. Ils sont portés par de nombreux acteurs qui ont parfois des difficultés à collaborer entre eux. Le travail du contrat de ville a donc consisté à créer une dynamique territoriale au sein de chaque QPV pour améliorer la prise en charge pour les jeunes au sein du système scolaire et en dehors en les orientant vers des parcours de réussite.

### 2.1 LE MAILLAGE IMPORTANT DE L'OFFRE DE DROIT COMMUN DANS LES 7 QPV

Les quartiers prioritaires sont destinataires des financements, actions et dispositifs qui sont déployés sur l'ensemble du territoire communal. Ils participent de l'éducation des jeunes et sont souvent articulés avec la politique de la ville.

#### ✓ L'organisation en temps scolaire

Depuis 2017, progressivement, les classes de CP puis CE1 des réseaux d'éducation prioritaire ont été dédoublées, limitant ainsi le nombre d'élèves à 12 pour ces deux niveaux. À ce jour, l'ensemble des écoles des 7 REP / REP+ bénéficient de cette mesure, avec un effort supplémentaire par l'Éducation Nationale pour limiter le nombre d'enfants par classe en maternelle (grandes sections prioritairement).

Par ailleurs, le dispositif « devoirs faits » est également mis en œuvre au sein des collèges en QPV, ce qui permet à chaque élève de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour effectuer son travail personnel.

D'autres part, la mise en place de parcours dans le cadre des projets de réseaux (PEAC, parcours de réussite...) permet d'accompagner l'enfant où le jeune dans une notion de continuité tout au long de sa scolarité.

Offrir une scolarisation inclusive et adaptée à tous les enfants en situation de handicap est également un enjeu prioritaire des services de l'Éducation Nationale.

Enfin, les collèges des QPV (et les lycées) sont inscrits dans les diverses propositions des cordées de la réussite, portées par les différents établissements supérieurs présents sur le territoire : Neoma Business School, Sciences Po, Université de Reims Champagne Ardenne. Ainsi, chaque élève de troisième peut profiter d'actions éducatives et socioculturelles en lien avec ces structures afin de susciter l'ambition dans leur parcours scolaire et ouvrir leurs perspectives d'avenir.

#### ✓ Les actions éducatives dans le cadre du périscolaire

La Direction de l'Éducation de la Ville de Reims ne met pas en place de démarche spécifique en direction des quartiers prioritaires, les politiques publiques sont à destination de tous les enfants fréquentant des écoles publiques de Reims. Ces politiques profitent donc également aux quartiers prioritaires et ses habitants.

##### ➤ Accueil périscolaire

Les temps périscolaires sont gratuits et permettent d'offrir un accompagnement des enfants en complément des temps scolaires dès 7h30 le matin et jusque 17h45 le soir. Durant ces temps d'accueil, des activités et des contenus associés aux écoles sont proposés aux enfants tant sur des aspects de découvertes, de pratiques, d'initiation et de loisirs. L'ensemble des thèmes y sont proposés (sport, culture, citoyenneté, travail scolaire, loisirs, etc.).

Sur les 15 000 élèves scolarisés, environ 12 000 fréquentent au moins une fois dans l'année un temps périscolaire. 9000 d'entre eux fréquentent régulièrement au moins un des temps périscolaires.

La restauration scolaire est un service particulier permettant à la fois une prise en charge nécessaire, et ainsi contribuer à la scolarisation des enfants, mais aussi un outil social permettant l'accès à un repas complet à un coût adapté aux ressources des familles bénéficiaires. Un dispositif particulier « plaisir à la cantine » est également déployé pour sensibiliser les familles à recourir à ce service, et les enfants aux bonnes pratiques alimentaires.

Environ 150 activités par semaine sont proposées par des professionnels (associations et acteurs privés).

- Un temps d'accompagnement appelé « Temps cartable » est proposé dans chaque école afin que chaque enfant puisse avoir du temps de l'espace et de l'écoute face au travail scolaire demandé en autonomie et afin de préparer la journée scolaire d'après
- Plusieurs projets sont menés au sein des temps périscolaires comme la Danse Hip Hop, le Droit des Enfants, le Conseil Municipal des Enfants, la Grande Lessive, La Coupe de France des Potagers, etc. Si la crise sanitaire n'a pas facilité voire permis la mise en place de ces projets, ils sont relancés au cours de l'année scolaire 2021-2022

Il est donc à noter :

- La non-facturation de la prise en charge des enfants pour les familles sur les temps périscolaires

- La tarification selon le quotient familial pour les repas de la restauration scolaire
- Des contenus de qualité proposés avec des partenaires et prestataires professionnels
- Un personnel permanent (animateur coordinateur) présent au sein des écoles avec une double vocation : gestion – coordination périscolaire et animation de projets – accompagnement pédagogique auprès des enfants. Ce personnel assure la liaison avec les parents, l'école, les enfants, les acteurs du territoire en lien avec le projet périscolaire.

Pour mettre en place les temps périscolaires, 800 personnes travaillent chaque jour pour encadrer les enfants. Les modalités des horaires courts et découpés ainsi que le statut de ces employés induisent un recrutement très localisé. Cela permet d'afficher une offre de travail dans chaque territoire de la ville.

#### ➤ **Classes de Découvertes**

Il s'agit d'un service d'offre de séjours scolaires pour l'ensemble des classes des écoles publiques rémoises. Il permet à 40 classes chaque année (hors covid) de partir en classes de découvertes en France et à l'étranger.

De plus, des journées d'éducation à l'environnement pour tous les CP ou Grandes sections sur 2 ans sont proposées, permettant ainsi d'afficher au moins une journée pour tout élève passée à Villers-Allerand en milieu forestier notamment.

L'ensemble des actions proposées par le service est équivalent à la proportion que représente chaque école sur toute la ville.

### **Verbatim**

« Il est très important de sortir les jeunes du quartier, pour une après-midi ou pour quelques jours. »

« Ce sont les séjours pendant les vacances qui permettent d'éviter la délinquance. »

**Ateliers du 9 et 10 juin**

## ✓ Les dispositifs en direction de la jeunesse

Les dispositifs de loisirs éducatifs sont organisés à destination des tous les enfants et jeunes rémois, dont ceux qui vivent dans les QPV.

### ➤ Les Accueils Collectifs de Mineurs

Lors de chaque période de vacances, des ACM sont organisés sur des écoles de Reims situées dans différents quartiers, dont deux en QPV : Croix-Rouge (école Hippodrome ou Provençaux) et Europe (Adriatique). Chaque centre accueille de 50 à 80 enfants âgés de 3 à 11 ans.

Pendant les vacances d'hiver, de printemps et surtout d'été, des séjours de vacances sont organisés pour enfants et jeunes de 4 à 17 ans. Il n'y a pas de données sur le secteur d'origine des participants mais de nombreux enfants ou jeunes viennent de QPV, par le biais du DRED ou de façon individuelle.

### ➤ Un été à Reims

Chaque été, il est mis en place un dispositif d'activités à la carte sous réserve d'une inscription préalable. « Reims Vital Eté » a laissé sa place à « Un été à Reims » en 2020, s'adressant à un public plus large de 7 à 17 ans. Lors de cette première édition, 36 % des participants vivaient sur les différents QPV. Ce dispositif était implanté sur plusieurs pôles dont les stades Georges Hébert (Orgeval) et Géo André (Croix-Rouge).

### ➤ Le Loisirs Tour

Organisé lors des vacances de printemps, le Loisirs Tour permet d'implanter chaque jour dans un parc de Reims de nombreuses animations destinées aux enfants et adolescents (sportives, artistiques, créatives...) et d'informer les familles sur les dispositifs d'été. Plusieurs étapes se déroulent sur des QPV.

## ✓ Les subventions attribuées à des associations menant des actions dans les QPV

L'État et les collectivités attribuent des subventions à des associations qui sont implantées dans un QPV et ont donc une action directe auprès des jeunes du quartier ou mènent des actions dont une partie du public vient des QPV :

- Mission Locale : 480 000 € pour plus de 4 800 jeunes suivis en 2020 dont la moitié réside en QPV
- Centre Régional Information Jeunesse : 183 000 € de la Ville de Reims et 183 000€ de l'État (s'y ajoutant 20 000€ d'emplois aidés), 80 000€ de la Région Grand Est, et 29 000€ de fonds européens, structure qui dispose d'un point relai en QPV (Croix Rouge)
- Centre de Loisir Jeunes de la Sécurité Publique : 125 000 € (164 adhérents) complété de 60 000€ apporté par l'État (en plus de la mise à disposition d'agents de la Police Nationale)
- Services civiques en 2020-2021: Unis-Cité (29 000 € pour 64 volontaires) et Ville de Reims en direct (19 services civiques)
- AFEV : 19 000 € (association soutenue au national pour l'État, impossibilité de cibler une quote-part pour Reims)

## ✓ L'action culturelle venant compléter les dispositifs éducatifs

En 2019, la collectivité a adopté un schéma culturel pour se projeter sur cinq ans. Deux orientations stratégiques y sont notamment développées, qui sont en résonance axes prioritaires du Contrat de Ville :

- L'enfance, la jeunesse et la volonté d'engager une politique ambitieuse en faveur de l'éducation artistique et culturelle
- L'égalité d'accès, l'équité territoriale et la participation de tous à la vie artistique et culturelle.

Porter « la culture pour tous et partout » est au cœur du projet politique de la collectivité. Cette ambition traduit la volonté d'assurer l'égal accès de tous les habitants à une offre culturelle diversifiée et de qualité mais aussi de favoriser son élargissement avec une attention particulière pour les publics dits « éloignés » de la culture.

La Ville de Reims souhaite renforcer les conditions d'une plus grande participation à la vie artistique et culturelle dans le respect des droits culturels tels qu'évoqués dans les lois NOTRE et CAP(Création, Architecture et Patrimoine). La politique culturelle rémoise entend ainsi réduire les disparités d'accès à l'offre entre centre-ville et dans les quartiers périphériques en termes de soutien et de développement culturel.

Dans cette perspective, deux axes prioritaires sont donnés à la politique culturelle rémoise : l'équité territoriale et la médiation culturelle.

### ➤ L'équité territoriale

La Ville de Reims accueille sur son territoire de nombreux équipements culturels (municipaux, labellisés, conventionnés) qui garantissent un solide maillage dans les quartiers de la ville.

Les équipements implantés dans les quartiers proposent une offre culturelle de proximité dans tous les quartiers de la Ville :

- Réseau des bibliothèques municipales (7 + 1 book truck itinérant),
- Maison commune du Chemin Vert
- Association des maisons de Quartiers
- Associations La Mine et La Boussole à Croix-Rouge
- Association Bronca à Europe
- Associations Le jardin Parallèle et le Facteur Théâtre et antenne de la scène nationale le Manège à Orgeval.

Les structures culturelles implantées en centre-ville mettent en œuvre des actions culturelles dites « hors les murs » dans le cadre de leurs cahiers des charges et des missions respectives. Les conventions partenariales établies avec la Ville précisent leurs engagements culturels, territoriaux et citoyens afin de d'assurer une présence artistique dans l'ensemble des quartiers.

## Verbatim

« La culture est un bon moyen d'ouvrir les esprits de jeunes, mais il faut que ça passe par leur production et leur culture personnelle. »

Ateliers du 9 et 10 juin



Les actions développées par ces structures sont complétées par le fort réseau d'associations culturelles rémoises qui irriguent le territoire. Une centaine de projet sont soutenus par la Ville annuellement en partenariat avec l'État et les autres collectivités.

Pendant la période estivale, dans le cadre de l'opération « Un été à Reims », la direction de la culture et du patrimoine programme des séances de ciné de plein air dans 6 quartiers de la Ville, maintenues et adaptées au contexte sanitaire en 2020.

### ➤ La médiation culturelle

La médiation culturelle se matérialise par des dispositifs qui œuvrent au renforcement de la circulation, de la transmission et de l'appropriation des contenus comme des représentations. Elle permet de travailler sur la rencontre entre des porteurs de projets et la population.

Ces actions qui visent tous les publics sont soutenues par des subventions aux porteurs de projet ou portées directement par les équipements de la Ville.

Plus précisément dans le domaine de la jeunesse, la ville de Reims a mis en œuvre en 2020 un Contrat Territorial pour l'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) réunissant l'État, le Département de la Marne et la Ville. À l'horizon 2025, l'objectif « 100% EAC » a été inscrit et prévoit de toucher 100% des jeunes rémoises de 3 à 18 ans. Une coordonnatrice a été spécialement missionnée sur la mise en œuvre de ce CTEAC.

En milieu scolaire, un programme de 45 parcours artistiques et culturels (les itinéraires rémoises d'éducation artistique et culturelle) est proposé aux enseignants afin de toucher chaque élève de la ville.

Il est complété par les nombreuses offres de médiation proposées par l'ensemble des structures culturelles rémoises qui accueillent près de 60 000 élèves par an.

Les dispositifs Démon, Musique à Orgeval, les classes à horaires aménagés (musique, danse et théâtre) ou encore « Une fresque dans mon école » se déploient dans les quartiers Politique de la Ville.

Enfin en 2020, ont été initiés des dispositifs spécifiques de médiation qui seront opérationnels en 2021 et 2022 : le musée mobile et le bus opéra. Ces outils itinérants permettront d'irriguer tous les quartiers de la Ville.

## Verbatim

« Il faut dès le plus jeune âge prendre en charge les jeunes, les amener au sein des institutions. »

Ateliers du 9 et 10 juin

## ✓ Des Maisons de Quartier déployées au plus près des habitants

Les Maisons de Quartier rémoises, fédérées au sein de l'AMQR, sont présentes au sein des QPV. Cet établissement parapublic agit au cœur des quartiers en direction des habitants.

L'AMQR porte des actions conséquentes dans le cadre du droit commun, qui permettent de répondre précisément aux besoins des QPV :

- **Soutien à la parentalité** : les objectifs sont de renforcer et dynamiser la cohérence des projets sur les territoires, de développer les coopérations, une logique stratégique et d'impulser des dynamiques collectives. Il a pour vocation le soutien aux parents et aux familles
- **Les ateliers de préparation à l'école maternelle** : 13 MQ les organisent afin d'accompagner les parents et les enfants vers l'entrée à l'école maternelle, de travailler sur la séparation, de favoriser l'éveil, le développement et la socialisation des enfants.
- **La petite enfance** : cette dynamique vise à participer à faire connaître la politique « Petite Enfance » de l'Association, à la mettre en œuvre et à veiller à l'application et à la cohérence de la politique générale du secteur petite enfance sur l'ensemble du territoire. En soutien aux actions menées dans le cadre de la petite enfance et à la dynamique de restructuration des accueils du jeune enfant, contribuant au maillage territorial sur Reims, la Ville a décidé de reverser à l'Association la prestation de service versée par la CAF dans le cadre du contrat enfance-jeunesse, passé entre la Ville et la CAF.
- **Les actions séniors/intergénérationnels** : les MQ Orgeval, Les Sources, Cernay-Europe, Billard, Châtillons, Epinettes et Maison Blanche proposent des activités et actions sur ces deux thématiques et en direction des seniors de leur QPV afin de favoriser le bien vieillir, d'assurer la prévention du vieillissement actif et harmonieux, mais aussi de lutter contre l'isolement, d'impulser des formes de solidarités et des temps de rencontres entre générations, d'améliorer les transmissions de connaissances et de savoir, voire de travailler sur la mobilité des seniors. Tous ces projets ont également pour finalité de favoriser le bien vivre ensemble dans leur quartier.
- **L'organisation de manifestations et de temps festifs** : la Ville soutient notamment les maisons de quartier pour l'organisation des fêtes de quartier, le Noël dans la rue de la MQ Jean Jaurès et la fête de Noël avec les commerçants de la MQ Cernay-Europe, L'été s'affiche à Croix-Rouge portée par la MQ Croix-Rouge (Watteau/Pays de France).
- **Les actions jeunesse** : Ces actions sont financées dans le cadre du droit commun et organisées au sein de plusieurs MQ portent sur les thématiques loisirs, autonomie, citoyenneté, insertion sociale.
- **Les actions culturelles** : Il existe effectivement au sein de l'AMQR un pôle culture portant le projet culturel de l'Association, dont le projet est la médiation culturelle organisée autour de 4 fonctions principales :
  - o La médiation culturelle qui est la fonction pédagogique, dans une démarche d'éducation populaire, menée au quotidien par les animateurs auprès de leurs différents publics.
  - o La diffusion des œuvres et des objets culturels : il s'agit de la mise en relation des œuvres et des artistes avec les habitants, de les sensibiliser sur leur territoire pour les amener progressivement à s'approprier en connaissance de cause les offres culturelles proposées.

Pour mener à bien les actions, l'Association des Maisons de quartier perçoit les subventions suivantes de la Ville de Reims et du Grand Reims :

- Subvention de fonctionnement globale : 3 915 000 €
- Subvention de fonctionnement petite enfance 833 400 €
- Enveloppes thématiques 2021 : 413 380€
- Politique de la Ville : 87 820€

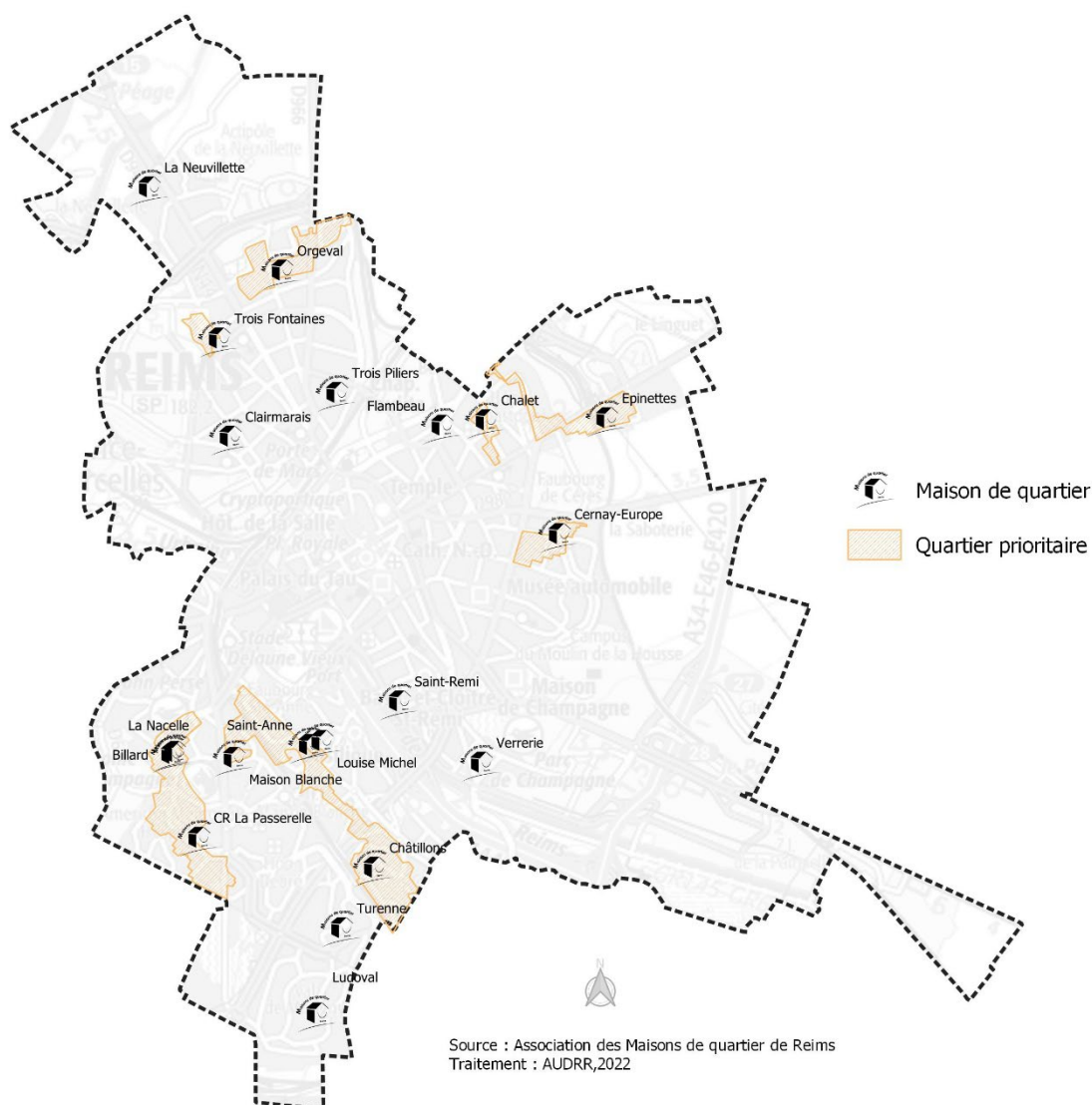
Les signataires du Contrat de ville financent à hauteur de :

- Région grand est : 21 500€
- Département de la marne : 582 521€
- Etat : 783 372€
- CAF : 3 934 912€

**Les équipements des Maisons de Quartier :** La Ville de Reims s'est engagée dans une politique volontariste de réhabilitation des équipements occupés par l'AMQR pendant le contrat de ville qui se traduit par :

- Construction d'une maison de quartier et de la salle municipale Gallieni secteur Orgeval (inauguration mai 2016)
- Coût : 7,3 M€ TTC
- Subventions : ANRU : 2,14 M€ ; FEDER : 1,2 M€ ; CAF : 500 000 €
- Construction d'une maison de quartier secteur Epinettes (hors financement ANRU)
- Coût : 3,7 M€ TTC
- Subventions : DPV : 683 000 € ; FEDER : 500 000 € ; CAF : 500 000 € ; Région Grand Est : 300 000 €
- Construction d'une maison de quartier secteur Pays de France, baptisée La Passerelle
- Coût : 4,3 M€ TTC
- Subventions : ANRU pour 894 000 € et DPV pour 1,5M€.

**Cartographie des Maisons de Quartier :**



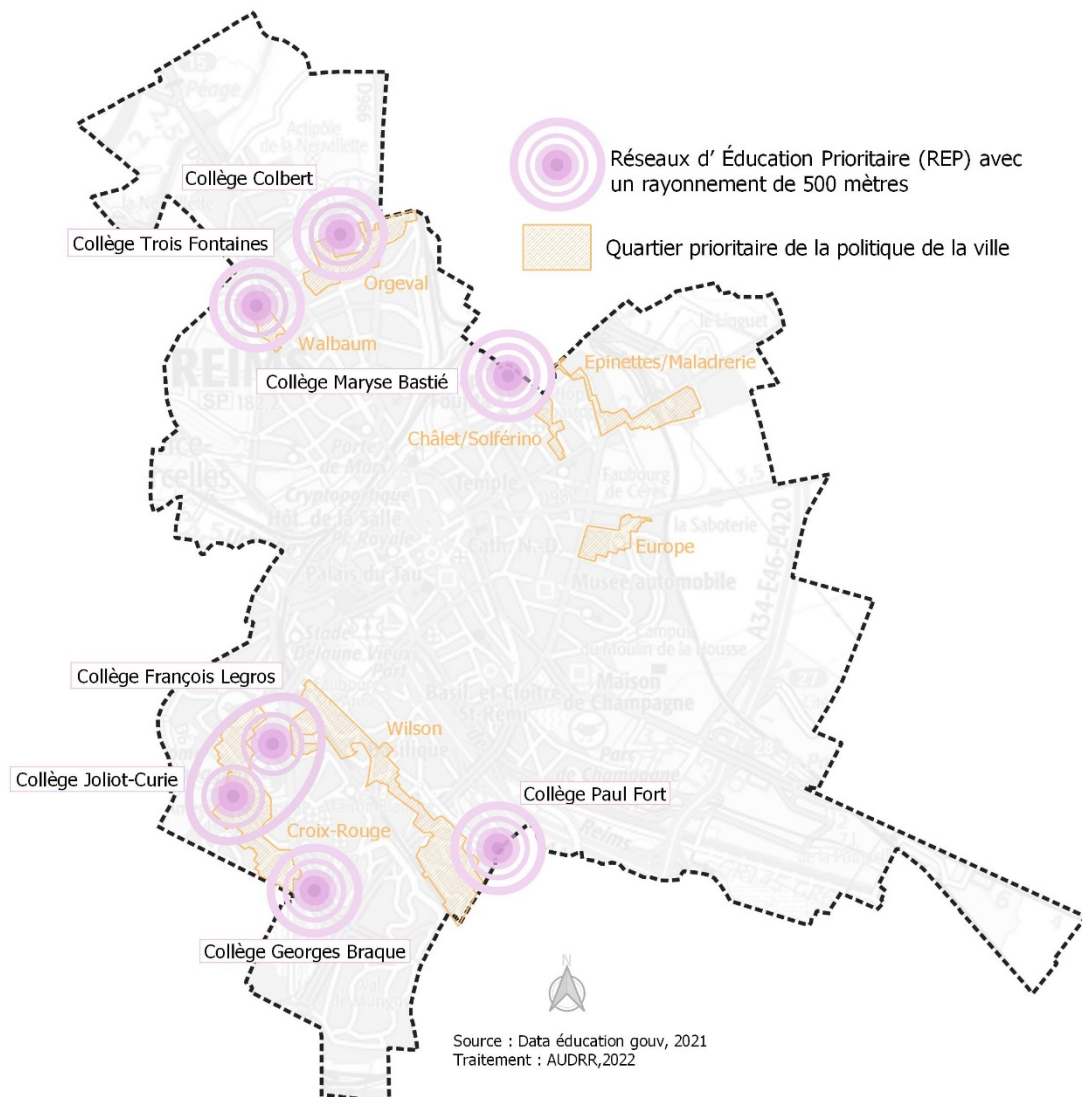
## 2.2 LES DISPOSITIFS SOUTENUS ET RENFORCÉS PAR LE CONTRAT DE VILLE

### ✓ Une collaboration étroite avec l'Éducation Nationale

L'éducation prioritaire portée par le Ministère de l'Éducation Nationale est soutenue et prolongée par une politique de la ville volontariste.

Les REP/REP+ sont un bon exemple de la collaboration entre droit commun et politique de la Ville : l'Éducation Nationale porte une attention particulière en renforçant et déployant tous les dispositifs existants : dédoublement, formation, décharge des directeurs (...) d'une part, et le service éducation de la collectivité soutient des projets éducatifs au sein des réseaux d'autre part, efforts auquel le contrat de ville contribue en abondant financièrement les actions ou en permettant d'autres.

Ces diverses briques des projets de réseaux concernent à la fois les élèves des écoles primaires et ceux du secondaire (bien-être à l'école, éducation à l'environnement, éducation à la citoyenneté, ouverture culturelle, accès au soin...).



La collaboration sur les projets REP/REP+ représente par exemple en 2020 :

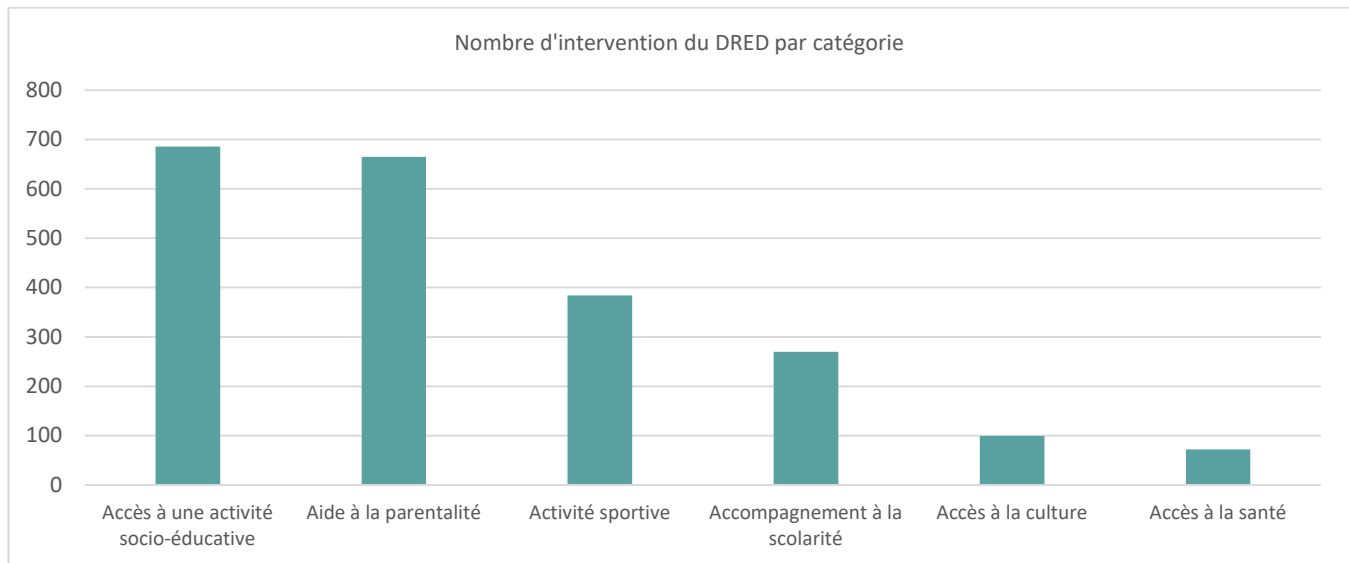
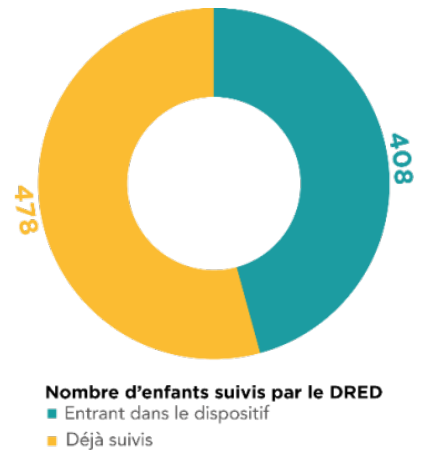
- 27 296 € au titre du droit commun
- 56 400 € au titre de la politique de la ville pour ce qui concerne la collectivité et 54 700 € pour l'État (programme 147)
- 7 réseaux, représentant 6 824 élèves du 1er degré et 3 500 collégiens

### ✓ Le DRED : un accompagnement personnalisé pour plus d'efficacité

Le DRED, créé à Reims en 2005 et porté par le CCAS, s'adresse aux familles (parents comme enfants) habitant en QPV qui sont confrontés à des situations de fragilité. Le budget du DRED s'élève à 290 000 € (financement Ville de Reims et État.)

L'intervention du DRED passe systématiquement par un diagnostic partenarial qui permet de définir un parcours personnalisé répondant aux besoins réels des familles : soutien éducatif, accompagnement administratif, aide à l'orientation, etc. Il peut proposer différentes interventions à chaque enfant, à chaque famille.

Le DRED est capable de faire évoluer ses missions : la pandémie de la Covid-19 a été l'occasion de se mobiliser suite à une sollicitation pour la mise à disposition d'ordinateurs, en lien avec l'AFEV et avec l'appui des MQ également. Au total 120 équipements ont été octroyés sur les QPV (AFEV, MQ et DRED pour une trentaine de familles).



Source : Rapport annuel 2020 du contrat de ville

### ✓ Des actions fortes au bénéfice des plus fragiles

En 2020, la Ligue de l'Enseignement a mené des actions de médiation sociale et d'accompagnement éducatif en direction de familles en situation de grande fragilité de trois QPV : Wilson, Europe et Épinettes. Le contrat a consacré 35 500 € à ces actions (stages multisports, intégration en clubs sportifs, sorties parents/enfants, suivi scolaire en lien avec écoles et collèges, etc.) pour 250 jeunes et 100 parents aidés.

Les activités proposées sont des supports de médiation sociale qui permettent à la Ligue de l'Enseignement de créer du lien avec les parents et les enfants dans l'objectif de leur proposer un accompagnement global : scolarité, insertion sociale, professionnelle et citoyenneté, aide à la parentalité, réflexion sur le vivre ensemble...

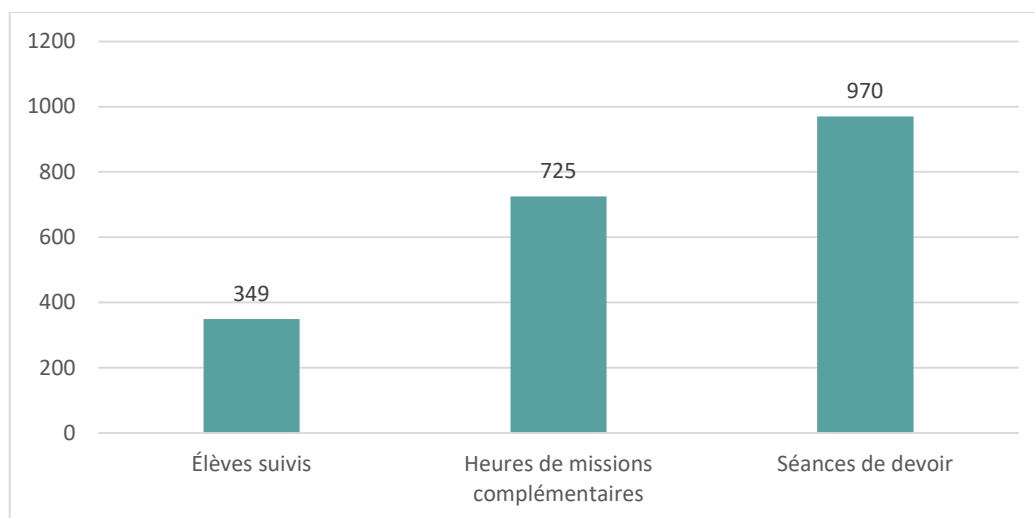
2020 a également été l'occasion pour la Ligue de l'Enseignement de repenser ses actions suite à la pandémie et au confinement en mettant en place des ateliers spécifiques :

- Travail d'accompagnement quotidien auprès des familles, afin de leur expliquer les règles mises en place avec le confinement, les aider à s'organiser au quotidien ou leur proposer des activités à faire en intérieur (jeux de société, recettes de cuisine...)
- Accompagnement scolaire auprès des jeunes afin d'assurer une continuité pédagogique malgré le confinement

### ✓ Une jeunesse solidaire pour mieux réussir

L'AFEV a organisé en 2019, 2020 et 2021 un programme de mentorat sous trois formes : mentorat direct, résidence en médiathèque, résidence en collège. Le contrat de ville a contribué à hauteur de 15 000 € en 2020.

- Direct : 220 jeunes suivis en mentorat par 209 étudiants
- Médiathèque : 12h par semaine de présence en médiathèque par deux étudiants
- Collèges : 14 étudiants ont participé au programme pour proposer les services décrits ci-dessous



Source : Rapport annuel 2020 du contrat de ville

### Verbatim

« Il faut restaurer la confiance des jeunes qui sont en rupture. »

« Il faut approfondir la co-éducation, la relation entre parents et professionnels, c'est la clef pour améliorer les parcours éducatifs. »

Ateliers du 9 et 10 juin



## 2.3 LES CITES EDUCATIVES : UNE COLLABORATION ETROITE AU SERVICE DE LA REUSSITE DES ELEVES

La Ville de Reims, en lien avec les services de l'État, a souhaité déployer sur le territoire le label Cités Éducatives (QPV Croix-Rouge en 2019 puis Orgeval-Walbaum en 2022) pour répondre à un constat simple : de nombreux dispositifs existent au sein des quartiers prioritaires, ils fonctionnent, mais les acteurs qui les portent ne communiquent pas systématiquement entre eux.

L'évaluation se concentre sur la Cité Éducative Croix-Rouge, constituée avant celle d'Orgeval-Walbaum, déjà en plein fonctionnement. En 2021, 19 actions ont été réalisées.

### ➤ Exemples d'action

- Ateliers sociolinguistiques
- Renforcement de la guidance familiale (10 familles supplémentaires suivies)
- Programme de recherche avec l'URCA
- Ateliers de découverte musicale, etc.

Ces actions mettent en lumière la capacité du dispositif Cité Éducative à :

- Renforcer les moyens et la force de frappe des actions déjà existantes sur le territoire
- Mettre en réseau les acteurs du territoire pour intervenir au plus près des jeunes pour mieux s'adapter aux besoins de chacun.

Un travail de co-construction entre les services de l'État (Préfecture et Rectorat) et ceux de la Ville de Reims a été mené, appuyé sur trois documents cadres :

- Le projet de l'Académie de Reims 2018-2021
- Le projet éducatif territorial de la Ville de Reims
- Le contrat de ville du Grand Reims

Ce travail conjoint a permis de modeler le projet de la cité éducative Croix-Rouge, en recherchant une logique d'action devant s'intégrer sur le territoire en complément de l'existant, afin d'intervenir dans les interstices non ou peu couverts et sur les sujets nécessitant un renfort. Ceci a conduit à dégager six objectifs :

1. Favoriser une meilleure prise en charge dès la petite enfance ;
2. Renforcer l'accompagnement individualisé des familles ;
3. Favoriser l'implication plus forte des parents ;
4. Développer un accompagnement global plus individualisé (sur mesure) ;
5. Développer un lien plus fort avec le monde de l'entreprise ;
6. Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes les plus fragiles.

Ces objectifs sont regroupés en grandes thématiques :

- **Petite enfance** : qui comporte deux actions, une de formation interprofessionnelle pour créer une meilleure synergie et un partage des pratiques, mis en parallèle d'une expérimentation de renfort de personnels accompagnants.
- **Familles et parentalité** : qui regroupent cinq actions axées sur différentes priorités. En effet, des difficultés sont identifiées comme un frein à l'exercice de la parentalité. Ainsi, la maîtrise de la langue est un obstacle qui a conduit à renforcer les ateliers sociolinguistiques, tout en professionnalisant les intervenants. Par ailleurs, l'aide à la parentalité pour les familles en limite de basculement façon « coaching familial », en intervenant directement au domicile auprès des enfants et du (des) parent(s), a été renforcée. L'accompagnement des enfants et jeunes à la scolarité et à l'éducation, pouvant parfois ne pas être possible pour les familles (imputable à plusieurs facteurs), a également été renforcé. Enfin, la difficulté d'accès aux droits a conduit à engager un travail d'amélioration d'orientation des publics au travers d'outils, devant favoriser leur prise en charge.
- **Orientation / insertion** : qui s'attache à favoriser l'accès aux actions de droit commun d'une part, et à faire découvrir le monde et les codes de l'entreprise d'autre part. Pour ce faire, un dispositif expérimental partenarial d'initiation à l'entrepreneuriat a été imaginé.

La Cité Éducative s'étend sur le périmètre des trois réseaux d'éducation prioritaires du quartier : François Legros, Joliot Curie et Georges Braques. Il intègre tous les établissements du QPV : écoles, collèges et lycées. Par ailleurs, de par les établissements scolaires concernés (notamment Avranches et Ravel), la cité éducative Croix-Rouge intervient sur le QPV Maison Blanche ainsi que sur une partie de celui de Wilson.

### ➤ Bilan financier

A la suite d'un fond d'amorçage de 115 000€ en fin d'année 2019, la Cité Educative a eu pour budget chaque année 257 000€ dont 30 000€ pour le Collège « tête de pont » Joliot Curie, 10 000€ pour le référent Cité Educative de la Ville de Reims soit 217 000€ pour le financement des actions (même si le budget du Collège a permis de financer également des actions). De plus, l'Education Nationale a mis un poste à disposition (non financé par la Cité Educative) comme chef de projet opérationnel.

Il est à noter que l'utilisation du budget a dû être modifiée chaque année concernant la partie financement des actions du fait de l'impact de la crise sanitaire sur la mise en place ainsi que par l'évaluation et l'arrêt de certaines actions et/ou le besoin de nouvelles (AMI par exemple).

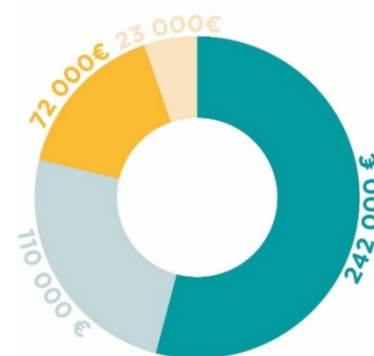
### ➤ Instances de suivi

Le comité technique est composé :

- Des services de l'Etat (Préfecture, DDETSPP)
- Des représentants de l'Education Nationale (IEN, principal du collège chef de file, chef de projet cité éducative)
- Des services de la collectivité (Direction de l'Education et Direction de la Politique de la Ville)

À ce comité technique ont été adossés des groupes de travail spécifiques par action et/ou thématique afin de suivre plus précisément le déploiement et la mise en œuvre des projets. Les partenaires institutionnels et associatifs y participent.

Un comité de pilotage réunissant des représentants de chaque institution (Ville, Etat, EN) sur demande du comité technique. Y sont régulièrement associés la CAF et le Département.



Répartition des financements CE

- Cité Éducative
- Autres financements État
- Ville de Reims
- Autres partenaires

## Les apports de la Cité Éducative

La cité éducative a permis :

- Le développement d'une dynamique partenariale du territoire. L'AMI lancé au printemps 2021 a quant à lui permis de relancer une nouvelle dynamique et susciter de nouveaux partenariats et projets.
- Le renforcement d'actions dont les besoins étaient non couverts : CLAS, ASL, Guidance Familiale...
- L'émergence d'actions en réponse à des besoins du territoire notamment suite à la crise sanitaire liée au Covid 19 : renforcement scolaire au sein des établissements, action de remobilisation portée par la Ligue de l'Enseignement...

### 3 LE SPORT COMME PIVOT DE LA COHESION SOCIALE

La Ville multiplie les actions en faveur du sport santé, du sport féminin, de l'insertion par le sport, de l'handisport et du sport adapté par la mise en place de dispositifs spécifiques : « Pratik sports thématiques », « école municipale des sports », « Loisirs Tour », etc.

Reims compte actuellement une centaine d'équipements sportifs. La Ville s'est engagée à réaliser chaque année une nouvelle aire ludique et sportive en libre accès. La construction d'un complexe aqualudique en cœur de ville ouvert en novembre 2020 permet de proposer une offre de services tout à fait nouvelle. L'ouverture de l'Arena permet d'accueillir des manifestations sportives de très haut niveau et inscrit Reims sur la carte des villes pouvant accueillir ce type d'événements. Enfin, 2022 a vu s'achever le réaménagement des Promenades qui deviennent, au-delà d'un espace de loisirs et de repos, une aire de jeu intergénérationnelle de premier plan.

Reims a été sélectionnée pour accueillir huit Centres de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, plus qu'aucune autre ville de la région Grand Est.

#### **Les activités physiques sportives et de loisirs développées par la ville**

L'évolution des comportements, des représentations et des pratiques culturelles dans notre société s'accompagne d'une diversification des publics, dans le cadre des activités physiques sportives et de loisirs. Elles peuvent être pratiquées de façon individuelle ou en groupe, en club ou de manière auto-organisée souvent en dehors de structures associatives. La ville de Reims prend en compte la diversité de cette réalité et souhaite répondre aux besoins spécifiques des différents publics tout en affirmant la place des acteurs associatifs dans le développement des politiques publiques.

##### ✓ **Des domaines d'actions diversifiés à destination des enfants**

Des projets sportifs sont développés pour aller dans le sens de cet objectif avec comme préoccupation le développement de l'enfant. Dans le cadre du temps scolaire, les interventions au sein des écoles (Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives - ETAPS) ainsi que l'accueil des classes transplantées (Centre Sports Nature) sont l'occasion de tisser un lien avec l'éducation nationale et de mettre une réelle compétence au service des enfants. Le travail collectif lors de la mise en place des nouvelles activités éducatives à la suite du changement des rythmes scolaires permet de suivre ces enfants et d'assurer une passerelle entre les temps scolaires et périscolaires.

Les activités proposées par la ville de Reims dans le cadre extrascolaire avec l'École Municipale des Sports, complètent cette relation en donnant tout son sens au parcours éducatif par le sport en lien avec le Projet Éducatif De Territoire et les (futurs) projets

##### ✓ **Le sport pour tous sur tout le territoire**

La politique sportive rémoise vise à rendre accessibles, disponibles et sûrs, les équipements sportifs en permettant notamment un accès encadré aux installations sportives par les jeunes des quartiers ainsi qu'une offre élargie aux pratiques sportives. Les tournées d'été ainsi que les pratiques douces sont ouvertes à tous et animent les parcs et jardins de la ville (Reims Activités Vacances, Loisirs Tour, Pratik Sport, Un été à Reims, etc.).

##### ✓ **Le sport – santé**

Le dispositif « sport-santé sur ordonnance » consiste en l'accueil, l'orientation et l'accompagnement de personnes atteintes de maladies chroniques. Cette dynamique pour laquelle la ville de Reims a été précurseur s'accompagne d'un réseau d'acteurs dont Réseau Sport Santé Bien Etre, l'Université et le CHU pour développer le sport-santé dans toute la ville.

### ✓ Des activités sport-nature

L'objectif est de partir à la découverte de la nature urbaine et de faire pratiquer, à tous types de publics, un maximum d'activités physiques de pleine nature. Pratiquer des activités outdoor permet ainsi à chacun, non seulement de pratiquer une activité sportive, mais aussi de s'appropriier les espaces, les paysages, les sites et les itinéraires de la ville en découvrant ou redécouvrant ces endroits

La Ville de Reims est fortement investie dans le soutien aux associations sportives via le droit commun et son service des sports. Elle soutient également de nombreux dispositifs spécifiques par son action politique de la ville. Les financements « politique de la ville » pour des actions autour du sport représentent entre 10 000 et 20 000 € pour la Collectivité selon les années.

Comme pour le volet éducatif ou culturel, l'offre de droit commun sportive en faveur des habitants des QPV est particulièrement dense.

Les actions mises en place dans le Contrat de Ville viennent accompagner les actions sportives mises en place par la ville de Reims.

## 3.1 DES EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR TOUS

Reims s'est donnée comme objectif de placer un équipement sportif récent et de qualité au sein de chacun des quartiers prioritaires. Cette ambition s'est traduite par plusieurs opérations pendant la durée du contrat de ville :

- Aménagement d'un terrain multisport rue de la Maladrerie en 2018. Cette opération d'un montant de 100 000 € a permis de doter deux QPV d'un équipement sportif, la rue de la Maladrerie étant fréquentée par les habitants d'Épinettes-Maladrerie-Chemin des Bouchers et Châlet-Solferino-Paul Petit.
- Aménagement d'un city-stade à Walbaum en 2021 pour un budget de 165 000 €. Le QPV Walbaum n'était doté d'aucun équipement jusqu'à cette installation, qui a été réalisée en concertation avec la population (300 avis recueillis) et en collaboration avec Reims Habitat

Cette logique d'investissements, via notamment le soutien de la Dotation Politique de la Ville (DPV), pour mailler le territoire en structures sportives en vue de proposer une offre de pratique extérieure et autonome en très grande proximité, s'appuie aussi sur des acteurs et projets spécifiques soutenus dans le contrat de ville. En effet, l'appropriation de ces espaces est un enjeu fort, auquel le contrat de ville contribue au travers d'actions (exemple : Ligue de l'enseignement sur Maladrerie).

D'autres QPV sont concernés par cette démarche et se verront doter d'équipements nouveaux ou bénéficieront de rénovation importante des structures déjà en place : les Epinettes, Wilson, Croix Rouge, Europe...

## 3.2 LA PROMOTION DE L'EGALITE H/F AUTOUR DES COUPES FIFA DE 2018 ET 2019

L'enchaînement des Coupes du Monde masculine et féminine (dont plusieurs matchs se sont déroulés à Reims) a été l'occasion de lancer une dynamique d'actions articulées autour de l'égalité hommes/femmes et de l'inclusion sportive au sein des quartiers prioritaires :

- Organisation de tournoi inter-quartiers de futsal en mixité (120 puis 90 jeunes de 10 à 14 ans, dont 20 filles) en 2018 et 2019 (2 700 € puis 2 400 €)
- Programmation spéciale portée par le collège Joliot-Curie avec 5 journées « temps fort » sur l'égalité des sexes, la place des femmes dans la science, la citoyenneté et les rencontres sportives (5 000 €)

### 3.3 DES ACTIVITES FAVORISANT UN PARTENARIAT ELARGI : « DES STRUCTURES / CLUBS MOBILISEES POUR LES JEUNES DES QPV »

Plusieurs dynamiques de propositions d'activités physiques et sportives dédiées aux jeunes sont présentes sur les QPV, portées par des associations sportives engagées, et majoritairement soutenues dans le contrat de ville.

Celles-ci s'appuient sur des modalités d'interventions hors les murs, et/ou autour de partenariats multi-acteurs pour permettre de toucher les publics les plus éloignés, notamment les filles.

A titre d'exemple, nous pouvons citer :

- Le FC La Neuville, qui a souhaité s'engager dans un travail sur la place du sport dans la prévention de la délinquance, et qui a construit un dispositif autour d'un large partenariat (« Pass'Sport ») pour proposer un projet en direction des jeunes de 6 à 15 ans en août 2021. Près de 80 jeunes (dont plus de 50% résidaient à Orgeval ou Walbaum) ont participé à au moins une semaine de stage qui proposait des temps d'ouverture vers d'autres sports et de soutien scolaire.
- Le Club Rémois d'Arts Martiaux, qui s'implante en extérieur dans les QPV du nord de la ville depuis plusieurs années afin de faire découvrir en grande proximité le full contact, avec pour objectifs de ramener les publics vers le club, dont les publics féminins.
- Le Reims Europe club, section handball, qui expérimente cette année (2022), le même type de proposition, autour de temps forts sportifs et festifs en cœur de quartier, pour valoriser ce sport et tenter de capter des publics non sensibilisés à cette pratique (jeunes comme adultes)
- Le Reims Patinage de Vitesse, qui régulièrement se déplace dans les QPV, au sein des maisons de quartier, pour faire découvrir, via un simulateur ludique, les sports de glace, et ouvre ses portes (patinoire à Croix Rouge) très régulièrement pour proposer des initiations, avec présence de champions.
- Le Club d'échecs du Grand Reims, qui a développé au fur et à mesure des dernières années des ateliers de pratique avec les partenaires de territoires, au sein de leurs structures (maisons de quartier, écoles...), pour permettre de démocratiser ce sport, appuyé par des actions hors les murs de découverte
- Le Tennis Club Géo André, qui porte le dispositif national « Fête le Mur » (lauréat Tremplin Asso), permettant à 150 enfants environ de pratiquer chaque semaine dans un espace public de leur quartier le tennis. Cette association socio-sportive, fondée en 1996 par Yannick Noah pour développer la pratique du tennis dans les quartiers prioritaires a lancé un programme au sein de Croix-Rouge en 2021. Cela a permis à (71 filles et 80 garçons âgés de 4 à 15 ans) de pratiquer régulièrement le tennis pendant l'année, en extérieur (lorsque les conditions climatiques sont favorables), en cœur de quartier (Croix Rouge). Cette expérimentation a conduit, à ce stade 3 des bénéficiaires à s'inscrire dans le club.

Ces initiatives sont à noter car elle démontre la capacité des clubs à proposer des projets, avec ou au côté du contrat de ville, pour favoriser l'accès à la pratique des plus éloignés, en apportant des réponses « pas de côté » différentes de ce qu'une association sportive classique peut faire. La logique de travail socio-éducatif au bénéfice des QPV de ces clubs se traduit jusque dans le recours aux aides à l'emploi de l'Agence Nationale du Sport, avec parfois des embauches de publics issus des quartiers pour travailler sur ces actions particulières.

Ces structures servent donc le contrat de ville de manière significative pour agir sur la jeunesse, le soutien qui leur est apporté permettant par ailleurs de se développer.



## 4 LA CULTURE, VECTEUR DE MOBILITE A L'ECHELLE DE LA VILLE

La culture participe au sentiment d'appartenance à la Nation, à l'amélioration du cadre de vie et au mieux vivre ensemble. En ce sens, elle est un vecteur de citoyenneté qui doit irriguer les quartiers prioritaires et ainsi inclure les habitants dans une logique de « faire République ».

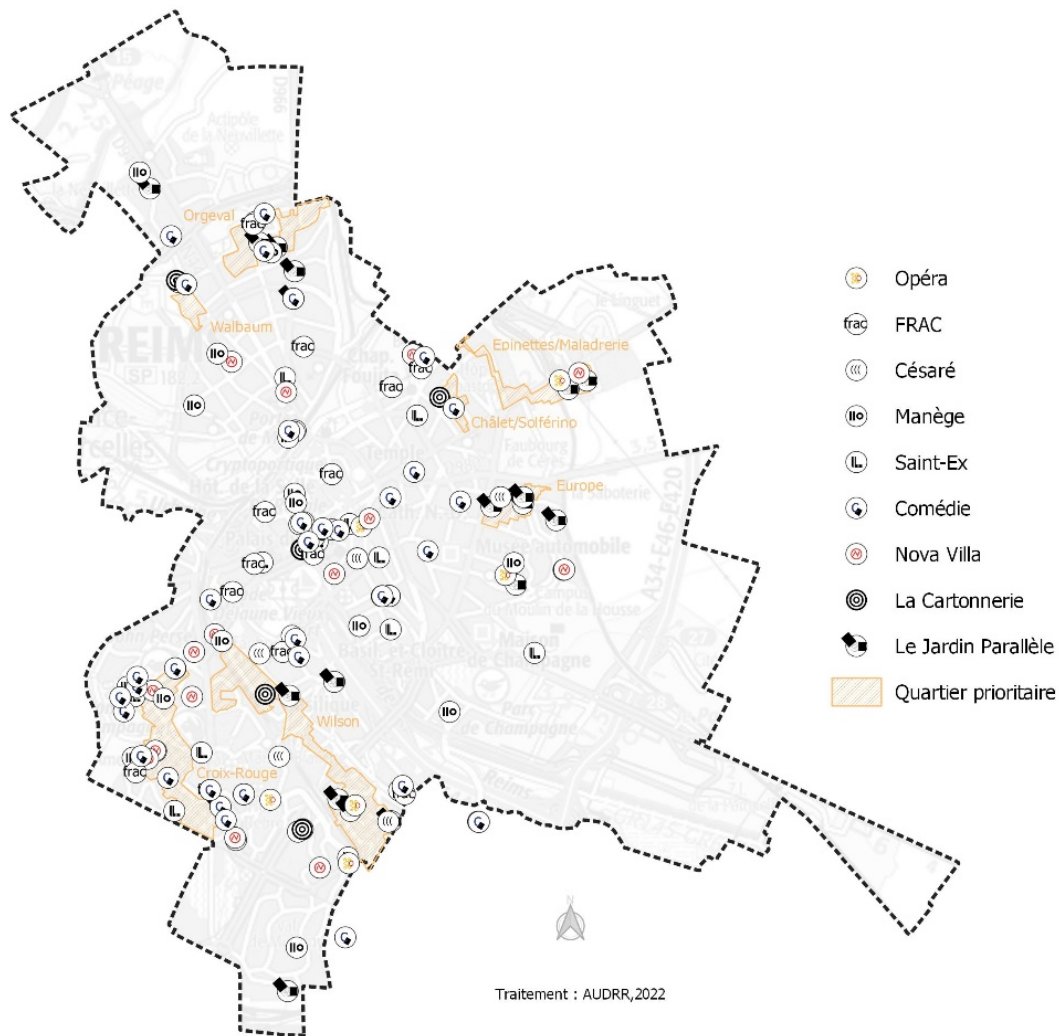
La Ville de Reims porte comme ambition « la culture pour tous et partout ». Cette politique passe par deux axes prioritaires : l'équité territoriale (rendre présente la culture partout) et la médiation culturelle (rendre accessible la culture pour tous).

### 4.1 DES EQUIPEMENTS CULTURELS AU CŒUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES...

Les équipements implantés dans les quartiers proposent une offre culturelle de proximité dans tous les quartiers de la Ville sont nombreux :

- Réseau des bibliothèques municipales (7 + 1 book truck itinérant)
- Association des maisons de Quartiers
- L'association Le jardin Parallèle – compagnie de marionnettes
- Maison commune du Chemin Vert et Bronca à Europe
- Associations La Mine à Croix-Rouge
- Le Musée Nomade, structure portée par les Beaux-Arts de Reims
- Le « Studio » du Manège et la Fileuse (friche artistique) à Orgeval

Parallèlement, les structures culturelles implantées en centre-ville mettent en œuvre des actions culturelles « hors les murs » et le Contrat de ville vient accompagner ces implantations par la mise en place d'action de médiation culturelle et d'appropriation de ces lieux par les habitants.





## 4.2 ...ET DES PROJETS « DE VILLE » SUSCITANT LA MOBILITE DES JEUNES ET VALORISANT LES TALENTS

### ✓ L'installation de la Boussole au sein du quartier Croix-Rouge

La salle « la Boussole » a été installée au cœur du quartier Croix-Rouge par le bailleur social Plurial Novilia dans le cadre de la politique de renouvellement urbain pour un investissement de 175 000 €. C'est un lieu de recherche et de spectacle pouvant accueillir 49 spectateurs. Il vise à démocratiser l'accès à la culture et à impliquer les artistes dans la vie du quartier. Le contrat de ville soutient à l'association Senoco qui gère le lieu, en apportant des financements pour les projets à destination des habitants du QPV qu'elle propose.

Exemples d'actions portées au sein de la Boussole en 2021 :

- Préparation d'une exposition photo sur le quartier avec les jeunes du quartier et une classe de 4<sup>ème</sup>
- Résidence d'une compagnie de danse hip-hop
- Projet de stand-up sur le sujet des violences sexistes et conjugales

En 2021, 950 personnes ont été concernées par les actions portées au sein de la Boussole : 440 adultes, 400 jeunes et 100 enfants.

### ✓ Le théâtre au cœur des quartiers : Le Facteur théâtre à Orgeval

Le facteur théâtre, compagnie historiquement implantée dans le QPV Orgeval organise des ateliers de création et d'écriture avec les habitants du quartier mais aussi avec les écoles et la maison de quartier.

Des représentations à prix réduit sont proposées aux habitants. Les projets sont soutenus à hauteur de 26 000€ (Etat / EPCI). Exemples d'actions en 2021 :

- Écriture d'une pièce par 12 habitants du quartier
- Appel à écriture avec 100 courtes pièces présentées et 18 textes sélectionnés, 280 personnes concernées par les représentations
- Ateliers peinture et théâtre

La salle occupée par le Facteur Théâtre, « Le Gourbi » a été déménagée au sein d'une ancienne épicerie dans le cadre de l'opération ANRU touchant le quartier.

### ✓ La musique : Le projet Démon sur l'ensemble de la Ville

Démon est un projet qui vise à la réussite scolaire et à l'épanouissement social des enfants, par le biais de l'apprentissage d'une pratique musicale en orchestre. Le programme, réalisé en partenariat avec la Philharmonie de Paris a été implanté à Reims en 2017. Il a permis de toucher 102 enfants de 8 à 11 ans, dont 60 résidents en QPV.

Organisée sur le temps périscolaire (3h30 par semaine), Démon est un bon exemple de comment éducation, culture et politique de la ville collaborent dans l'objectif de réussite des enfants. La contribution de la politique de la ville au projet sur l'ensemble du cycle (2017/2020) s'est élevée à 30 000 € de la Collectivité avec l'organisation de deux concerts en 2019.

### ✓ La découverte des talents : Le projet « R'vibes » de l'association Jeun'events 51

L'association a mené un projet musical, incluant une forte collaboration avec le droit commun, puisqu'il a été mené en partenariat avec La Cartonnerie, le studio d'enregistrement « Le Chalet » et la Direction de la Culture de la collectivité. Elle a organisé un tremplin musical à destination des jeunes issus de QPV pour constituer un réseau de jeunes musiciens (RAP, RNB, Hip Hop, Electro-soul...).

Une vingtaine de groupes ont candidaté. Neuf d'entre eux, originaires de 6 des 7 quartiers prioritaires rémois (Châtillons, Walbaum, Maison Blanche, Wilson, Orgeval et Chalet) étaient éligibles au projet (issus de QPV / être auteur-compositeur de ses titres / ne pas être déjà accompagné par un dispositif artistique).

Les financements alloués par le Contrat de ville leur ont permis de travailler avec des professionnels en studio de répétition et de participer à des masters class thématiques leur permettant d'acquérir de nouveaux savoir-faire. À l'issue de la phase « répétition », un jury professionnel a retenu 2 lauréats qui bénéficient d'un accompagnement supplémentaire :

- La possibilité d'enregistrer de façon professionnelle, 2 titres de leur répertoire sur un EP de 4 morceaux dans le studio rémois « Le Châlet »
- Une invitation à se produire sur la scène locale rémoise du Cryptoportique dans le cadre de la manifestation « Concerts au crypto ».

## Verbatim

« L'aller-vers' est fondamental, il permet de toucher les jeunes qui n'entrent pas dans les bâtiments institutionnels, mais les moyens ne sont pas encore suffisants pour toucher tout le monde, dans tous les quartiers. »

« La communication sur les activités proposées aux jeunes n'est pas toujours au rendez-vous. »

« Il y a un manque de concertation sur les activités proposées aux jeunes, ils sont rarement intéressés : il faut plus les écouter. »

Ateliers du 9 et 10 juin

## Synthèse

Les moins de 15 ans restent statistiquement surreprésentés dans les quartiers.

La réussite éducative des jeunes a été la première des priorités du contrat de ville jusqu'à présent.

La méthode du « aller-vers » a été l'inflexion majeure impulsée en 2020 dans le cadre du protocole d'engagements renforcés et réciproques. On peut ainsi pointer :

- Des initiatives renouvelées sous la forme d'ateliers : stages de sport, ateliers culturels, obtention de diplôme du premiers secours ou d'arbitrage, promotion du sport féminin, investissement associatif nouveau pour proposer des projets en direction des jeunes, sur des créneaux encore inoccupés.
- Des actions artistiques pour favoriser la mobilité des jeunes. L'objectif étant d'amener des jeunes de tous les quartiers à se rencontrer et à mener des projets ensemble dans des lieux neutres (hors QPV et hors rivalité de quartier éventuelle).

La connexion entre les acteurs devra se poursuivre et se renforcer, et les travaux de partenariat être accentués pour permettre à tous d'articuler leurs propositions / projets et ainsi s'assurer qu'un maximum de publics en bénéficie, dans une logique de parcours adapté aux spécificités des quartiers (éviter le « placage »).

L'investissement des jeunes eux-mêmes dans la coconstruction des actions afin de les rendre acteurs, en lien avec leurs familles, devra être un champ d'investigation à privilégier.

## Pour la future contractualisation

La logique du « aller-vers », des actions dans des espaces /temps non couverts et la synergie entre les acteurs seront à poursuivre et à développer en prenant en compte des nouveaux défis, comme celui de Capitale Européenne de la Culture qui permettra de mobiliser l'ensemble de la population Rémoise pour renforcer une cohésion territoriale. Le Contrat de ville accompagne la dynamique de droit commun et à ce titre il devra faire le lien avec la mise en place du « plan jeunesse » à l'échelle de la ville.

Les actions proposées devront prendre en compte le jeune dans sa ville et favoriser sa mobilité tout en soutenant les initiatives citoyennes.



**Les initiatives «Politique de la Ville» pour conforter le droit commun et agir en faveur de l'emploi dans les quartiers**

## Historique du contrat de ville

Le renforcement de l'attractivité, le développement et l'accès à l'emploi constitue l'axe 3 du contrat de ville signé en 2015. Face au constat du manque d'articulation des moyens dédiés à la lutte contre le chômage, le protocole d'engagement réciproque de décembre 2020 a réaffirmé l'ambition d'agir pour l'insertion professionnelle. La collectivité, aux côtés de l'État, entend désormais se positionner davantage comme facilitatrice sur ce domaine, afin de soutenir une meilleure articulation entre l'offre disponible à l'échelle du bassin de vie rémois et les habitants des QPV dans la logique de continuité des travaux engagés en 2018.

### ✓ *Principaux enseignements et enjeux issus des travaux de l'évaluation à mi-parcours en 2018-2019*

À mi-parcours, l'actualisation des diagnostics territoriaux, confirme globalement les indicateurs et les tendances économiques et sociales observées en 2015 sur chacun des 7 quartiers prioritaires. L'enjeu, pour la période 2018-2020, était de soutenir des actions cohérentes, s'appuyant sur ces états des lieux mis à jour, en complémentarité avec les politiques publiques de droit commun mises en place par chacun des signataires.

Les travaux de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de Paris menés en 2018-2019 ont par ailleurs mis en avant la stratégie de développement économique sur les quartiers prioritaires en cohérence avec celle du Grand Reims.

Les projets de renouvellement urbain participent à la redynamisation des quartiers prioritaires, notamment par une politique d'insertion par l'activité économique, par le développement économique dans ou à proximité immédiate des quartiers, par le désenclavement propice à de meilleures connexions avec les zones d'emploi du Grand Reims.

### ✓ *La stratégie d'implantation d'activités économiques et commerciales*

La CUGR et ses partenaires, font des questions économiques et d'emploi des priorités, en attestent les objectifs du Contrat de ville 2015-2020 suivants :

- Conforter et qualifier le commerce et les services de proximité dans les quartiers prioritaires,
- Étudier, programmer et monter les opérations d'immobilier d'activité correspondant à une réalité avérée du marché,
- Accompagner les initiatives ESS reposant sur un modèle économique soutenable s'implantant sur les quartiers (économie du réemploi, services de mobilité, services petite enfance...),
- Soutenir la création d'activités et l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires,
- Prendre appui sur l'implantation de la pépinière d'entreprises du Grand Reims à Croix-Rouge pour dynamiser ce volet.

### ✓ *L'installation d'une pépinière d'entreprise « #58 » à Croix-Rouge*

Afin de promouvoir l'implantation d'entreprises innovantes et de développer l'entrepreneuriat sur le territoire communautaire, source d'emplois et de développement économique, le Grand Reims a acquis auprès de Reims Habitat deux lots correspondant à deux plateaux représentant environ 960 m<sup>2</sup> dans le #58, situé au 58 avenue du Général Eisenhower à Reims, secteur Croix-Rouge, face à la faculté de Droit et de Lettres.

La mise en place de cet équipement, au cœur du quartier Croix-Rouge, traduit la volonté du Grand Reims d'apporter l'activité économique dans les quartiers, axe stratégique du Contrat de ville, en accompagnement d'une démarche de rénovation urbaine ambitieuse. Cet équipement est une des matérialisations emblématiques de la création, en début d'année 2015, du Reims Business Hub, lieu de synergie des actions de Reims Métropole et de la Chambre de Commerce et d'Industrie en faveur du développement économique de l'ensemble du territoire. La pépinière du #58 est gérée par Innovact center association dont la mission est le développement économique du Grand Reims par l'innovation : la création, l'implantation et le développement de start-up pérennes.

### ✓ *Actions en faveur de l'entrepreneuriat soutenues dans le Contrat de Ville en lien avec les projets de développement économique*

L'axe relatif au développement économique du Contrat de ville soutient les actions en faveur de l'entrepreneuriat. Ainsi, depuis 2015, plusieurs actions ont été financées par l'État et la collectivité. Elles visent à donner des outils aux habitants des quartiers pour entreprendre. Les porteurs de ces projets connaissent des résultats quantitatifs relativement faibles en nombre de participants, mais qualitativement intéressants car certains habitants vont au bout de leurs projets.

## Les grands principes du pilier emploi-insertion

Le contrat de ville du Grand Reims intègre plusieurs actions pour favoriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers de la politique de la ville, en lien avec les partenaires de l'emploi et de l'insertion professionnelle (Pôle Emploi, Mission Locale, Région Grand Est, Département de la Marne, etc.).

Les dispositifs en faveur de l'insertion sont nombreux dans le droit commun. Le protocole d'engagement réciproque donne deux axes principaux d'action pour mieux les mettre valeur auprès des publics-cibles :

- Le « aller-vers » : mieux accompagner vers le bon dispositif celui qui en a besoin
- La densification des dispositifs déjà existants d'insertion par l'activité économique

La logique globale du contrat de ville n'est donc pas de saupoudrer le territoire d'actions isolées mais d'agir comme animateur au sein du bassin dont les QPV font partie. L'objectif est de proposer aux jeunes éloignés de l'emploi un parcours « sans coutures » en proposant un accompagnement personnalisé et continu du premier contact à l'insertion dans un emploi durable.

Cette volonté passe nécessairement par le renforcement de la collaboration entre les acteurs qui doit permettre l'échange d'informations et la construction de parcours répondant au mieux aux besoins des publics comme aux enjeux du territoire.

C'est tout le sens de la labellisation « cité de l'emploi » accordée par l'État à la collectivité en 2021. C'est également tout le travail engagé par la collectivité avec les acteurs de l'emploi et de la formation pour relocaliser une offre plus en proximité dans les quartiers avec par exemple :

- L'arrivée d'ALMEA E2C à Croix-Rouge
- Le centre de formation « Marmite-Lab » du GRETA (locaux Plurial) à Croix-Rouge
- Les partenariats noués avec Pôle emploi et la Mission Locale
- Les chantiers éducatifs

Parallèlement, le contexte inédit d'une triple crise sanitaire, économique et sociale survenue en 2020 a entraîné une fragilisation des publics les plus vulnérables et une augmentation des personnes sans emploi. Nous avons constaté que les structures du service public et les structures associatives ont dû s'adapter à de nouveaux modes d'accompagnement et d'organisation pour rester au plus près des besoins des habitants des QPV.

## 1 LES INSCRITS A POLE EMPLOI, UN PREMIER INDICATEUR DE LA SITUATION AU SEIN DES QPV

Le nombre de demandeurs d'emplois rémois résidants en QPV diminue depuis la signature du contrat de ville. La période étudiée va du 1er janvier 2016 et 1er janvier 2020 (derniers chiffres disponibles via l'ANCT) ce qui a pour avantage de donner une photo de la situation avant la crise sanitaire.

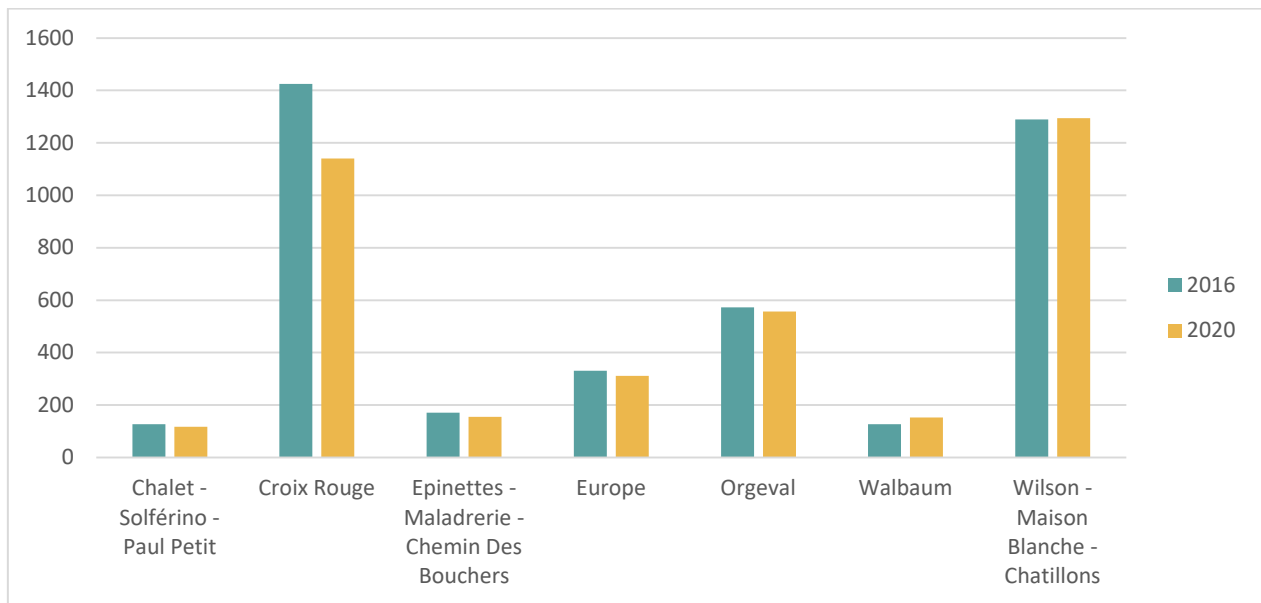
Il convient de prendre les données suivantes avec précaution même si elles indiquent une tendance générale : le nombre de demandeurs d'emplois inscrits ne reflète pas intégralement l'évolution du chômage.

Pour rappel, les catégories de demandeurs d'emploi sont les suivantes :

- A : Personne sans emploi
- B : Personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois en recherche d'emploi
- C : Personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois en recherche d'emploi

### Ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A

Le nombre de demandeurs d'emplois a diminué de 8% sur l'ensemble des QPV a entre 2016 et 2020. Il diminue ou est stable dans l'ensemble des quartiers à l'exception de Walbaum (+20%).



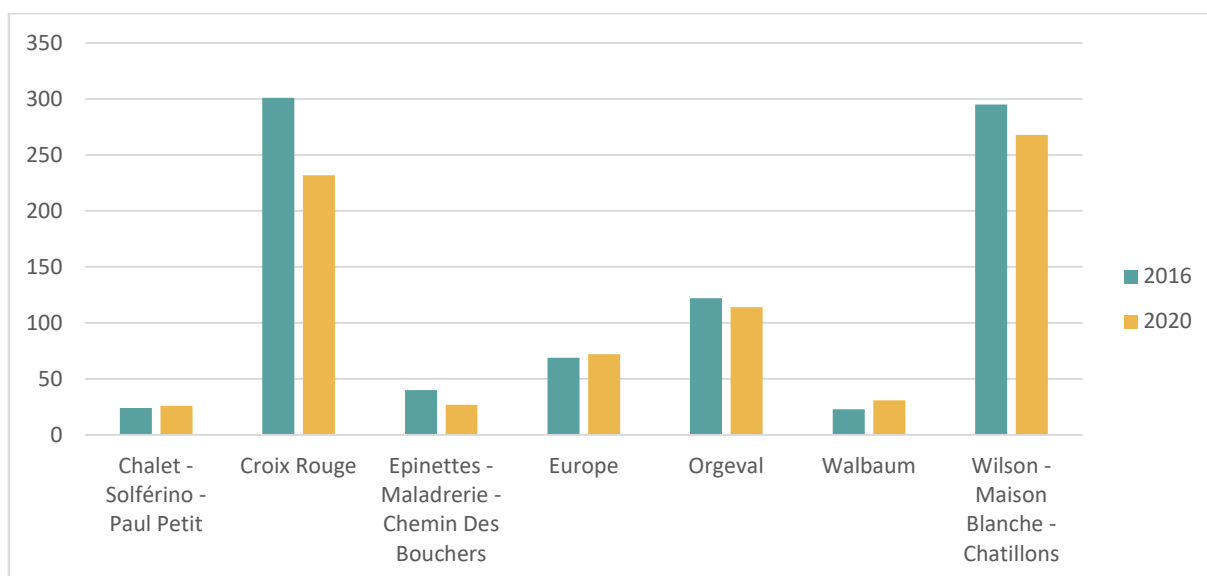
Source - Pôle Emploi / INSEE / ANCT

La baisse est particulièrement marquée à Croix-Rouge, avec une diminution de 20% des résidents de ce QPV inscrits comme demandeurs d'emploi.



## Demandeurs d'emplois de moins de 26 ans (cat. A, B et C)

Comme sur l'ensemble de la population, les moins de 26 ans ont moins de représentants inscrits à Pôle Emploi en 2020 qu'en 2016. La diminution est de 104 inscrits (12% des effectifs).

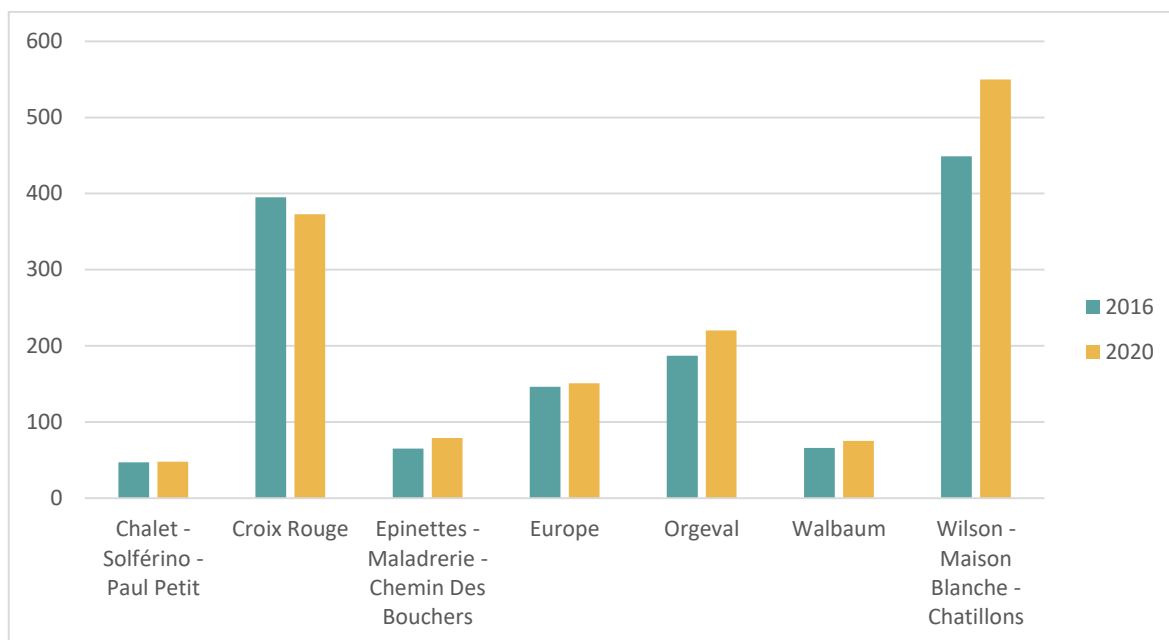


Source - Pôle Emploi / INSEE / ANCT

Les évolutions par QPV sont plus contrastées (-33% à Épinettes et +35% à Walbaum par exemple), mais les effectifs de ces quartiers peu peuplés sont très faibles chaque entrée/sortie de l'inscription a donc un impact important sur les chiffres.

## Demandeurs d'emploi de longue durée (cat. A, B et C)

Au contraire des effectifs globaux, les inscrits de longue durée sont plus nombreux en 2020 qu'en 2016.

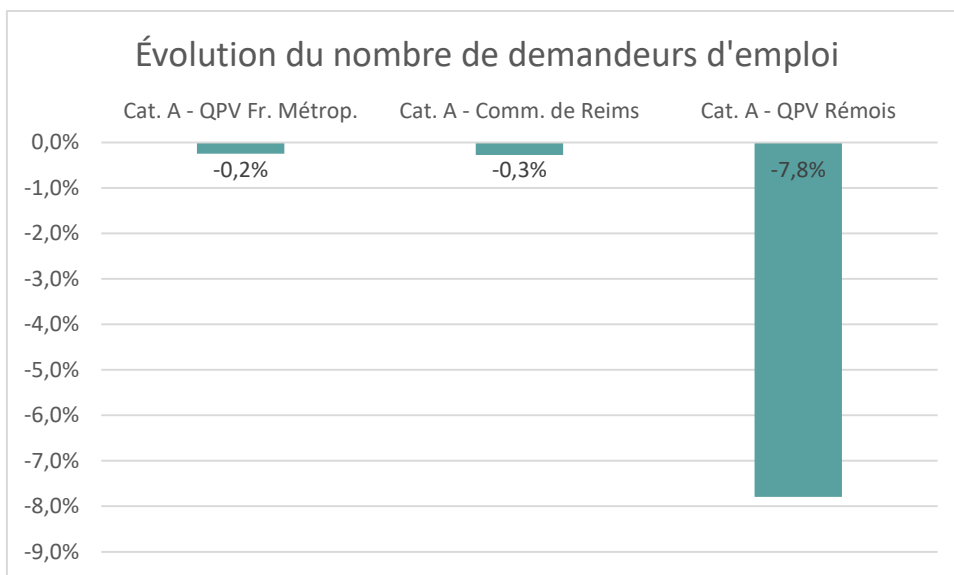


Source - Pôle Emploi / INSEE / ANCT

Si on peut cependant noter une diminution des inscrits de longue durée à Croix-Rouge, ceux qui habitent Wilson – Maison Blanche – Châtillons sont en forte hausse de 18%.

## Comparaison entre Reims et les QPV nationaux

La diminution d'inscrits de catégorie A est stable dans les QPV de France Métropolitaine tout comme sur l'ensemble de la commune de Reims.

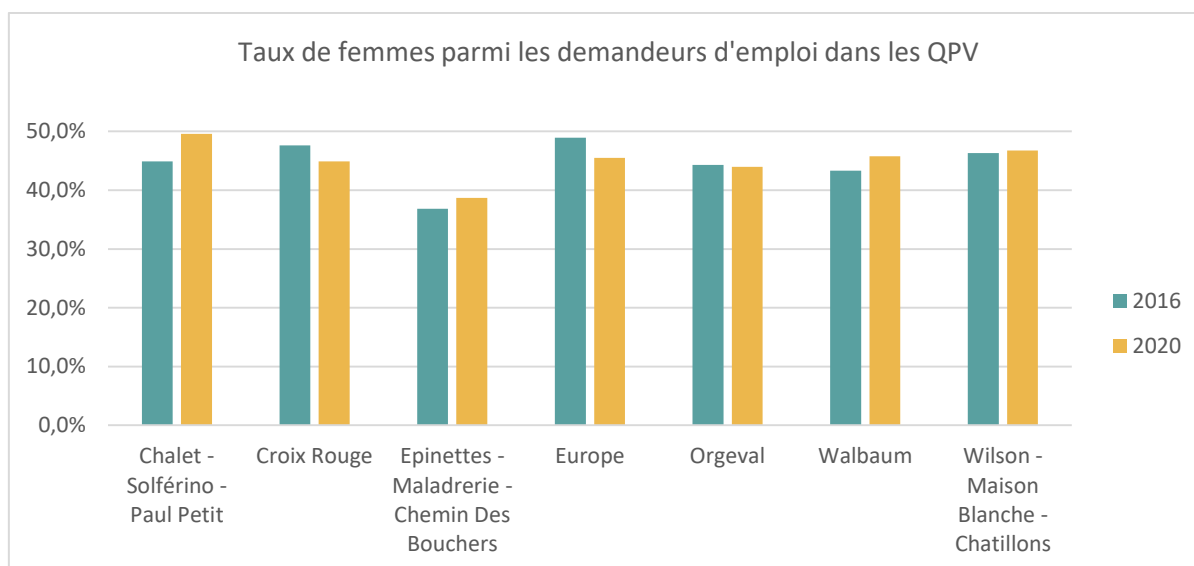


Source - Pôle Emploi / INSEE / ANCT

L'indicateur est donc très positif au regard de son contexte.

## Données hommes-femmes

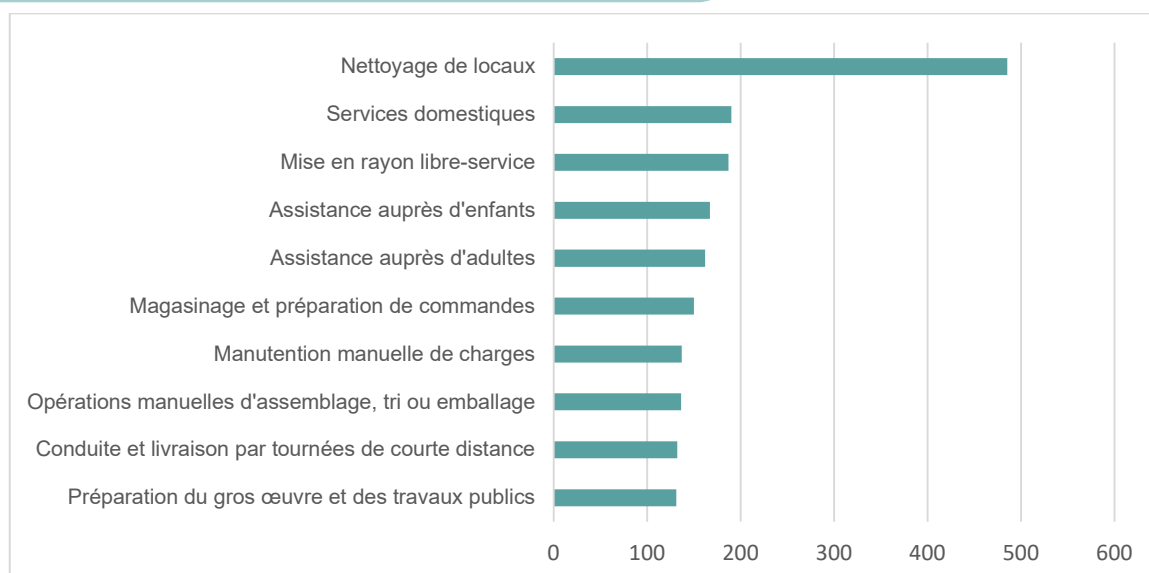
Les femmes sont globalement moins nombreuses à être demandeuses d'emploi que les hommes et ce taux est en légère diminution entre 2016 et 2020, il passe de 46,2% à 45,4%.



Source - Pôle Emploi / INSEE / ANCT

On observe des écarts importants sur la féminisation des demandeurs d'emploi en 2020 : celle-ci atteint presque 50% à Chalet – Solférino – Paul Petit contre seulement 39% à Épinettes, ces QPV étant pourtant proches.

## Type d'emploi recherché par les habitants des QPV



Source - Pôle Emploi

### Indicateurs et données chiffrées supplémentaires

- PACEA (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie)

2 164 jeunes ont bénéficié en 2021 de ce dispositif décliné par la mission locale de Reims, dont 598 (27,6%) étaient domiciliés dans un QPV de l'agglomération rémoise.

En comparaison, en 2020, on comptabilisait 382 jeunes résidant en QPV (24,8% de la totalité des entrées de la mission locale de Reims), bénéficiaires de ce dispositif.

- Emplois francs

Sur les 260 emplois francs comptabilisés en 2021 dans la Marne, 165 contrats ont été conclus au bénéfice des résidents des QPV de l'agglomération rémoise (63,5% des contrats conclus dans la Marne).

### Verbatim

« Il faut mieux considérer le frein à l'emploi qu'est être adulte responsable d'une famille monoparentale. »

Ateliers 9 et 10 juin

## 2 DENSIFIER L'OFFRE DE D'INSERTION, DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DES QPV

L'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle sont donc au cœur des priorités de la période 2020-2022 et les dispositifs sont conçus en étroites relations avec les partenaires institutionnels et associatifs.

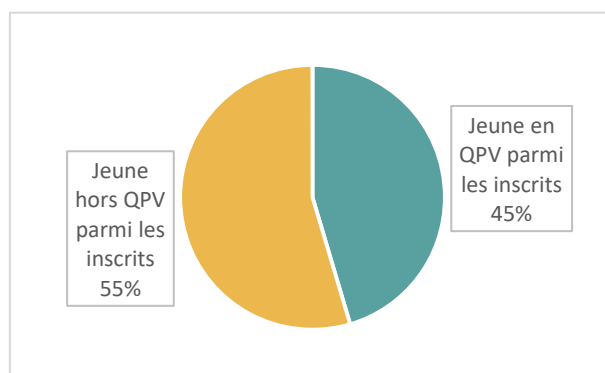
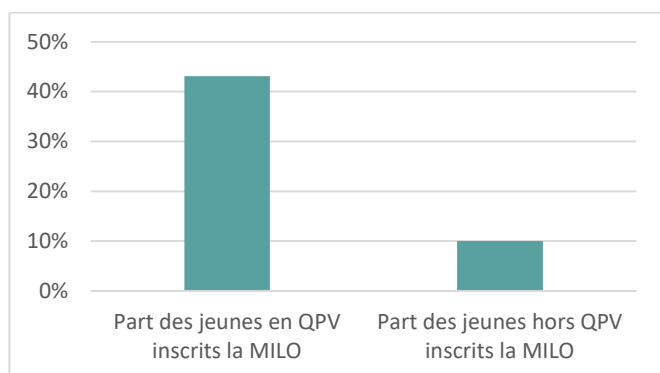
Dans cette perspective, le Grand Reims et l'État ont apporté leur soutien aux initiatives des acteurs associatifs visant à améliorer les perspectives professionnelles des habitants des QPV (jeunes, demandeurs d'emploi, etc.) avec une priorité donnée en direction des moins qualifiés et les plus exposés au chômage et à l'exclusion. Les jeunes et les femmes en particulier étaient des publics cibles identifiés.

La programmation 2020, première faisant suite au protocole d'engagement réciproque, avait spécifiquement pour objectif de développer une offre d'insertion adaptée aux besoins du territoire. Elle a permis de mobiliser des fonds du Grand Reims, en complément des crédits de l'État, de la Région Grand Est et du Département de la Marne.

### 2.1 L'INDISPENSABLE ACTION DE LA MISSION LOCALE

Depuis la signature du contrat de ville, les dispositifs d'accompagnement de la Mission Locale pour la Jeunesse accueille un public des quartiers prioritaires stable. En parallèle plusieurs dispositifs se sont développés en faveur des jeunes des quartiers de la politique de la ville depuis 2015, que ce soit en termes de nombre d'actions déployées ou de nombre de jeunes des quartiers prioritaires touchés par ces dispositifs.

La Mission Locale ne relève pas spécifiquement de la politique de la ville, elle s'adresse à tous : en 2020, elle suivait 5 000 jeunes Rémois. Parmi eux, on comptait 2 270 résidents en QPV (soit 45% des effectifs, alors qu'ils représentent à peine plus de 20% de la population).



Source : Mission Locale

Ces données montrent clairement l'importance d'un dispositif relevant du droit commun qui bénéficie tout particulièrement à la géographie prioritaire.

Pour l'année 2020, la Mission Locale a défini des axes de travail permettant d'approcher au mieux les habitants des quartiers prioritaires :

- Une approche de proximité : antennes et permanences dans les QPV, travail au contact du réseau d'acteurs (maisons de quartier, bailleurs, CROUS, etc.).
- Un accompagnement personnalisé d'une durée de 12 mois minimum
- Un rôle de pivot vers l'accès au droit (mobilité, logement, culture, garde d'enfants, etc.)
- Prévention de la délinquance en partenariat avec la cité éducative

Ces actions permettent à la Mission Locale de toucher selon les quartiers entre 65% et 85% des jeunes non scolarisés. Cependant, l'offre précieuse et multiple de la Mission Locale rencontre des difficultés pour intégrer durablement les jeunes les plus éloignés de l'emploi.

En 2020, le dispositif « un jeune une solution » a été développé pour proposer des aides à l'embauche, des formations, des accompagnements, des aides financières aux jeunes en difficulté.

Le droit à l'accompagnement des jeunes en insertion, confié aux Missions Locales, dans le cadre du PACEA et de la Garantie Jeunes est un outil particulièrement adapté pour les jeunes issus de QPV confrontés à des durées de chômage plus longues et à une forte sélectivité du marché du travail.



### ***Garantie Jeunes (dispositif ayant pris fin début 2022)***

Parmi les 892 jeunes entrés dans ce dispositif en 2021 sur le périmètre de la mission locale de Reims, 32% résident dans l'un des QPV rémois.

Ce taux est stable en comparaison avec 2020.

### ***Parrainages de jeunes mis en œuvre par la mission locale de Reims***

En 2021, on comptabilise 103 jeunes accompagnés dans le cadre du parrainage, dont 45 résidents en QPV (43,7%).

## 2.2 L'INSERTION, PIVOT DE LA LUTTE POUR L'EMPLOI

Aujourd'hui, il nous faut encore davantage innover pour mobiliser toutes les ressources de notre territoire. Les ressources d'abord, au sein de la ville de Reims et du Grand Reims, en tant qu'employeur, en tant que soutien aux initiatives associatives et en tant que donneur d'ordre auprès de prestataires. Les ressources des partenaires ensuite, qui interviennent dans les champs de la formation et de l'accès à l'emploi. Les ressources des entreprises également, qui insèrent les individus par l'emploi et l'accès à la qualification.

Faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin est l'un des principes qui guide le contrat de ville du Grand Reims. Si les sujets du développement économique et de la création d'emploi demeurent centraux, la question de l'insertion professionnelle des habitants des quartiers se pose donc de façon différenciée entre les quartiers politiques de la ville et le reste des territoires. Il s'explique notamment par une accumulation des freins à l'employabilité particulièrement forte au sein des quartiers.

### ✓ Des freins à l'employabilité nombreux et variés

Ces freins ne se limitent pas au niveau de qualification mais sont nombreux et de nature diverse. On compte parmi ceux-ci :

- Les freins dits d'ordre sociaux comme le manque de mobilité, le mal logement, le besoin d'accompagnement dans les démarches administratives...
- Le manque de compétences notamment techniques mais également en ce qui concerne la maîtrise du français et l'illettrisme
- Les freins psychosociaux ou autrement dit la faible connaissance des codes du monde du travail et les difficultés à communiquer dans un environnement professionnel
- Les difficultés à se repérer sur le marché de l'emploi : définir son projet professionnel, repérer les offres, faire un CV et une candidature, mener un entretien...

### ✓ Les atouts, les difficultés et les défis de l'insertion à Reims

Du point de vue de l'accès à l'emploi, le territoire rémois ne manque pas d'atouts. Il peut s'appuyer sur un tissu économique dense, dynamique, et créateur d'emplois, notamment dans des secteurs porteurs qui recrutent. Enfin, il concentre une grande densité d'acteurs mobilisés et engagés en faveur de l'insertion sociale et professionnelle de tous les rémois.

Le Contrat de Ville se mobilise pour éviter la concentration des difficultés au sein des 7 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville à Reims. Permettre une évolution de la situation des habitants-es des territoires en politique de la ville nécessite en premier lieu une mobilisation des politiques publiques (dites) de droit commun.

La collectivité et ses partenaires sont confrontés à plusieurs défis de taille qui invitent en outre à dépasser la simple mobilisation du droit commun :

- Développer les méthodes « d'aller vers » les publics éloignés en portant à leur connaissance les différents dispositifs d'accompagnement à l'emploi et les acteurs institutionnels
- Le sourcing en amont des dispositifs et la sollicitation non coordonnée des associations de proximité
- Apporter un soutien à un nombre grandissant de personnes engagées dans des démarches d'insertion sociale et professionnelle
- Adapter les dispositifs et les outils pour renforcer l'intervention et couvrir des besoins aujourd'hui non satisfaits
- Mobiliser les ressources et les potentialités du territoire en faveur de l'insertion sociale et de l'accès à l'emploi de tous les habitants des QPV Rémois

### ✓ IAE (Insertion par l'Activité Economique)

Sur les 32 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) implantées dans la Marne, le territoire rémois compte :

- 6 chantiers d'insertion ayant employé des salariés en insertion à hauteur de 105 ETP
- 1 association d'insertion ayant employé des salariés en insertion à hauteur de 7 ETP
- 5 entreprises d'insertion ayant employé des salariés en insertion à hauteur de 125,5 ETP
- 3 entreprises de travail temporaire d'insertion ayant employé des salariés en insertion à hauteur de 73 ETP

Près de 50% des SIAE de la Marne sont implantées sur le territoire de l'agglomération rémoise.

235 salariés, résidant dans les QPV rémois, ont eu une activité d'insertion au sein des SIAE implantées dans l'agglomération rémoise, soit 46,6% de la totalité des salariés en insertion du département.

### 2.2.1 La charte locale d'insertion du NPNRU

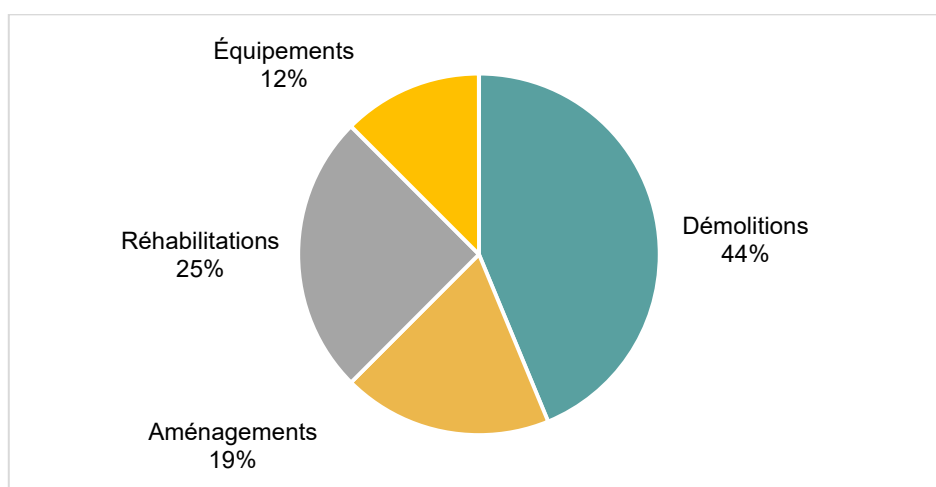
Dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, les acteurs du territoire se sont engagés à appliquer les dispositions de la Charte Nationale d'Insertion. La déclinaison locale du document a été élaborée dans le cadre d'une concertation menée par le Grand Reims. Il formaliste des engagements qui portent principalement sur les axes suivants :

- 5% des heures travaillées à l'insertion des habitants des QPV dans le cadre des opérations d'investissement
- 10% des heures travaillées à l'insertion des habitants des QPV dans le cadre des marchés de GUSP

Le prévisionnel des heures d'insertion est estimé par les différents maîtres d'ouvrage à environ 160 000 heures.

#### ✓ La clause sociale du NPNRU : les objectifs

Au 31 décembre 2021, 20% des heures « objectif » étaient réalisées contre 7% l'an passé. Ces heures ont majoritairement été réalisées dans une vingtaine d'opérations :



Le Grand Reims a mis en place un « guichet clause sociale ANRU », qui assure l'ingénierie du dispositif. Ce dernier est mis à disposition des maîtres d'ouvrage. Depuis 2019, une structure opérationnelle, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Grand Est, accompagne les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre des heures d'insertion.

La vocation de ce guichet unique est de développer une offre de services pour les maîtres d'ouvrage, les entreprises et les demandeurs d'emploi. Elle assure un rôle de « facilitateur » auprès des entreprises attributaires, en lien avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion.



## ✓ Les effets déjà importants de la clause d'insertion

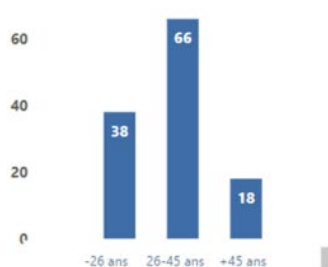
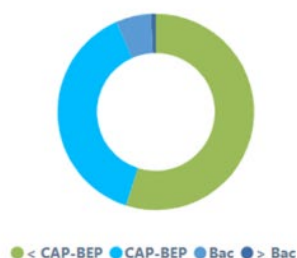
Les clauses d'insertion ont bénéficié à 122 personnes depuis le démarrage du NPRU à Reims. Le profil d'un bénéficiaire type est :

- Un homme
- Âgé de 26 à 45 ans
- Travaillant dans le bâtiment
- Habitant un des quartiers en renouvellement urbain
- Avec un niveau scolaire infra CAP/BEP
- Bénéficiant d'un accompagnement socio-professionnel par une structure d'insertion du territoire



### Profil des bénéficiaires

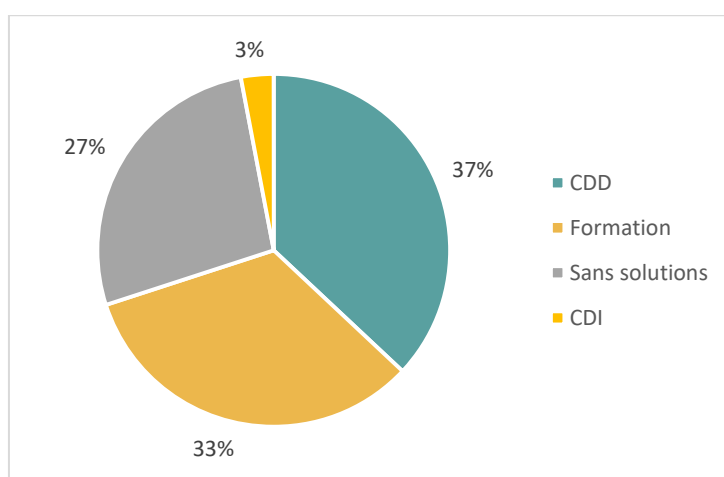
122  
bénéficiaires



Seuls 15% des bénéficiaires des clauses d'insertion ne résident pas en QPV.

Les contrats de travail générés par les clauses d'insertion sont passés à 91% par des SIAE, les CDD arrivent en deuxième position avec 5% des effectifs.

La situation des bénéficiaires à la sortie des contrats d'insertion est positive pour 73% des bénéficiaires.



Source : Revue de projet NPNRU 2021

La principale difficulté au niveau du recrutement est la difficulté à respecter la parité hommes/femmes en raison de la nature des emplois proposés (travail en chantier essentiellement). Il est à noter que le Grand Reims a participé, le 18 janvier 2022, à une rencontre départementale des porteurs de projets afin d'intégrer une clause insertion dans des marchés liés à l'ingénierie et la gestion urbaine de proximité, afin de multiplier les profils des demandeurs et des postes proposés.

### Verbatim

« Les frontières de QPV posent de gros problèmes pour l'insertion, comme par exemple le contrat adulte-relais. »

Ateliers 9 et 10 juin

## 2.2.2 Les dispositifs « sas » et leur adéquation aux besoins des habitants

Les dispositifs « sas » permettent d'accompagner en amont l'employabilité des jeunes et de lever les freins à l'accès à l'emploi

Depuis la signature du contrat de ville, les chantiers éducatifs ont été développés progressivement sur l'ensemble de la période dans les quartiers, permettant d'augmenter le nombre de jeunes bénéficiaires par an issus des QPV.

Le nombre de jeunes issus de QPV suivis par la Mission Locale bénéficiant d'un chantier éducatif a également augmenté, tout comme les sorties positives des jeunes après le chantier.

### ✓ Les chantiers Tremplin

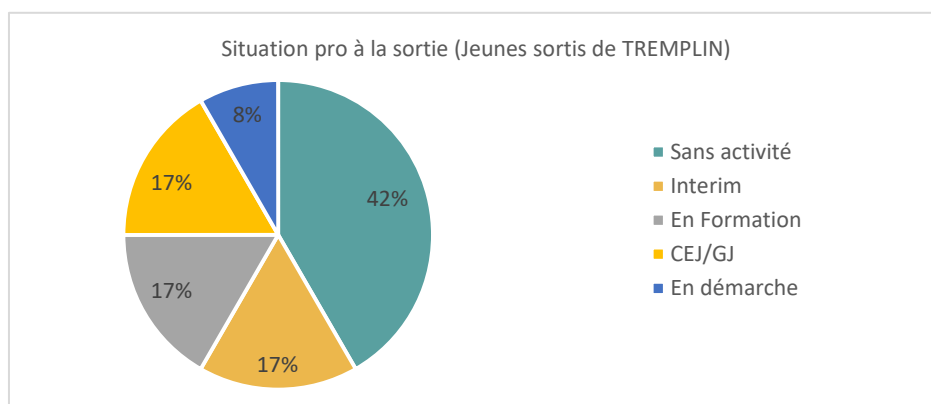
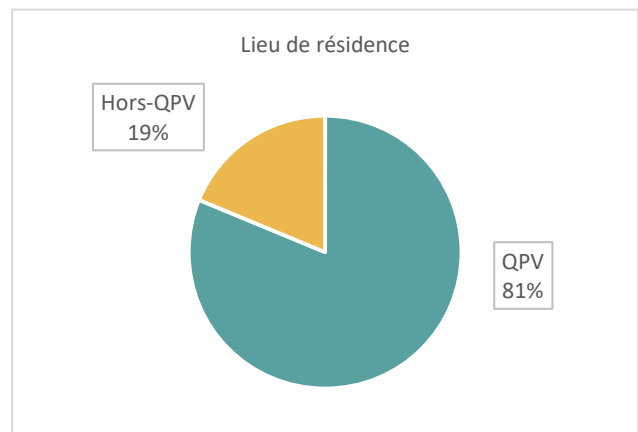
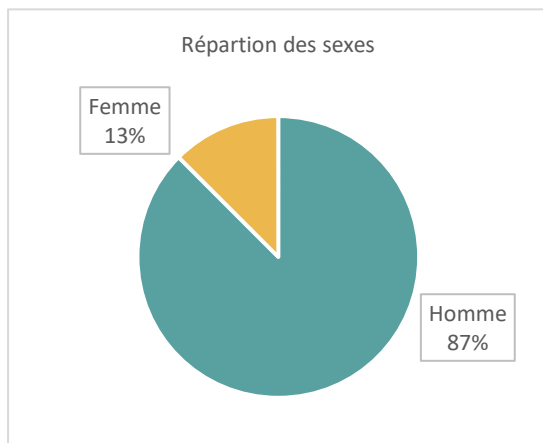
Le chantier éducatif Tremplin est un dispositif d'accompagnement social et d'immersion pour les jeunes de 16 à 25 ans éloignés de l'emploi, initié avec l'AREJ (Association Rémoise pour l'Emploi des Jeunes) et le Département. Il permet aux jeunes en difficulté de travailler sur des chantiers (travaux, peinture, déménagement, espaces verts) afin d'acquérir une première ou une nouvelle expérience professionnelle, de rompre l'isolement, de reprendre un rythme de vie et une activité sociale et économique.

Les jeunes sont embauchés par AREJ et sont encadrés par trois professionnels. Ils effectuent des chantiers en lien avec les bailleurs (Tremplin 1 et 2) Plurial, Reims Habitat, le Foyer Rémois et la ville de Reims (Tremplin 3).

Les éducateurs suivent les jeunes pendant et en dehors du temps de chantier. Ils sont en charge de mener des actions éducatives pour les aider à se prendre en charge dans le domaine de leurs vies personnelles, de leur travail et de leurs loisirs.

Cet accompagnement renforcé permet de créer du lien interne aux groupes de jeunes mais également avec les différents professionnels. Le but étant également que tout jeune positionné sur les chantiers éducatifs puisse reprendre confiance en lui par le développement du savoir-faire et de son implication.

Détail des bénéficiaires du chantiers « Tremplin 3 » en 2021 :



Source : Rapport annuel Chantiers Tremplin

## ✓ Avenir Jeunes Reims

L'un des enjeux du Contrat de Ville est de garantir l'accès aux dispositifs d'accompagnement vers l'insertion professionnelle des jeunes.

Avenir Jeunes Reims est une association qui se donne pour mission de faciliter l'insertion sociale et professionnelle de ceux qui sont éloignés de l'emploi. Elle gère deux entités : un centre de formation et une entreprise d'insertion.

### ➤ Le soutien à la formation et à l'accès à l'emploi du public QPV

AJR a mis en œuvre une action pour faciliter et accompagner l'accès à la formation des habitants des QPV. Le principe est de mener des entretiens avec les accompagnés pour mettre en lumière les freins dans l'accès à la formation et l'emploi pour construire des solutions permettant de lever ces difficultés. En 2021, le public accueilli a été essentiellement féminin et a représenté 133 heures de suivi individuel. Les problématiques les plus souvent rencontrées ont été :

- La garde d'enfants et les places en crèches
- Les problèmes liés à la monoparentalité
- Les problèmes d'addiction et de santé
- Les problèmes financiers

L'AJR développe par ailleurs des programmes de formation à destination des publics issus de l'immigration récente (43 heures en 2021) et a développé des services à distances suite à la crise sanitaire (30 heures en 2021).

En 2021, ces offres ont bénéficié à 60 personnes, dont 49 femmes et 55% de résidents en QPV.

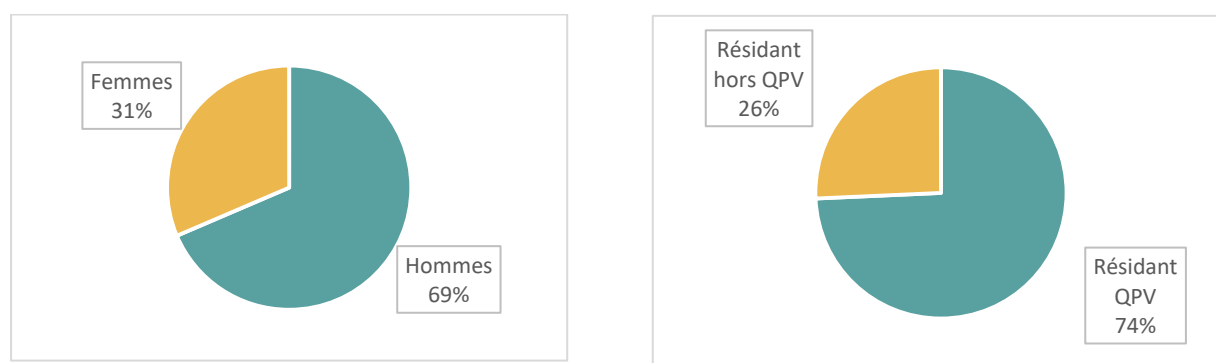
### ➤ Le Projet Steam'Jeunes (PSJ)

Le PSJ se destine aux jeunes éloignés de l'emploi, pour les remobiliser vers un parcours socioprofessionnel et sécuriser leur accompagnement. Il se construit en partenariat avec la Mission Locale.

Ce suivi renforcé passe par des entretiens individuels :

- 40 heures pour les publics sous suivi SPIP, PJJ et SPD qui permettent d'aborder des problématiques individuelles et collectives (comportement, addiction, absentéisme, finances, etc.)
- 90 heures à destination des autres bénéficiaires sur des problématiques générales : logement, santé, aide financière, recherche de stage, etc.

En 2021, 51 jeunes se sont montrés intéressés par le dispositif pour 25 bénéficiaires finaux.



Source : Rapport annuel AJR

L'accompagnement poussé a permis aux jeunes suivis de s'engager plus intensément dans la recherche d'immersions en associations ou entreprises, mais aussi à mieux respecter les contraintes de ponctualité et d'assiduité.

### ✓ *Reims Espoir*

Reims Espoir est un acteur historique de l'insertion : l'association a été créée en 1994 et est active dans l'insertion depuis 2004. Les domaines d'activités proposés aux accompagnés sont l'entretien d'espaces verts, le nettoyage d'espaces publics, la distribution de documents, etc.

Elle propose 28 poste en insertion, ce qui lui a permis d'accompagner en 2021 42 hommes et 5 femmes, dont :

- 34 bénéficiaires du RSA
- 3 travailleurs handicapés
- 3 jeunes
- 7 bénéficiaires de l'ASS ou de l'ARE

Les habitants des QPV sont particulièrement touchés par l'action de Reims Espoir : 66% des accompagnés résident en QPV et 43% habitent Croix-Rouge.

Dans le cadre du parcours d'insertion, l'association accompagne dans l'obtention de certifications professionnelles : titre professionnel conducteur poids-lourds ou interurbain de voyageurs, préparateur de commande, monteur vidéo, etc. Ce sont 4 541 heures de formation qui ont été délivrées en 2021.

En 2021, 16 personnes sont sorties du parcours complet avec une bonne réussite :

- 69% de taux d'insertion
- 50% en emploi durable

Enfin, Reims Espoir travaille à la mise en place d'un « sas civisme » pour proposer une alternative à la prison suite à une condamnation dans l'objectif de découvrir le monde du travail. En 2020 l'association a reçu 4 mineurs et 3 majeurs dans ce cadre.

### ✓ *Le dispositif TAPAJ (Travail Alternatif Payé à la Journée)*

Dans le cadre du plan pauvreté (stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2019-2022), un appui financier spécifique a été octroyé à des dispositifs expérimentaux pour soutenir leur essaimage au niveau national.

Pour les jeunes en rupture les plus éloignés de l'emploi, une nouvelle proposition a émergé sur le territoire : le dispositif TAPAJ (travail alternatif payé à la journée). Initié par la DIRECCTE Marne fin 2020, ce dispositif vise des jeunes entre 16 et 25 ans en très grande précarité, désocialisés et souffrant de problèmes d'addiction.

Le dispositif permet aux jeunes d'être rémunérés en fin de journée pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualifications ou d'expériences préalables et ne les engage pas immédiatement sur la durée.

Concrètement, les éducateurs (centre de soins, Service Départemental de Prévention ou bataillon de la prévention) repèrent les jeunes et l'association intermédiaire assure la fonction employeur (comme pour les chantiers Tremplin). Trois phases permettent une augmentation progressive des heures de travail et du niveau d'accompagnement.

Un suivi médico-psycho-social est mis en place afin de permettre la levée des freins périphériques à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et une reprise d'activité (un éducateur effectue avec les jeunes l'ensemble des tâches).

L'Association Addictions France est le porteur du dispositif à Reims.

TAPAJ repose sur des principes fondamentaux visant à répondre aux problématiques spécifiques du public-cible :

- Démarche « d'aller vers » un public nourrissant souvent un sentiment de défiance envers les institutions ;
- Réduction des risques liés à la consommation ;
- Bas seuil d'exigence afin que le dispositif soit accessible aux publics les plus précaires, non éligibles aux dispositifs de droit commun ;
- Prise en charge globale à seuils adaptés effectuée par des éducateurs de terrain au plus proche des besoins et des attentes ;
- Développement du « pouvoir d'agir » de la personne : savoir-faire, savoir-être, estime de soi ;
- Intégration des dimensions de santé, santé mentale et addictions dans la prise en charge des personnes n'en exprimant pas la demande mais ayant d'importants besoins.

## Bilan de l'insertion dans les QPV

L'intégralité des dispositifs et de l'existant ne peut faire l'objet d'une description exhaustive, mais on constate au travers de ces focus, ce que la politique de la ville peut apporter aux structures, en complément du droit commun, afin de sécuriser les actions et projets et d'apporter des réponses spécifiques et expérimentales aux bénéficiaires.

Le maillage de l'ensemble de ces possibilités dans une logique de parcours reste à renforcer cependant. En effet, les connexions entre acteurs se font mais restent parfois trop peu efficaces.

De plus, il reste toujours des situations sans solution, dont le nombre diminue malgré tout.

La difficulté réside dans la proposition de la bonne réponse, au bon moment, sans recréer des dispositifs concurrentiels et d'optimiser le recours au droit commun via les actions proposées.

L'enjeu futur est donc de parvenir à amplifier encore ces passerelles entre les plus éloignés et le marché de l'emploi, sans démultiplier les projets ni les opposer en rivaux.

## 2.3 L'INSTALLATION ET LE REPOSITIONNEMENT D'UNE OFFRE DE FORMATION EN PROXIMITÉ

### 2.3.1 ALMEA

ALMEA 51 a ouvert un nouveau site de formations à Reims fin 2021 au sein du quartier prioritaire Croix-Rouge, au 14 Allée des Landais.

Il s'agit prioritairement d'un site de formations avec :

- La filière coiffure (1ère année CFA Coiffure) déjà présente.
- Des formations continues (Programme Régional de Formations exemple « regard plus »).
- La présence 1 vendredi sur 2 le matin du chargé de recrutement de l'école de la 2nd chance pour des rencontres avec les acteurs locaux du quartier Croix-Rouge (MQ, SDP, Mission Locale, etc.).

Cette implantation au sein du QPV Croix-Rouge s'inscrit dans la volonté de la collectivité de diversification de l'offre d'accès à la formation et à l'emploi au sein des QPV de Reims.

### 2.3.2 GRETA

Le projet expérimental et innovant Marmit' Lab impulsé par le bailleur Plurial Novilia, avec l'appui de l'État et du Grand Reims dans le cadre du contrat de ville, ainsi que du Conseil Régional, visait initialement à implanter un restaurant incubateur au sein du QPV Croix Rouge.

En 2019, suite à appel à candidature, 10 candidats avaient été intégrés sur un parcours d'accompagnement « coaching - formation » par le GRETA et le Bloc, avec phases successives de sélection en vue de la reprise d'un ancien restaurant associatif.

À l'issue de ce parcours de 9 mois, une habitante avait ainsi lancé son activité économique, avec dans l'idée des Institutions, un objectif de maintenir cet aspect formation au sein de la structure.

La gérante n'aura pas réussi à faire face aux impacts de la crise COVID, subvenu quelques mois seulement après son lancement d'activité.

De fait, les partenaires ont retravaillé le projet afin de lui attribuer une fonction de plateau de formation, géré par le GRETA, en exercice depuis mi-2021.

Le contrat de ville aura donc permis de tester un format de projet multi-acteurs, qui a conduit à une solution différente de celle initialement imaginée, mais qui apporte aujourd'hui une offre de formation dans le secteur de l'hôtellerie restauration en grande proximité.

Depuis mars 2021, le lieu a été mis à disposition des organismes de formation du territoire, afin qu'il puisse conserver une activité. Une convention a été établie avec le GRETA CFA de la Marne entre le 29/03/21 et le 31/12/21, et diverses formations ont pu s'y dérouler.

D'avril à juillet 2021, 200h de formation y ont été organisées :

- CQP Agent de restauration, Plateforme de professionnalisation, Remise à Niveau professionnelle HRT, financées par la Région Grand Est
- CQP Pizzaiolo, réentrainement en service, financées par Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi
- Soit environ 45 stagiaires
- Depuis septembre 2021, la Marmite accueille quasi quotidiennement des stagiaires :
- Formation des équipiers de L'Extra
- Plateforme de professionnalisation avec Ladapt (4 sessions)
- Remise à niveau professionnelle sur les métiers de la Cuisine et du Service
- CQP commis de cuisine
- 2 CQP Serveurs
- Réentrainement serveurs
- Plateforme CQP (2 sessions)

Soit 108 stagiaires

La Marmite a accueilli du public lors de manifestation de promotion des métiers de la restauration (organisé par MiLo ou Pôle Emploi, 30 personnes accueillies), des habitants pour l'opération des 50 ans de Croix du Sud (atelier cookies).

### 2.3.3 Campus SIMPLON Grande École du Numérique

Simplon.co est un réseau de fabriques solidaires et inclusives proposant des formations gratuites aux métiers techniques du numérique en France et à l'étranger depuis 2013. Son implantation à Reims a été lancée en 2018 avec les formations suivantes :



- Développeur·se en partenariat avec Microsoft (sur 19 mois en alternance)
- Administrateur·rice d'infrastructures sécurisées

Les formations sont gratuites pour les publics éloignés de l'emploi ou sous-représentés dans le numérique, sans prérequis de diplôme grâce une prise en charge de la Région Grand Est.

Située rue de Courlancy, Simplon est à proximité directe des QPV Croix-Rouge et Wilson-Châtillons.

### **Bilan de la formation dans les QPV**

Le recul temporel trop court ne permet pas à ce stade de mesurer précisément l'impact des relais de formation de proximité en QPV au regard de leurs implantations récentes.

Cependant, ceci offre aux partenaires et acteurs des territoires de proposer des solutions de découvertes métiers, ou rencontres professionnelles pour lesquelles la mobilité ne constitue pas à frein réel (« pieds à terre » en quartiers)

## 2.4 ENTRE ENTREPRISES ET QPV, UN LIEN A RENFORCER

La bonne insertion économique des habitantes des QPV passe par le lien que ces territoires entretiennent avec les entreprises de la métropole rémoise. La construction de cette relation emprunte deux chemins :

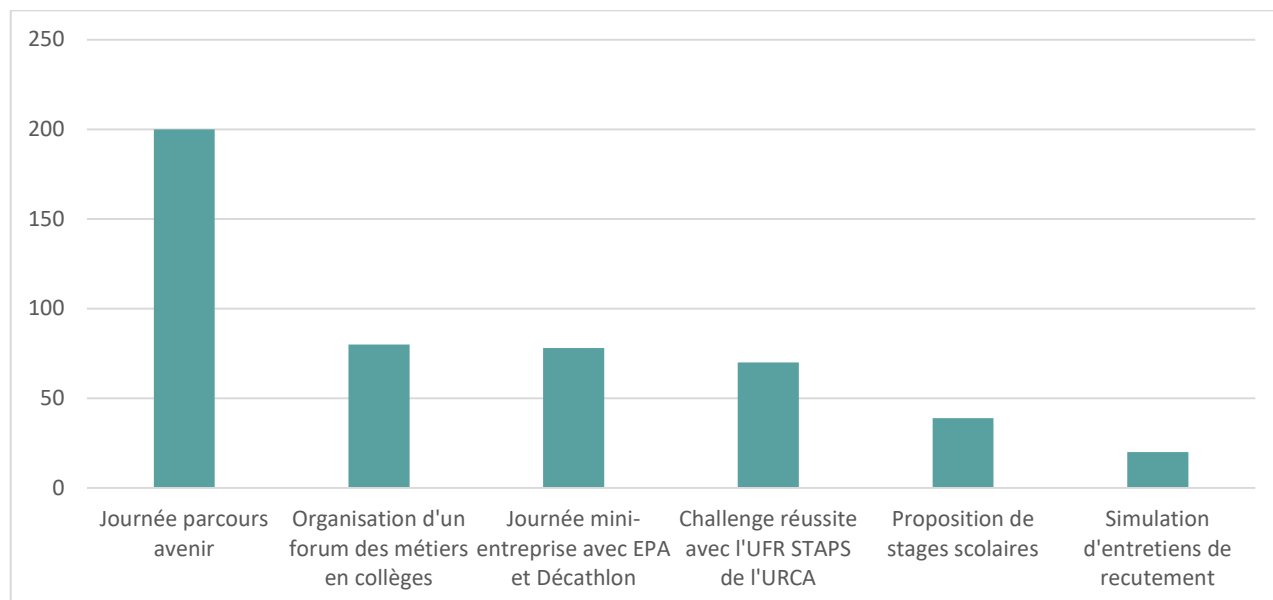
- La valorisation des habitants et de leurs compétences par les acteurs économiques qui sont eux-mêmes trop souvent méconnus au sein des quartiers
- Le soutien aux dynamiques d'entrepreneuriat des habitants des QPV, dans l'objectif d'un développement endogène particulièrement valorisant pour les habitants

### 2.4.1 La charte « Entreprises et Quartiers »

La charte « Entreprises et Quartiers » a été signée en février 2019 par 50 entreprises de toutes tailles et de nombreux secteurs d'activités. Elle concrétise la volonté de la CMA et de la CCI de la Marne de mettre le tissu économique rémois au service de l'emploi dans les quartiers populaires. Une communication volontariste a permis de lancer le dispositif : plus de 1000 entreprises ont été destinataires d'un kit de présentation valorisant la charte

En signant la charte, les entreprises s'engagent pour :

- L'éducation et l'orientation scolaire ; l'emploi, l'insertion et la formation
- Le développement économique
- Les services de proximité et l'accessibilité aux produits et services de l'entreprise
- Le soutien aux initiatives locales et le mécénat de solidarité



Source : Bilan charte « Entreprise et Quartiers »

L'année 2020 a été fortement contrainte par la pandémie, une quinzaine de l'entreprise a toutefois pu être organisée avant le confinement avec 23 événements sur 3 semaines : challenge réussite, « vis ma vie », escape game, visites d'entreprises, etc. Ce sont plus de 300 jeunes qui ont bénéficié de ce projet.

### Verbatim

- « Il faut plus de locaux à disposition dans les QPV pour ceux qui veulent se lancer. »
- « Il faut aider les jeunes à découvrir l'entreprise dès le plus jeune âge. »

Ateliers 9 et 10 juin

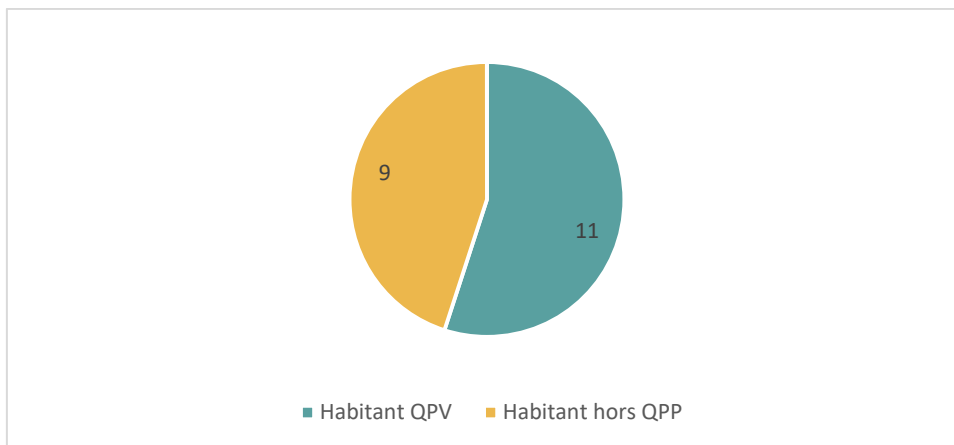
## 2.4.2 Le soutien à l'entrepreneuriat - « Je deviens entrepreneur »

Le contrat de ville a accompagné depuis 2016 les initiatives économiques et l'entrepreneuriat sur les quartiers prioritaires. Quelques actions ont été mises en place pour apporter une solution d'accompagnement de proximité aux créateurs d'entreprise ou d'activités résidant dans les QPV.

Le projet le plus emblématique, qui a évolué au fur et à mesure, est le parcours de formation « Je deviens entrepreneur » qui a pour objectif de guider les porteurs de projet issus des QPV vers une meilleure appropriation des démarches liées à la création d'entreprise et des outils concrets pour diriger leur activité.

Cet accompagnement par l'ADIE est accessible aux porteurs de projet, créateurs d'entreprise, demandeurs d'emploi ou salariés. L'ADIE propose également des solutions de financement (microcrédit professionnel, un prêt d'honneur ADIE ou PTZ en fonction des situations).

Le parcours est proposé en alternance sur deux sites : Médiathèque Croix-Rouge (en QPV) et Maison de la Vie Associative. Les bénéficiaires du dispositif résident majoritairement en quartier prioritaire.



Source : Rapport annuel du contrat de ville - 2021

Cette année-là, le contrat de ville a soutenu le dispositif à hauteur de 12 000 €.

## 2.4.3 La promotion et l'initiation à l'entrepreneuriat

Dans une logique de sensibilisation des plus jeunes au monde professionnel au travers de la découverte de l'entrepreneuriat, plusieurs dynamiques ont été conduites au travers du contrat de ville.

D'une part, un travail de fonds a été mené à partir de 2019 avec l'association Entreprendre Pour Apprendre pour déployer des dispositifs « mini-entreprises » dans les établissements scolaires de QPV (collèges) n'en disposant pas, soit environ un sur deux.

De plus, l'objectif a aussi été de développer ce type d'actions hors champs scolaires, à destination de groupes de jeunes constitués et accompagnés par les acteurs de proximité (maisons de quartier, service de prévention...).

En 2020 et 2021, ce sont ainsi 3 groupes qui ont pu bénéficier de ce programme durant leurs vacances (estivales et hivernales), avec un bilan positif puisque l'un de ces groupes de jeunes a participé au championnat régional de la mini entreprise.

Cette démarche a, au-delà de l'initiation à l'entrepreneuriat, permis aux bénéficiaires (en collège comme en extrascolaire), de mieux appréhender leur environnement et de les rendre acteurs via les propositions d'activités socio-économiques qu'ils ont élaborées.

De plus, ceci a également apporté de nouveaux supports / méthodes pédagogiques aux équipes éducatives (animateurs), tout en permettant à Entreprendre Pour Apprendre de tester ses programmes nouveaux grâce au soutien du contrat de ville (dispositif « notre commune » pour les 9-12 ans), et de se développer dans d'autres champs que le scolaire.

D'autre part, dans la même logique, des expérimentations de coopératives jeunesse de service ont vu le jour via l'accompagnement de la politique de la ville. Ceci n'a pas aussi bien fonctionné que les mini-entreprises (qui restent plus théoriques), car la transformation en démarche économique concrète reste une marche délicate pour les jeunes.

## Bilan des actions sur l'entrepreneuriat dans les QPV

Le contrat de ville n'a que peu de leviers en matière de développement de l'entrepreneuriat, au regard du partage de cette compétence entre différentes Institutions (EPCI, Région...)

Pour autant, une dynamique resserrée autour d'un nombre très restreint d'acteurs existe et a permis d'apporter des réponses aux publics en démarche de création, tout en distillant par ailleurs le goût de l'entrepreneuriat auprès des plus jeunes, représentant une réelle opportunité d'insertion.

La connexion avec les réseaux de création d'entreprises et du développement économique reste à travailler, afin d'inscrire pleinement les QPV dans ces dynamiques, en s'appuyant sur le contrat de ville et autres leviers de la politique de la ville (DPV par exemple) pour proposer des dispositifs expérimentaux (exemple : « ma boutique à l'essai »).

Les enjeux à venir concerne également les mutations des fonctionnements et modes de travail des entreprises, que les habitants des quartiers doivent comprendre et mesurer s'ils souhaitent s'essayer à la création, contexte évoluant notamment suite à la crise sanitaire (dématérialisation – télétravail, co-working...)

### Verbatim

« Il faut mieux faire connaître partenaires économiques des QPV. »

« "Je deviens entrepreneur" est un excellent dispositif pour aider les habitants qui ont un projet. »

Ateliers 9 et 10 juin

## 2.5 « ALLERS-VERS » : DE L'EXPERIENCE FONDATRICE « ACTI'V COMPETENCES » A LA CITE DE L'EMPLOI

Au regard des indicateurs socio-économiques, l'emploi est un enjeu prioritaire dans les QPV. De nombreuses actions de droit commun existent et l'une des difficultés est de pouvoir imaginer des réponses pour faire rencontrer publics et dispositifs.

L'orientation sur laquelle le Grand Reims et ses partenaires ont œuvré en 2020 est donc celle de favoriser les méthodes « d'aller vers » les publics éloignés de l'emploi, développer et diversifier l'offre en matière d'Insertion Activité Economique sur le territoire et le développement des compétences des habitants des quartiers prioritaires rémois pour les mettre en adéquation avec l'offre d'emploi.

Les objectifs étaient davantage de cibler les adultes et jeunes adultes en rupture avec le marché de l'emploi, faute de formations et qualifications suffisantes ou adaptées.

C'est donc un travail d'articulation consolidé entre acteurs du service public de l'emploi, l'État, la Région Grand Est, le département, la CUGR et la ville, pour le renforcement des dispositifs actuels et la création de services d'accompagnement dédiés aux habitants des quartiers (avec le principe de « l'aller-vers ») qui permet de favoriser leur retour à l'emploi durable.

### 2.5.1 Acti'v Compétences

#### ✓ *Un dispositif précurseur présent sur le territoire*

Le dispositif Acti'v Compétences a fonctionné d'avril 2017 à décembre 2021. Il vise à mieux comprendre les spécificités des QPV rémois et à favoriser l'entrée en formation ou l'accès à l'emploi de ses habitants. L'AFPA en a été l'opérateur.

Le principe de cette expérimentation était de constituer et animer un groupe d'acteurs de proximité capable d'identifier et d'orienter les publics dits « invisibles » vers une structure spécialisée pour un entretien de diagnostic, sans considération de la situation administrative du bénéficiaire (inscrit ou non à Pôle Emploi, en cours de régularisation...).

En fonction de cette première rencontre, le bénéficiaire se voyait proposer un parcours de formation sur mesure, souple et sans contraintes (levée des freins type garde d'enfants avec des horaires adaptées) autour des compétences de bases, préalables incontournables avant toute inscription dans un parcours d'insertion plus conséquent.

Les modules de ce parcours ont été les suivants : agilité numérique, maîtrise de la langue, environnement professionnel/technique de recherche d'emploi.

Au regard de l'intérêt pour cette démarche innovante et expérimentale, le dispositif a bénéficié d'un soutien conjoint entre l'État, le Grand Reims, le Département de la Marne et la Région Grand Est, soutien formalisé par un accord cadre unique entre ces quatre institutions pour financer sur 3 ans ce projet (de 2018 à 2020, 220 000€ / an tous financeurs confondus), avant d'être basculé dans le droit commun pour ce qui concerne la partie formation, à l'issue de l'utilisation des crédits (fin 2021).

#### ✓ *Données Acti'v Compétences 2021*

Le dispositif « Activation professionnelle » d'Acti'v Compétences s'est poursuivi en 2021 et deux groupes ont intégré ce parcours.

- 58 prescriptions reçues des structures suivantes : 26 CSD Marne, 8 CCAS, 8 AFPA, 6 Mission locale, 4 pairs, 2 AEFTI, 2 Pôle emploi, 1 affiche CCAS et 1 par affiche au sein de la maison de quartier
- 29 personnes reçues en entretien diagnostic : échange sur leur parcours, les freins éventuels à leur intégration sur ce dispositif, les aider à les lever (par exemple orientation vers les partenaires adéquats)
- 23 personnes ont intégré le dispositif et suivi le parcours de formation. (20 femmes, 3 hommes, 16 BRSA)

### Activation professionnelle :

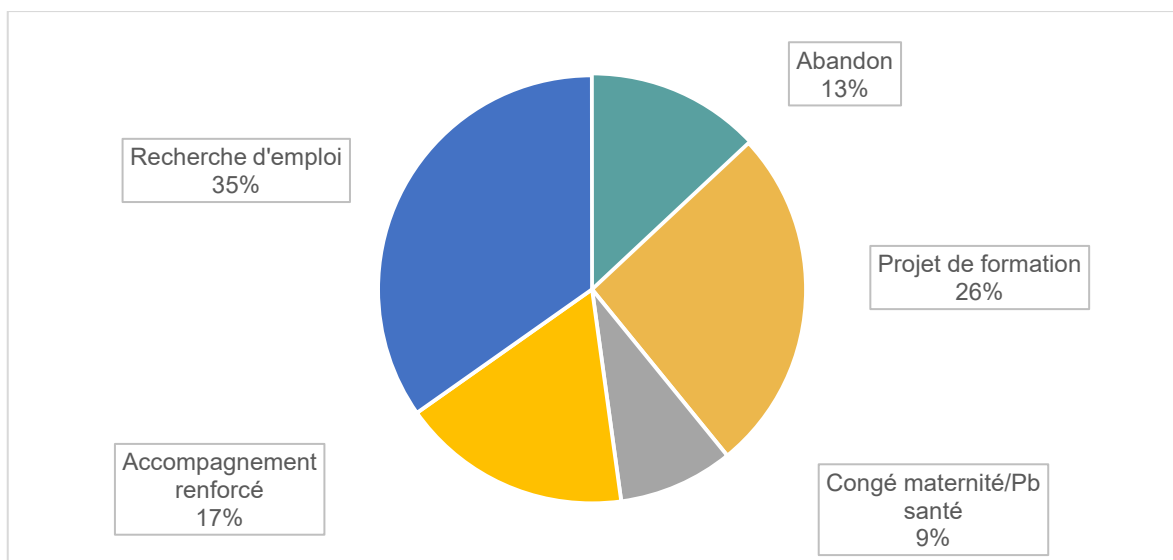
- 9 semaines en centre permettent de travailler le projet professionnel et le choix de l'entreprise d'accueil, de renforcer son expression française et d'utiliser l'outil numérique
- 4 semaines en entreprise (pouvant aller jusqu'à 5 semaines) qui outre le fait d'être un véritable levier à l'insertion professionnelle, est aussi élément clé de la reprise de confiance en soi.

A noter que les lieux de stage en 2021 ont été très diversifiés : commerce (alimentaire, prêt à porter, discount), conditionnement, restauration, agent de service hospitalier, bibliothèque, aide à la personne :

- 1 semaine en centre pour faire un debriefing avec le formateur lors d'un entretien individuel, établir un plan d'actions personnalisé et informer le conseiller en charge de son suivi. Cela a permis de sécuriser les poursuites de parcours.

### Situation des personnes à la sortie du parcours :

3 personnes en emploi (une 4<sup>ème</sup> était sortie pour emploi mais son contrat a été rompu car il a perdu son permis de conduire), 6 avec projet de formation (AVDF, FLE, ASH), 1 en congé maternité (très certainement suivi d'un congé parental), 1 avec problème de santé et démarche pour RQTH à mener, 4 en accompagnement renforcé, 8 en recherche d'emploi.



Source : Revue de projet Acti'v Compétences



## 2.5.2 La Cité de l'Emploi, aboutissement du travail mené autour de l'insertion

### ✓ Présentation de la Cité de l'Emploi

La Cité de l'Emploi répond directement à la priorité « accès des habitants des QPV aux dispositifs d'insertion professionnelle, à l'emploi et à la formation ». La CUGR, avec le soutien des services territoriaux de l'État, a été retenue pour participer à ce programme national en juillet 2021.

La création de la Cité de l'Emploi est l'aboutissement logique du travail entamé depuis l'expérimentation « Acti'v Compétences », dynamique de construction de réponses en faveur de l'emploi et l'insertion qui soient le plus proches possible des besoins des habitants.

La feuille de route de la « Cité de l'Emploi » du Grand Reims

#### 1. Une mobilisation renforcée en faveur des habitants des QPV

Une collaboration renforcée : Plus de visibilité, plus de lisibilité, plus de transversalité.

L'association Tous Tes Possibles, animateur de la Cité de l'emploi déploie le « Collectif Emploi » depuis avril 2022 afin de construire des cercles de travail collaboratif. Ils agiront en complément et avec le service public de l'emploi (SPE) et du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE).

Un découpage du territoire rémois en quatre secteurs, pour le « collectif emploi »:

- Orgeval / Walbaum
- Epinettes – Maladrerie - Chemin des bouchers / Chalet – Solférino - Paul Petit / Europe
- Wilson - Maison Blanche - Châtillons
- Croix-Rouge

#### 2. Aller vers et raccrocher pour mieux intensifier

L'orientation sur laquelle le Grand Reims et ses partenaires entendent œuvrer dans le cadre de la prorogation du contrat de ville est celle de favoriser les méthodes "d'aller vers" les publics éloignés de l'emploi.

Des opérations de « aller vers » innovantes combinant des actions de terrain et des initiatives partenariales avec des acteurs de l'accès à l'emploi mais aussi du champ social, éducatif, au contact quotidien de publics dont une partie parvient à un stade où le retour à l'emploi devient d'actualité.

La cité de l'emploi mobilise également des entreprises par le biais du Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion (CREPI) et des chambres consulaires (CCI et CMA).

#### 3. Innover et expérimenter

La Cité de l'emploi constituera un outil pour décloisonner les pratiques et articuler les dispositifs en mobilisant l'ensemble de la chaîne des acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation, les entreprises et ceux en proximité.

Elle permettra par le biais du « Lab'Emploi », l'expérimentation de projets et actions devant favoriser la mise en relation entre publics et entreprises, notamment dans les métiers en tension qui peinent à recruter. L'objectif est de recourir à des formes novatrices de création d'espaces de rencontre entre demandeurs et recruteurs, qui cassent les codes des méthodes traditionnelles.

### ✓ *Les financements spécifiques*

La reconnaissance de la Cité de l'Emploi par l'État s'accompagne d'une enveloppe de 100 000 € par an pendant deux ans. 60 000 € sont consacrés au recrutement d'un ETP par « Tous tes possibles », les crédits restants étant consacrés à l'animation en destination des entreprises et au financement d'actions spécifiques.

### ✓ *Une action phare : la Caravane de l'Emploi*

Depuis la signature du protocole de préfiguration et le début de la crise sanitaire, les forums jobs pour l'emploi se sont maintenus difficilement sur le territoire rémois, et certaines actions spécifiques ont été organisées pour cibler davantage de candidats des quartiers de la politique de la ville. La caravane de l'emploi traduit bien cet objectif d'informer et préparer les publics aux opportunités d'emploi.

La caravane de l'emploi est une action « hors les murs » programmée en 2022, suite à une première expérimentation en juillet 2021 dans le cadre de Quartiers d'été, de la Cité de l'Emploi. Elle vise à mettre en relation chefs d'entreprises, recruteurs, structures d'insertion et jeunes habitants des QPV.

Le dispositif consiste à proposer un lieu d'accueil qui puisse se déplacer au sein de chacun des quartiers prioritaires rémois en proposant différents espaces : service public de l'emploi, entreprises, structures d'insertion, formation, etc. L'accent est mis sur la présentation de secteurs d'activités en tension : CHR, vigne et agriculture, aide à la personne, BTP, industrie, services publics, logistique, etc.

La caravane sera présente successivement au sein de chaque QPV rémois tous les mardis du 10 mai au 12 juillet 2022.

Pour proposer cette action innovante, la Cité de l'Emploi a dû réunir des nombreux acteurs (chambres consulaires, SPE et SPIE, tissu associatif, fédération, organismes de formation, etc.), concrétisant la volonté de tourner vers les QPV l'écosystème de l'emploi-insertion.

## Verbatim

« La caravane de l'emploi est une réussite : elle combine « aller-vers » une communication efficace...

...Mais les emplois proposés sont souvent trop « exigeants » pour les habitants éloignés de l'emploi. »

« Beaucoup d'acteurs aident les jeunes à faire des CV, des lettres de motivation, mais qui est vraiment légitime à le faire ? »

Ateliers 9 et 10 juin

## Bilan de la Cité de l'Emploi

La signature du protocole d'engagements renforcés du Contrat de Ville entre l'État et nos collectivités, signé en 2020, pour la période 2020-2022, a permis de recentrer les priorités pour répondre au mieux aux enjeux actuels que connaissent les QPV.

L'une des 3 priorités est :

**« L'accès des habitants des QPV aux dispositifs d'insertion professionnelle, à l'emploi et à la formation. »**

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale. Ce constat est lié à la surreprésentation, dans ces territoires, d'actifs qui, de par leur niveau de qualification ou leur catégorie socio-professionnelle, sont particulièrement exposés à ce risque (personnes de faible niveau de formation, jeunes sortis précocement du système éducatif, intérimaires...).

Pour remédier à cette situation, la politique de la ville a poursuivi l'objectif de renforcer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des habitants des QPV, en facilitant, d'une part le recours au droit commun et, d'autre part, en mobilisant des dispositifs spécifiques ou encore des crédits contrats de ville.

Le dispositif Cité de l'Emploi consiste à renforcer la coopération des acteurs de la ville, de l'emploi et de l'insertion, à fiabiliser le recours au droit commun, et à définir une offre spécifique pour les résidents des QPV dont les besoins ne sont pas couverts.

Mais ni la ville ni l'agglomération n'ont de compétence formelle en matière d'emploi.

En tant qu'acteur tiers mais concerné au premier chef par les dynamiques économiques et sociales locales, particulièrement dans les quartiers « Politique de la Ville », elles peuvent donc se positionner comme facilitatrices, créatrices de lien entre les acteurs traditionnels de l'insertion et de l'emploi, pour les encourager à décloisonner leur action.

La ville de Reims et le Grand Reims peuvent donc mettre à profit le lien de proximité qui les unit aux acteurs du territoire pour mobiliser et connecter l'ensemble de la chaîne de l'emploi : les acteurs traditionnels (service public de l'emploi, Département, Région, associations dotées d'une mission de service public) bien sûr, mais aussi le monde associatif pourvoyeur de solutions dans les QPV pour les publics en difficulté, et bien entendu les entreprises du territoire.

La Cité de l'Emploi du Grand Reims qui se déploie progressivement depuis début 2022 doit permettre d'alimenter le pilier développement économique et emploi du contrat de ville en termes de projets d'une part, tout en accentuant d'autre part le tissage des liens entre acteurs pour favoriser l'accès des publics à un accompagnement, une formation, un emploi (mission du collectif emploi).

La Cité de l'Emploi doit être, à l'image de la politique de la ville, un espace d'expérimentation et d'innovation, au service du droit commun (SPE, Région, Département...) pour s'assurer de la captation des publics, et un cadre de coopération pour mieux coordonner à l'échelle des QPV les propositions existantes d'aide à l'insertion.

## 2.6 UN PUBLIC SPECIFIQUE DES QPV : LES PRIMO-ARRIVANTS SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Renforcer l'employabilité des habitants des QPV par des actions d'accompagnement socio-professionnel spécifiques était un axe de travail du contrat de ville du Grand Reims.

Certaines actions ont permis d'accompagner la levée des freins vers l'emploi d'habitants des QPV.

Depuis la signature du contrat de ville, plusieurs offres de formation se sont maintenues, voire développées, pour bénéficier à un public issu des quartiers prioritaires plus nombreux. C'est le cas de l'offre de formation linguistique avec les projets ci-dessous.

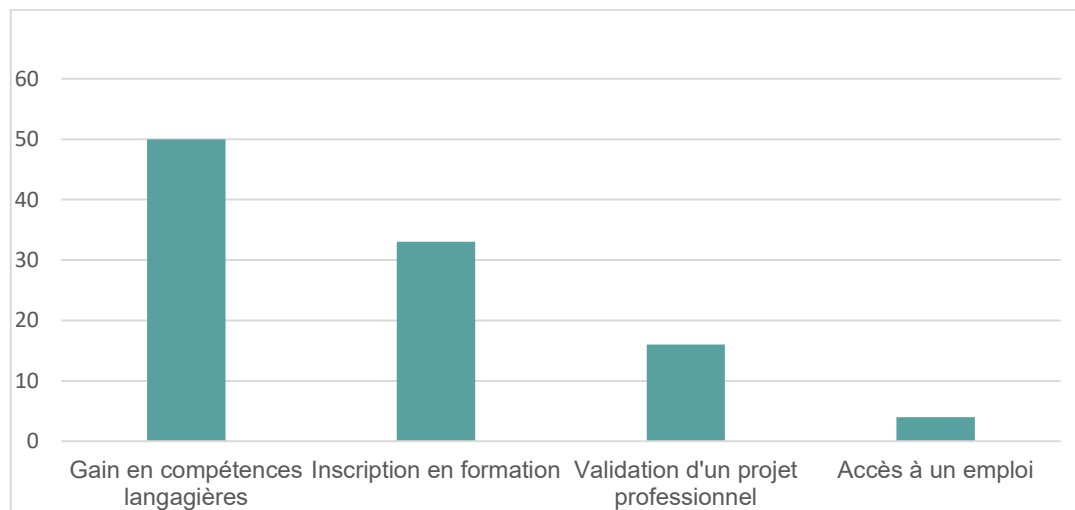
Les QPV occupent une place importante dans les parcours résidentiels : ils sont les lieux d'accueil privilégiés des nouveaux entrants sur le territoire national. À ce titre, les actions visant à favoriser l'emploi et l'insertion économique de ces primo-arrivants sont importantes : l'occupation d'un emploi est l'un des piliers d'une intégration réussie.

### 2.6.1 En Route vers l'emploi

Ce projet s'inscrit, pour une partie en complémentarité du dispositif « Reims Sans Frontière (RSF) », mené par la Mission Locale qui vise à accompagner les jeunes primo-arrivants en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable.

Ce projet répond aux besoins spécifiques de ce public en matière de développement des compétences langagières, d'élaboration de projet professionnel en vue de les autonomiser et de les insérer dans la vie active.

En 2020, par exemple, 66 personnes ont bénéficié d'un parcours avec les effets suivants :



Source : Rapport annuel du contrat de ville - 2021

53 bénéficiaires (80% du groupe) ont connu une sortie positive : formation, validation d'un projet professionnel ou accès à l'emploi

### 2.6.2 Mobilisation vers l'Emploi

La MVE s'adresse aux personnes d'origine étrangère qui ont besoin d'être accompagnées et soutenues dans différents domaines : emploi, administratif, institutions, repères sociaux, etc. Le public est plus particulièrement celui des signataires des CIR (Contrat d'Intégration Républicaine) de l'OFII.

L'objectif est d'accompagner les bénéficiaires dans une démarche de construction d'un projet professionnel à court-terme et de consolider la maîtrise du français.

En 2020, 30 personnes se sont positionnées pour bénéficier du parcours et 21 en ont bénéficié. Un nombre important a élevé son niveau de français grâce au dispositif. Le contrat de ville a soutenu le projet à hauteur de 15 000 €, en complément du droit commun.

### 3 LES DYNAMIQUES ECONOMIQUES AU SEIN DES QUARTIERS PRIORITAIRES

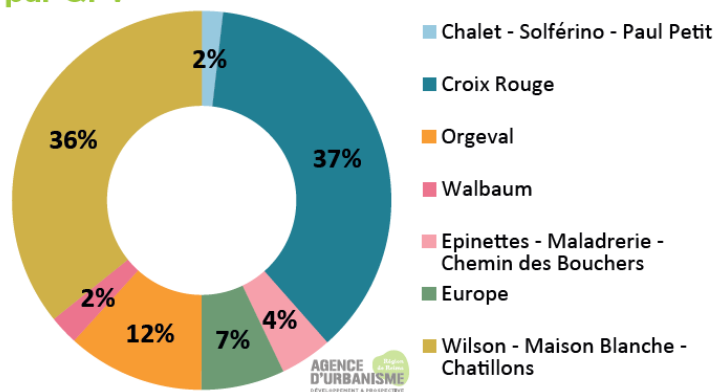
Le contrat de ville du Grand Reims intègre plusieurs actions pour agir pour le développement économique local dans les quartiers de la politique de la ville, en lien avec les partenaires de l'activité économique.

#### 3.1 L'ACTIVITE ECONOMIQUE AU SEIN DES QPV

##### 3.1.1 Le stock et les créations d'entreprises dans les QPV

À fin 2019, près de 1 650 établissements pouvaient être dénombrés dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) de Reims, dont près des trois quarts à Croix-Rouge et Wilson - Maison Blanche – Châtillons<sup>1</sup>.

#### Répartition des établissements à fin 2019 par QPV\*

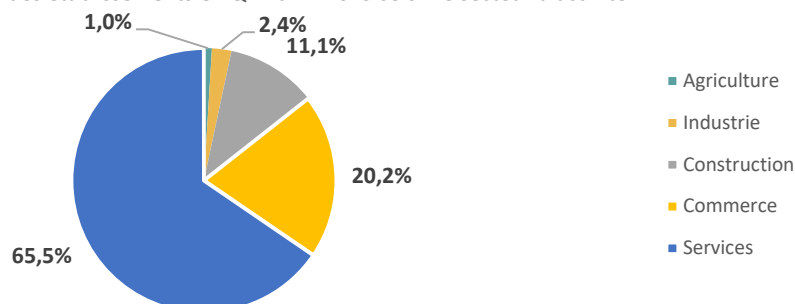


Source : SIRENE - Secteur marchand et non marchand

Ce stock d'établissements a considérablement progressé en 2019, en raison essentiellement d'activités individuelles.

Près des deux tiers des établissements implantés en QPV exercent une activité de services (65,5% précisément), contre 20,2% pour le commerce et 11,1% pour la construction.

#### Répartition des établissements en QPV à fin 2019 selon le secteur d'activité



Source : SIRENE - Traitement AUDRR

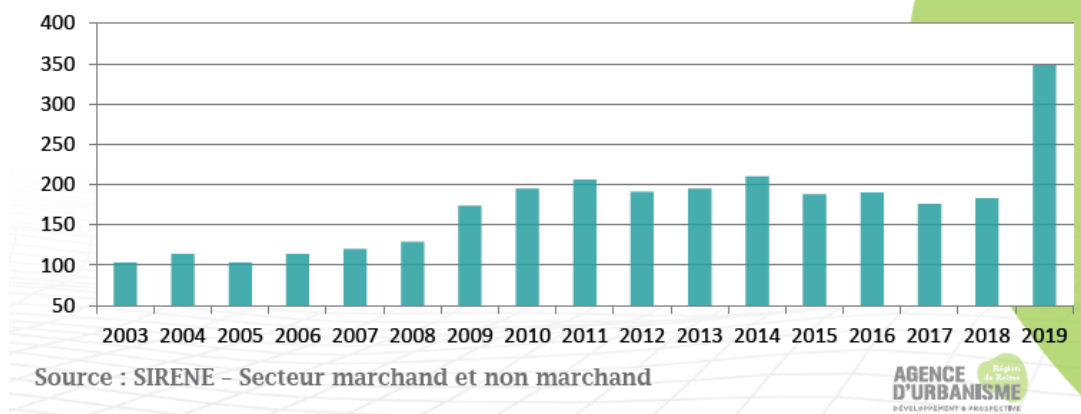
Cette répartition selon les secteurs d'activité s'avère proche de celle observée sur l'ensemble de la ville de Reims, avec toutefois une légère surreprésentation des établissements liés à la construction (probablement des micro-entrepreneurs du Bâtiment) et du commerce, au détriment des services et de l'industrie.

Globalement, le tissu économique des QPV de Reims fait la part belle aux entrepreneurs individuels (55% des établissements contre 35% dans les autres quartiers rémois) et aux associations déclarées (16% contre 10%).

<sup>1</sup> Il convient toutefois de souligner que ce dénombrement comprend également les établissements n'ayant réalisé aucun chiffre d'affaires au cours de l'année.

✓ Rythme de création d'établissements dans les QPV

## Nombre d'établissements créés dans les QPV\* de Reims

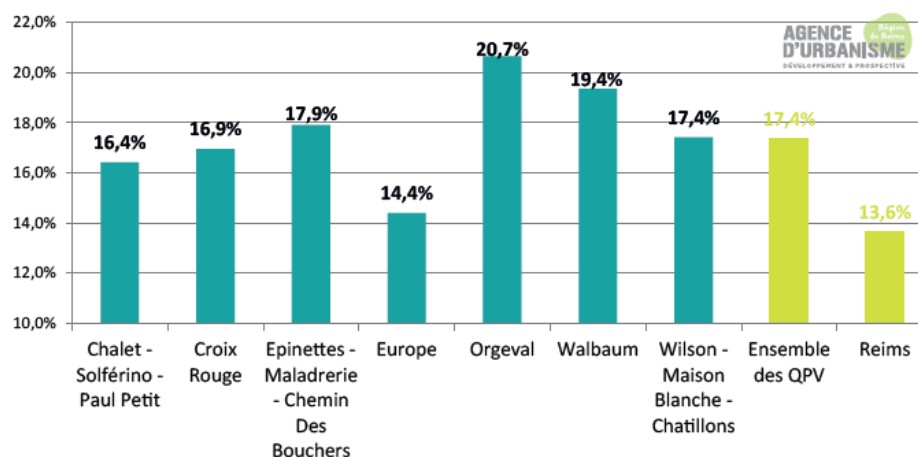


Plus précisément, les coursiers et les commerçants en ligne de produits divers représentent 15% des établissements en QPV, contre 4% sur les autres périmètres de Reims.

✓ Taux de création d'établissements dans les QPV

À noter également qu'avec un taux de création\* de 17,4% entre 2003 et 2019, les QPV affichent globalement une dynamique de création mieux orientée que les autres quartiers de Reims, le quartier Europe faisant toutefois office d'exception.

## Taux de création d'établissements entre 2003 et 2019\*



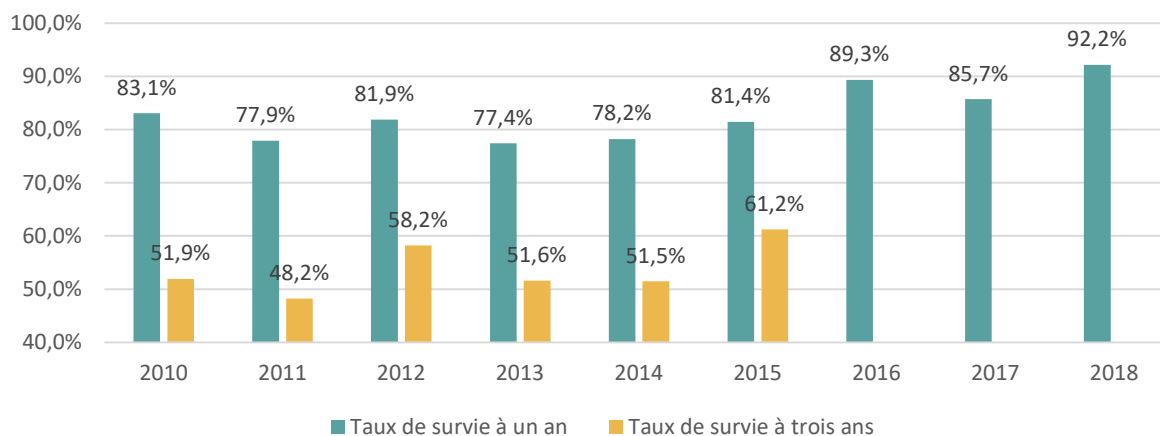


### ✓ Le taux de survie des établissements dans les QPV

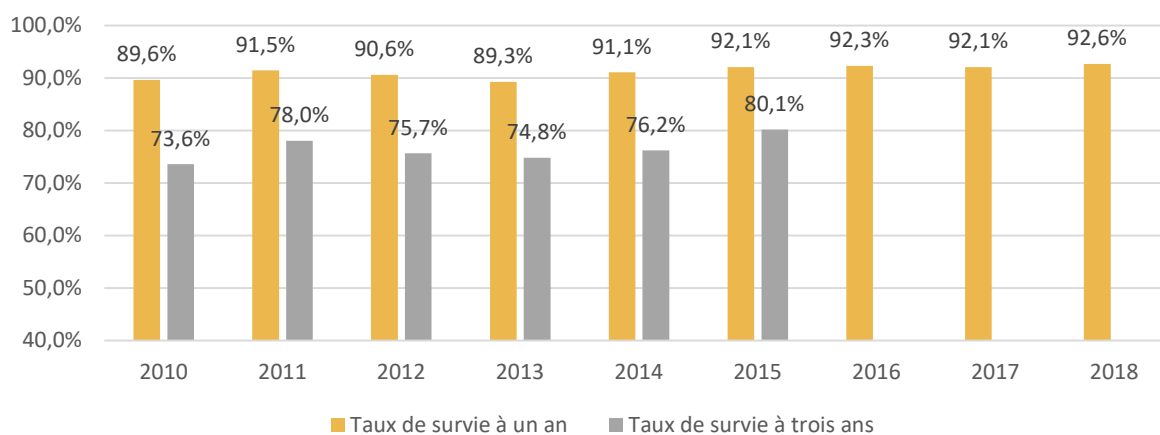
En moyenne, plus de 80% des établissements créés en QPV sont toujours actifs un an plus tard, ce taux de survie chutant toutefois à moins de 55% sur trois ans.

De fait, si la résilience des entreprises créées en QPV s'est améliorée au cours des dernières années, celles-ci s'avèrent sensiblement plus fragiles que celles créées hors QPV (pour l'ensemble des entreprises de Reims, le taux de survie moyen à un an s'établit à 91,4% et celui à trois ans à 76,5%)

Taux de survie des établissements en QPV selon l'année de création



Taux de survie des établissements rémois selon l'année de création



Sources : SIRENE - Traitement AUDRR

## 3.2 L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE PROXIMITE : COMMERCE ET SANTE

### 3.2.1 Commerce alimentaire de proximité

La présence de commerces alimentaires est importante pour le maintien d'un lien social au sein des QPV : ce sont des lieux privilégiés de rencontre entre voisins mais aussi des pourvoyeurs d'emploi importants dans les quartiers.

Ils sont relativement bien représentés au sein des QPV, malgré un très important en boulangeries et dans une moindre mesure en épicerie. La densité en supérette est en revanche bien plus élevée, ce type de surface (100 à 400 m<sup>2</sup>) ayant été privilégié au moment de la construction des grands ensembles.

Commerce alimentaire	Effectif en QPV	pour 10 000 hab. QPV	pour 10 000 hab. Reims	Écart QPV/Reims
Boucherie charcuterie	9	2,5	2,9	-11%
Boulangerie	10	2,8	7,3	-61%
Épicerie	13	3,7	4,8	-24%
Supérette	4	1,1	0,8	47%
Supermarché	4	1,1	1,7	-33%
Hypermarché	1	0,3	0,2	29%
<b>Total</b>	<b>41</b>		-	

Source : INSEE BPE – Traitement AUDRR

### 3.2.2 L'offre de santé et libéraux dans les QPV

Au 1er janvier 2020, l'ensemble des structures de santé (pharmacie, laboratoire) et des professionnels libéraux sélectionnés (généraliste, masseur-kinésithérapeute, orthophoniste...) sont sous-représentés au sein des QPV par rapport au standard rémois. Les quartiers connaissent notamment un déficit au niveau de l'offre de soins de proximité formée par le duo médecin généraliste/pharmacie, avec environ un quart d'équipement en moins. Seuls les centres de santé font figurent d'exception.

Cette situation soulève principalement l'enjeu de l'égal accès aux soins qui, lorsqu'il est conditionné par la nécessité de devoir se déplacer, est une source de renoncement aux soins.

	Effectif en QPV	pour 10 000 hab. QPV	pour 10 000 hab. Reims	Écart QPV/Reims
Médecin Généraliste	31	8,8	11,2	-22%
Masseur kinésithérapeute	30	8,5	10,1	-16%
Chirurgien-dentiste	7	2	6,3	-69%
Orthophoniste	7	2	2,3	-12%
Pédicure-Podologue	2	0,6	2,1	-73%
Pharmacie	9	2,5	3,5	-27%
Centre de santé	2	0,6	0,5	15%
Laboratoire d'analyses	2	0,6	0,6	-6%

Source : INSEE BPE – Traitement AUDRR

#### Pour une future contractualisation

L'enjeu serait de poursuivre les efforts de maintien et de diversification des commerces (notamment traditionnels), en lien avec le NPRU ainsi que le maintien des services de santé.



04 **Qualité de vie, qualité de ville, rénovation urbaine**

## Introduction

Depuis la signature du contrat de ville en 2015, la Communauté urbaine du Grand Reims a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle exerce ses compétences sur un territoire de 143 communes du bassin de vie rémois, comptant 296 154 habitants. Sa ville-centre, Reims, est le chef-lieu de l'arrondissement et se classe 12<sup>ème</sup> ville de France en nombre d'habitants (181 194 habitants).

Au sein de cette intercommunalité élargie, Reims, qui comprend les 7 QPV, présente un taux élevé de logements locatifs sociaux tant à l'échelle intercommunale (37%) qu'à l'échelle de la ville-centre (44,5 %) qui concentre à elle seule 90% de l'offre. C'est une situation inédite au niveau national. En effet, sur les 100 communes ayant un taux de Logements Locatifs Sociaux (LLS) supérieur ou égal à 40%, seules 9 communes comptent plus de 50 000 habitants, Reims étant la plus peuplée, loin devant Saint-Denis (93) qui compte 109 000 habitants.

Compte tenu de cette situation, l'objectif de tendre vers plus de mixité sociale par un rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux, souligné dès 2015 dans le contrat de ville, a guidé en grande partie la stratégie du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Reims (NPRU). Il est également un axe structurant du PLH 2019-2024 et de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) adoptée par le Conseil communautaire du 27 juin 2019 et qui définit la stratégie de peuplement souhaitée par la collectivité.

Les mesures à mettre en place dans le cadre de la stratégie de peuplement sont fixées dans la CIA. Le rôle de l'Etat est d'assurer le respect des objectifs d'équilibre territorial fixés dans la CIA et leur suivi.

Le volet habitat du NPRU repose sur :

- Une logique de déconcentration de l'offre de logements pour laisser place, sur site et hors site, à des produits de diversification tant en termes de segment de marché (accession sociale) que de forme urbaines (maisons de ville, produits intermédiaires). Cette ambition de diversification sera complétée par des programmes issus de la vente HLM sur certains quartiers,
- Une reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux à hauteur de 50% de l'offre démolie à l'échelle de l'unité urbaine en cohérence avec le règlement général de l'ANRU et les orientations du PLH,
- Un effort conséquent sur le volet réhabilitation-résidentialisation sur le parc existant,
- Une politique de relogement et d'attributions s'inscrivant dans les orientations de la CIA.

Les différents plans de rénovation urbaine ont permis une transformation radicale de la physionomie de plusieurs quartiers rémois grâce aux constructions et réhabilitations des bâtiments/logements, la construction d'équipements, ainsi qu'à l'aménagement des espaces publics, le maintien de la tranquillité résidentielle. Le cadre de vie des habitants est en amélioration et les différents appels à projet y contribuent. Cependant, il y a encore des besoins d'accompagnement des acteurs locaux et des habitants.

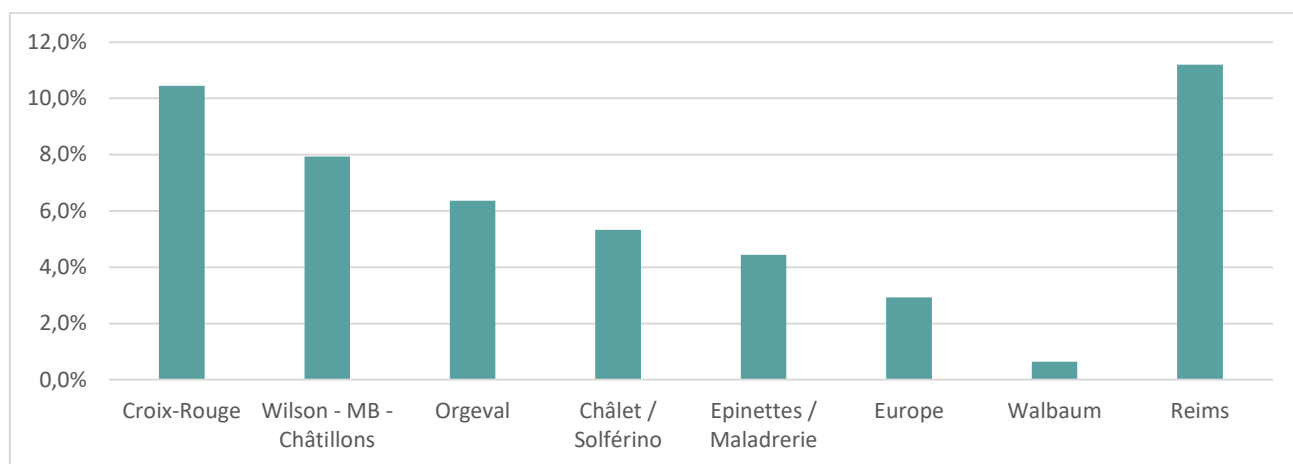
## 1 INDICATEURS DE CADRAGE

Quelques indicateurs permettent de comprendre ce qui différencie ou rapproche les QPV entre eux et leur position vis-à-vis de la ville de Reims dans son ensemble.

### Taux de végétalisation

Ce taux représente la surface occupée par les végétaux (arbres, pelouse, etc.) sur la surface totale, y compris hors des « espaces verts ». Il ne peut malheureusement pas être étudié en dynamique pour mesurer les effets du renouvellement urbain, nous devons nous contenter de la « photo » à l'instant T.

Reims présente dans l'ensemble un taux de végétalisation supérieur à celui des QPV, mais cela est dû à la présence de grands espaces verts (Coulée verte, Parc de Champagne, etc.). Les taux de végétalisation de Croix-Rouge, Wilson et Orgeval sont plutôt satisfaisants.

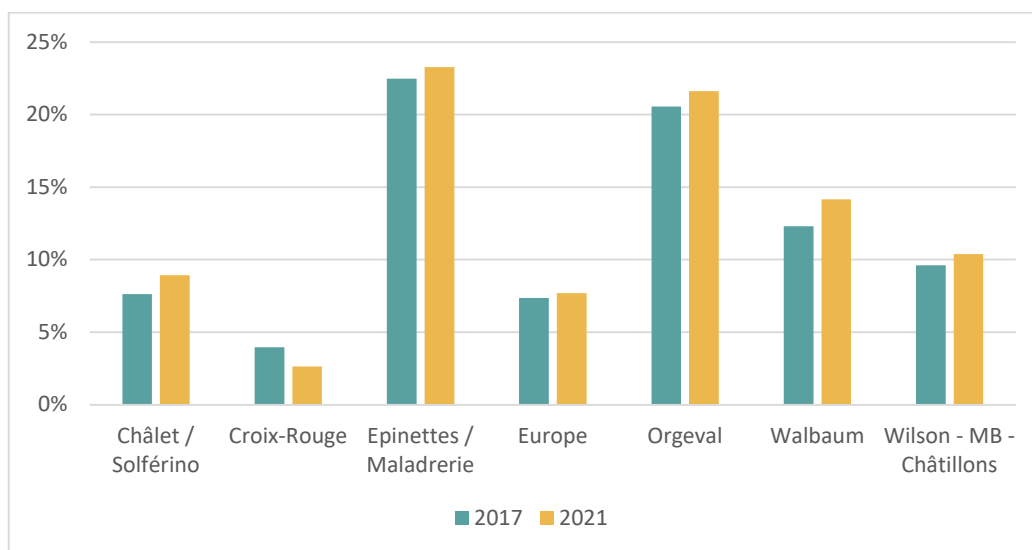


Source : BD TOPO – Traitement AUDRR

Certains QPV semblent moins bien dotés en végétalisation que d'autres, en particulier Walbaum, car les espaces verts fréquentés par leurs habitants sont situés à l'extérieur

### Part des logements privés et sociaux – Évolution 2017 /2021

La part des logements sociaux est bien plus élevée dans les QPV où 10% du parc y est privé en 2021 contre 61% sur l'ensemble de la ville de Reims.



Source : BD TOPO – Traitement AUDRR

On note les effets des programmes de renouvellement urbain et de la politique du logement du Grand Reims qui vise à dé-densifier les grands ensembles et à introduire une offre diversifiée de logements, ce qui fait mécaniquement augmenter la part du parc privé dans les QPV. Celle-ci progresse partout, passant de 9,5% à 9,7%.



## Verbatim

« Les aménagements et le renouvellement urbain font beaucoup de bien aux quartiers. »

« Les nouvelles maisons de quartier sont mieux adaptées aux besoins des habitants. »

Ateliers 9 et 10 juin



## 2 UN PROGRAMME AMBITIEUX DE RENOUVELLEMENT URBAIN

### 2.1 LES AVANÇÉES DU NPNRU A REIMS

Le programme de rénovation urbaine a un impact majeur sur le cadre de vie des quartiers qui sont concernés.

En terme financier, le NPRU rémois représente :

- 370M€ d'investissements prévisionnels
- 113,48 M€ de concours financiers, dont
  - o 72,59 M€ de subventions ANRU
  - o 40,89 M€ de prêts bonifiés Action Logement
- Taux de démarrage des opérations au 31.12.2021 : 63%

En terme opérationnel, le NPRU rémois représente :

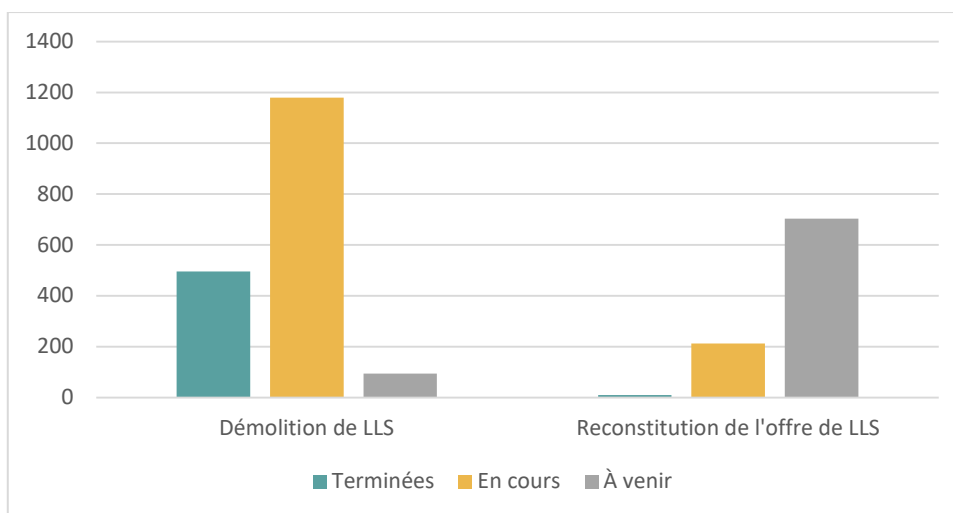
- 1 728 logements locatifs sociaux à démolir
  - o 105 dans le cadre du protocole de préfiguration (tous démolis en 2020)
  - o 1 663 dans le cadre de la convention (390 démolis au 31.12.2021)
- 12 logements privés (copropriété) à démolir – en cours d'acquisition par la Ville
- 2 487 logements sociaux à réhabiliter dont 1 143 en cours au 31.12.2021
- 925 logements locatifs sociaux à reconstituer (50%), dont 10 livrés au 31.12.2021
- 105 logements ouverts à l'accession à la propriété à construire sur site (prime accession)
- 95 logements individuels à construire au titre des contreparties Action Logement
- 4 équipements publics nouveaux, dont une maison de quartier inaugurée en septembre 2021
- Des aménagements d'espaces résidentiels, d'espaces publics et la déconstruction de parkings semi-enterrés (livrés ou en cours à 40% au 31.12.2021)

#### 2.1.1 Bilan des opérations à fin 2021

Le NPRU entre en phase opérationnelle suite aux ralentissements engendrés par l'arrêt des travaux pendant le confinement du printemps 2020, puis par les problématiques d'approvisionnement.

##### ✓ **Logement : démolition et reconstitution du parc locatif social**

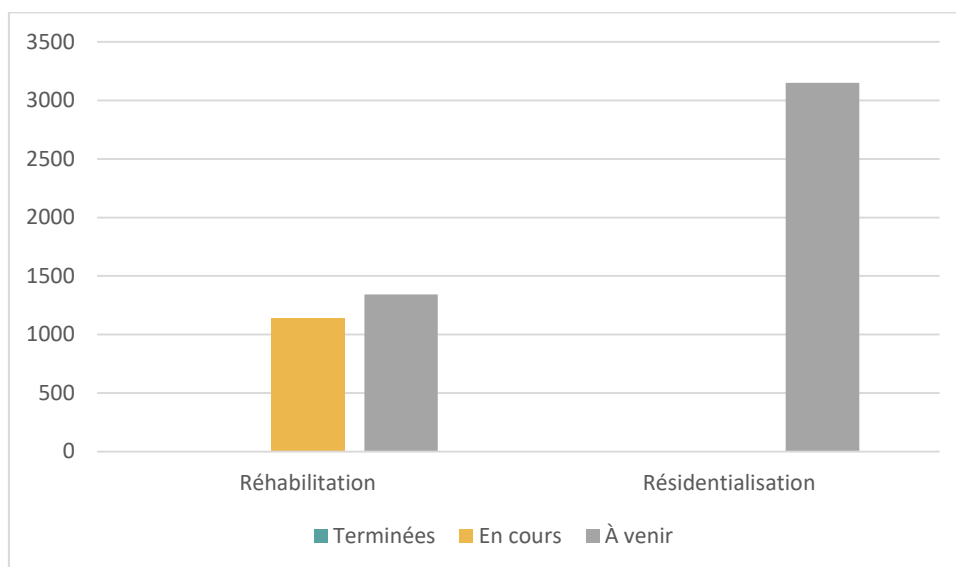
Les démolitions et la reconstitution du parc sont étroitement liées, les ménages devant être relogés pour pouvoir entamer les opérations de déconstruction.



Revue de Projet NPNRU Reims – 2021

### ✓ Logement : réhabilitation et résidentialisation

Les objectifs donnés par le Grand Reims en matière de réhabilitation énergétique sont ambitieux : tendre vers l'étiquette B (au moins 40% d'économie d'énergie pour les ménages).

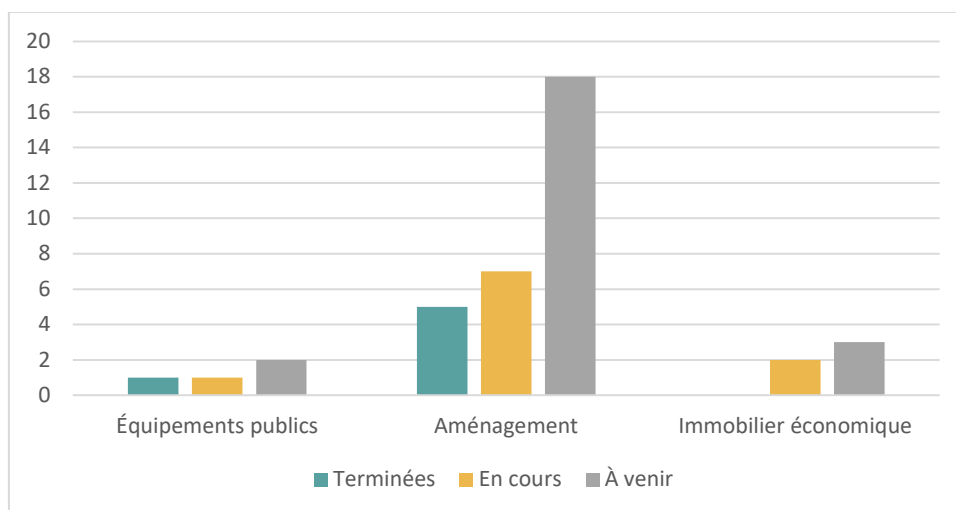


Revue de Projet NPNRU Reims - 2021

Les opérations de résidentialisation (encore non commencées fin 2021) ont pour principe de réaménager les pieds d'immeubles et de redéfinir et redécouper la limite entre les espaces publics et privés au sein des quartiers concernés, pour tendre vers un cadre de vie plus proche de l'espace urbain traditionnel.

### ✓ Équipements, aménagement d'ensemble et immobilier économique :

Les principaux équipements publics concernés par le NPRU sont les maisons de quartier (comme celle de Pays de France, livrée en mai 2021) et les écoles (Joliot-Curie, en cours de rénovation), qui sont des mailles essentielles de la vie au sein de QPV.

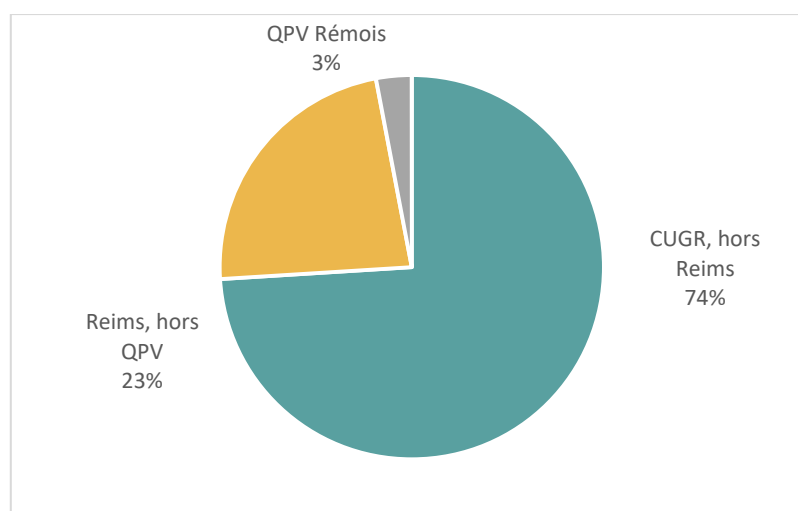


Revue de Projet NPNRU Reims - 2021

Les aménagements concernent les voiries, réseaux, places publiques ou parcs ainsi que des parkings en ouvrage (restructuration, démolitions de parkings enterrés, etc...)

✓ **Focus sur la reconstitution des logements sociaux**

Dans l'objectif de dé-densifier les QPV et de redéployer l'offre locative sociale au sein de la communauté urbaine (jusqu'à la loi 3DS du 21 février 2022, seules les communes de l'unité urbaine de Reims pouvaient accueillir des opérations de reconstitution financées par l'ANRU), les reconstructions des logements sociaux détruits dans le cadre du NPRU se font dans de nouveaux périmètres :



Revue de Projet NPRU Reims - 2021

À ce jour, 58% des adresses de reconstitution sont identifiées :

- 227 à Reims
- 127 à Bétheny
- 106 à Tinquieux
- 35 à Bezannes
- 23 à Cormontreuil

La possibilité de reconstitution du parc hors de l'unité urbaine, possibilité offerte par la loi 3DS, sera utilisée dans le cadre de ce NPRU.

Concernant le financement, 457 logements seront en PLUS et 408 en PLAI.

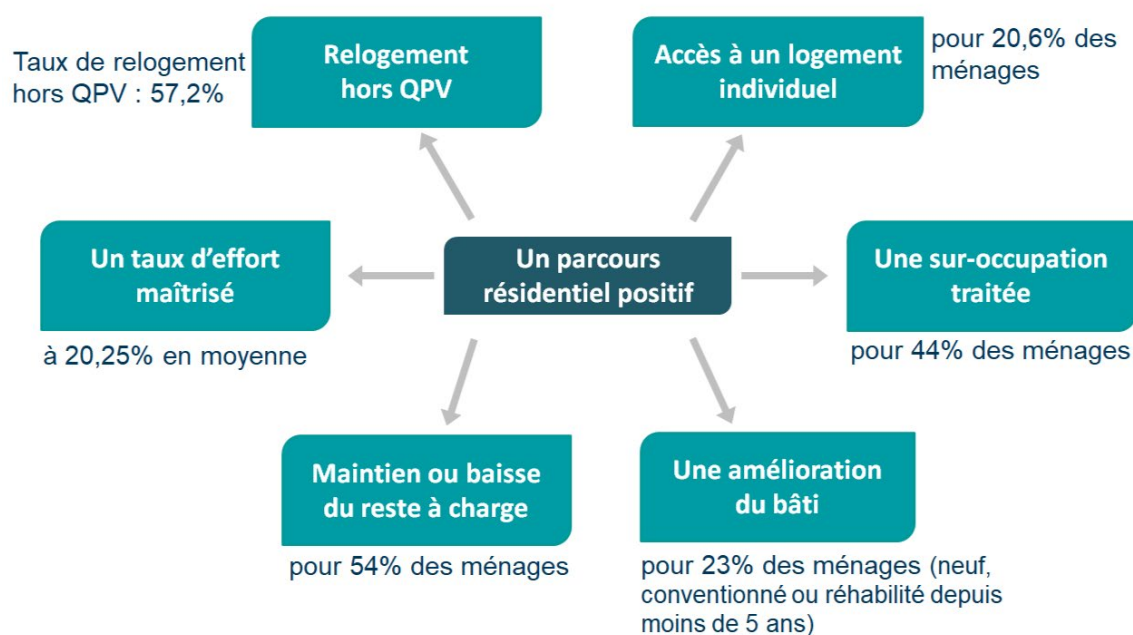
## 2.1.2 Vers un rééquilibrage du peuplement

Le relogement est étroitement lié aux opérations de renouvellement urbain et aux interventions sur le cadre de vie. Les plans de relogement ont été construits dans l'objectif de proposer des habitats de qualité, adaptés aux habitants.

27 plans de relogement ont été élaborés pour satisfaire aux ambitions du NPNRU, ils concernent 1 262 ménages. Fin 2021, 495 n'étaient pas encore relogés (37,3%).

### ✓ Synthèse des indicateurs relogement à fin 2021

Le relogement dans le cadre du NPNRU est un levier de la stratégie de peuplement développée par la collectivité. En effet, les déménagements engendrés et notamment en dehors des QPV participent au rééquilibrage recherché au sein de la ville de Reims.



Revue de Projet NPNRU Reims - 2021

Cette orientation de rééquilibrage est spécifiée dans la CIA (Convention Intercommunale d'Attribution) et est définie à 2 échelles :

- Au sein de la ville de Reims, dans et en dehors des QPV
- Entre la ville de Reims et le reste du Grand Reims

Au-delà du relogement, d'autres actions visent ce rééquilibrage, tel l'accueil des ménages prioritaires dont les ménages reconnus DALO et du 1<sup>er</sup> quartile. La CIA a ainsi fixé des objectifs pour l'accueil de ménages du 1<sup>er</sup> quartile ou relogés dans le cadre du NPNRU à 15% hors QPV et pour l'accueil de ménages des 2, 3 et 4<sup>ème</sup> quartiles en QPV à 70%.

Les attributions de logements sociaux doivent répondre aux orientations issues de la CIA. Dès 2023, un nouvel outil d'aide à la décision viendra compléter les dispositifs d'attribution existants : la cotation de la demande. C'est une note attribuée au dossier de demande de logement social selon une grille de critères pondérés selon les enjeux nationaux et locaux. Cet outil est en cours d'élaboration et s'inscrit dans le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information aux Demandeurs (PPGDID).

Les enjeux nationaux sont ceux ayant attrait aux objectifs inhérents au logement social avec notamment l'accueil des ménages reconnus DALO.

### ✓ Quelques chiffres

Les principaux chiffres du logement social à retenir sur le territoire rémois sont les suivants :

- 12 246 demandes de logement social en 2021 sur le Grand Reims
- 4154 attributions dont 80,76% sur Reims
- 64 ménages reconnus DALO en 2020 (dont 40 en QPV) et 59 en 2021 (dont 11 en QPV) proposés sur la ville de Reims
- 14,26% des attributions en faveur de ménage du 1<sup>er</sup> quartile hors QPV
- 70,54% des attributions en faveur de ménages des quartiles 2, 3 et 4 en QPV

Deux grands documents sont au service du peuplement :

1. La CIA actuellement à l'échelle de Reims Métropole et qui devra être actualisée pour prendre en compte notamment l'ensemble des communes du Grand Reims
2. Le PPGDID, en cours d'élaboration, intégrant la cotation de la demande.

La stratégie de peuplement vise un rééquilibrage au sein de la ville de Reims et avec le territoire rural. Le relogement dans le cadre du NPNRU est un vecteur plus rapide que les attributions « classiques » concourant à plus long terme à cet objectif

## 2.2 LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE GESTION DES CHANTIERS

De manière indissociable au NPNRU, la thématique « cadre de vie », doit reposer notamment sur la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité dont l'objectif est de contribuer au bon fonctionnement des quartiers en coordonnant les actions de l'ensemble des acteurs qui œuvrent déjà ou contribueront demain à améliorer les conditions de vie des habitants. Le travail partenarial vise à élaborer un projet de gestion afin de mettre en évidence les dysfonctionnements et les atouts de chaque QPV.

Une charte signée le 8 juillet 2020 a formalisé l'engagement des maîtres d'ouvrage du NPNRU sur la préservation du cadre de vie dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, avec en particulier :

- La gestion et la sécurisation des sites avant et pendant les travaux
- L'anticipation de l'activité liée aux travaux dans l'objectif de permettre la continuité de l'activité économique
- La contractualisation sur un nombre d'heures d'insertion à réaliser (cf. volet emploi-insertion)
- Le pilotage des chantiers à l'aide d'outils permettant d'alerter sur les problèmes rencontrés avec les riverains

Par exemple, en 2021, 13 réunions de préparation à l'installation de chantier impactant le cadre de vie ont été organisées par la collectivité, afin de prévenir les risques liés aux travaux (pour les opérations d'aménagement, de résidentialisation et de démolitions).

## 2.3 LA PREVENTION SITUATIONNELLE

Dans le cadre du NPRU de Reims, les projets relatifs à la construction d'équipements publics et à l'aménagement d'espaces publics ou résidentiels sont soumis à l'analyse du référent sûreté de la police nationale de la Marne et au Chef d'État-major de la police municipale. Leurs avis sont alors pris en compte, tout comme les différents avis techniques, pour moduler les projets au stade des avant-projets. L'approche spatiale de la prévention de l'insécurité trouve ses fondements dans le monde anglo-saxon et se trouve au croisement de deux disciplines : la criminologie et l'urbanisme.

Depuis le lancement des études relatives au NPRU, 12 réunions de prévention situationnelle ont été menées avec les référents sûreté de la police nationale et municipale et les gestionnaires présents ou futurs des sites (sur plans et/ou sur place) pour anticiper les solutions.

Par ailleurs, la Direction de projet a aussi organisé 7 visites de site préalables aux différents chantiers impactant le cadre de vie :

- Aménagement
- Résidentialisation
- Démolitions, pour prévenir les risques

Ces visites sont menées avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, les entreprises et services de la collectivité et de(s) bailleur(s) en charge de la gestion courante du quartier (voirie, collecte des déchets, entretien) mais aussi le SDIS ou Citura (gestionnaire des transports en commun) selon les sites.

### 3 ...ET LA NECESSITE D'ACCOMPAGNER LA METAMORPHOSE DES QUARTIERS

Maintenir la tranquillité résidentielle et la qualité de vie et de ville des habitants sont des conditions essentielles pour accompagner la métamorphose des quartiers engagés avec le nouveau programme de renouvellement urbain.

Outre les actions de sécurisation conduites par les autorités publiques et les bailleurs sociaux, la politique de la ville rémoise (par le NPRU ou le contrat de ville) favorise les conditions d'une émergence de l'initiative citoyenne en faveur du bien vivre-ensemble, encourage les solidarités de voisinage, suscite l'appropriation positive des espaces publics, et porte une attention toute particulière à l'écologie urbaine.

#### 3.1 UN NOUVEL OUTIL POUR VEILLER A LA TRANQUILLITE DES CONCITOYENS, LA CELLULE DE VEILLE

Le Grand Reims a mis en place en 2020 une gouvernance renforcée pour agir de la manière la plus efficace et préventive face aux situations problématiques au sein des QPV. Une cellule de veille opérationnelle concernant la tranquillité résidentielle a été activée sous la présidence de Madame la Présidente du Grand Reims et de Monsieur le Maire de Reims, en présence de :

- Monsieur le Sous-préfet
- Monsieur le DDSP
- Monsieur le Procureur de la République
- Les 3 Directeurs généraux des principaux bailleurs
- L'Adjoint au maire délégué à la sécurité
- Les référents des services de la Ville/Grand Reims (PM, DPVRUL)

Cette cellule se réunit toutes les 6 semaines et établit sur la base du travail d'un comité technique préparatoire une liste d'adresses sur lesquelles intervenir prioritairement sur la base de la typologie suivante :

- Trafic/sécurité
- Tapage et nuisances
- Conflits de voisinage

Le partage d'informations permet d'agir préventivement et d'éviter la dégradation de situations.

#### 3.2 L'INTENSIFICATION DES EFFORTS PORTES PAR L'ÉTAT ET LA COLLECTIVITE

##### 3.2.1 Le maillage ZSP/QRR

Le territoire rémois, au regard de ses difficultés caractéristiques en matière de délinquance, a été classé Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) pour les quartiers Croix Rouge et Wilson en 2013. Ce classement permet un schéma d'action dans les quartiers touchés par la dégradation de l'ordre et de la tranquillité publics : cambriolages, vols avec violence, implantation de trafics de stupéfiants dans des halls d'immeubles ou dans les squares publics.

Ceci se traduit concrètement par des moyens humains supplémentaires (2 équipages complémentaires), permettant de renforcer les effectifs de police sur le terrain, et des enveloppes financières plus conséquentes sur le Fonds de Prévention de la Délinquance.

La ZSP est animée de façon interministérielle, autour du corps préfectoral, du TJ et de la collectivité (Maire ou son représentant), pilotage qui permet de faire des points d'états des lieux sur la lutte contre la délinquance et d'engager des actions conjointes dans une logique de chaîne de prise en charge.

En parallèle, les effectifs de la Police Nationale ont été augmentés.

Sur les 4 dernières années, on note une tendance plutôt à la baisse des indicateurs de délinquance sur la ZSP en termes de volumes (et comparativement au territoire de référence) d'environ 30 %, que ce soit sur le trafic ou les violences. Mais à l'inverse un durcissement des problématiques qui persistent et concernant des publics de plus en plus jeunes est constaté.

Depuis 2021, Croix Rouge, Wilson et Orgeval ont été classés « quartier de reconquête républicaine » (QRR) dans la logique de déploiement territorial des outils de la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance.

Ce cadre s'inscrit dans la continuité de la ZSP, et a permis de renforcer les équipes de la Sécurité Publique de 15 effectifs.

Au-delà du format de traitement coordonné entre acteurs des secteurs concernés, le « support » QRR intègre une dimension plus large que la sécurité et la prévention de la délinquance en ajoutant un volet égalité des chances. Cette dynamique permet de cibler prioritairement le QRR pour y déployer les dispositifs de prise en charge des publics sur un panel vaste de sujet (éducation, culture, lien social et rapport police population).



### 3.2.2 Les moyens déployés grâce à la l'exonération de la TFPB

Pour accompagner le NPRU et améliorer le bien-être des habitants, le Grand Reims et l'État ont jugé essentiel d'assurer la tranquillité résidentielle des résidents et d'améliorer la qualité du cadre de vie.

Ce plan est intégré aux contreparties de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) accordées par la Ville de Reims, le Grand Reims et l'État pour environ 3 M€/an.

Pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers, les bailleurs sociaux rémois bénéficient d'un abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) concernant leurs logements situés dans les 7 QPV.

Les bailleurs s'engagent à valoriser des dépenses liées à 9 priorités qui ont été définies selon le référentiel national et des priorités locales : le renforcement du personnel de proximité, la formation des personnels, le sur-entretien, la gestion des déchets, la tranquillité résidentielle, la concertation locataires, l'animation / lien social, les petits travaux d'amélioration du cadre de vie, le chauffage urbain.

Depuis 2020, l'Etat et la collectivité ont souhaité réorienter l'échelle des priorités en plaçant la tranquillité résidentielle (axe 5) comme l'axe principal de valorisation des dépenses liées à l'abattement TFPB.

#### AXE N°5 DES CONVENTIONS D'EXONÉRATION DE TFPB

##### Objectifs

- ✓ Densifier la présence humaine dissuasive dans les halls d'immeubles,
- ✓ Intensifier le continuum de sécurité,
- ✓ Concerter l'ensemble des parties prenantes,
- ✓ Affecter davantage de moyens financiers au volet tranquillité résidentielle.

Une exonération TFPB à hauteur de **3,4 M€** en 2021.

Depuis 2021, **60% de la TFPB est consacrée au volet tranquillité résidentielle** (axe n°5 + actions y participant dans les autres axes)

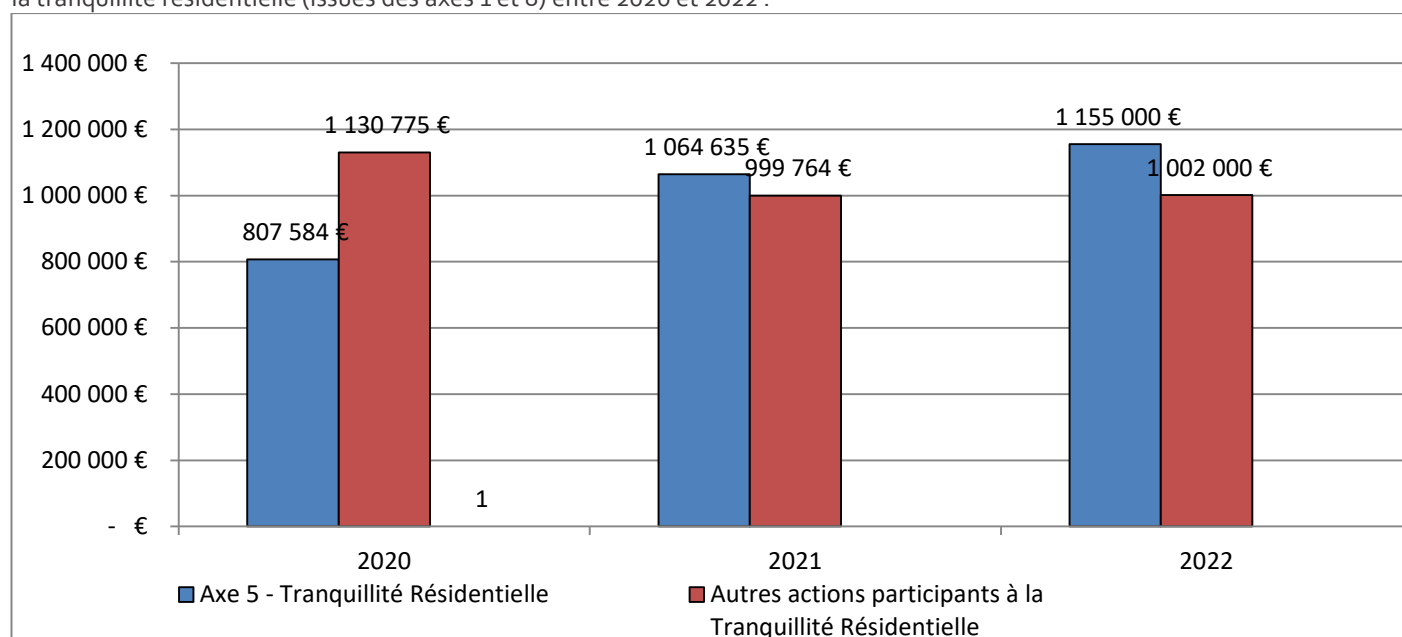
##### Traduction en actes

- ✓ Organisation des cellules de veille opérationnelle de tranquillité résidentielle
- ✓ Mise en place d'un **centre de surveillance inter-bailleurs (CSI)**
- ✓ Près de 10 000 h du **GIE tranquillité** sur le terrain
- ✓ 16 000 h réalisées par des **sociétés de gardiennage** (comme en 2020) – en dehors des horaires d'intervention du GIE.



Les bailleurs se sont ainsi engagés à renforcer la présence humaine dissuasive afin d'empêcher et/ou d'enrayer les phénomènes d'occupations intempestives des halls d'immeubles, des parties communes et d'appartements et également à développer un centre de supervision interbailleurs (CSI).

Evolution des moyens consacrés par les bailleurs sociaux à l'axe 5 « Tranquillité résidentielle » et aux actions participant à la tranquillité résidentielle (issues des axes 1 et 8) entre 2020 et 2022 :



## Bilan

Dans le cadre de l'appel à projets l'axe « cadre de vie » est selon les années peu pourvu en projets. Toutefois, certaines initiatives expérimentales ont été impulsées. L'ensemble des actions « cadre de vie » contribuent au défi d'un mieux-être territorial et du bien-être territorial.

Le projet de gestion du NPRU porte sur l'ensemble des actes qui concourent au quotidien à un cadre de vie de qualité. Les actions répondent aux réalités et enjeux spécifiques à chacun des quartiers. Elles portent sur des champs d'intervention variés car les leviers d'une gestion sociale et urbaine de qualité sont multithématiques et doivent s'articuler avec les autres actions notamment dans le cadre des conventions de TFPB.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ces quartiers, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, à la participation des locataires.

La collectivité et l'État réorientent depuis 2020 l'échelle des priorités des 9 axes en plaçant la tranquillité résidentielle (axe 5) comme l'axe principal de valorisation des dépenses liées à l'abattement TFPB (notamment le renforcement de la présence humaine dissuasive afin d'empêcher et/ou d'enrayer les phénomènes d'occupations intempestives des halls d'immeubles et des parties communes...).

Les opérations de démolition, d'aménagement, de réhabilitation, de résidentialisation ou de construction impactent l'organisation quotidienne des quartiers. Le projet de gestion fait converger la conduite des travaux en milieu habité, avec la garantie du fonctionnement régulier des espaces, équipements et services sur le quartier.

A côté de ces grands projets qui s'inscrivent sur des temps longs, le Grand Reims, la ville et ses partenaires n'oublient pas le quotidien des habitants. Renforcer la gestion urbaine et sociale de proximité est ainsi un objectif car elle permet d'assurer en continu et en grande proximité une veille sur les dysfonctionnements du quartier, et d'y répondre de façon la plus appropriée et la plus réactive.

Elle permet également de participer à l'appropriation progressive des grands changements qui s'opèrent par les grandes opérations d'aménagement par des actions ciblées et innovantes centrées sur les nouveaux usages.

C'est l'un des enseignements de l'analyse du contrat de la ville 2015-2020 : l'espace des solutions aux problématiques d'un quartier le dépasse largement et c'est bien dans l'interaction et les interrelations avec le reste de la ville que se situent les clés pour répondre à l'enjeu de la réduction des écarts.

C'est aussi un principe de réalité, la géographie prioritaire occupe une part importante du territoire communal. La réflexion et l'action doivent bien s'inscrire à l'échelle de la ville.

La gestion urbaine et sociale de proximité permet à la fois de traiter les dysfonctionnements quotidiens, de travailler sur l'acceptabilité d'une longue période de travaux, de chantiers tout en préparant à l'appropriation des nouveaux équipements, espaces publics, etc. en suscitant des usages renouvelés, partagés, qui contribuent directement à la pérennisation des investissements, et à la participation des habitants à la vie de leur ville.

### 3.3 LA PREVENTION POUR APAISER LES QUARTIERS : LES BATAILLONS

#### 3.3.1 EPIQ : un premier dispositif de prévention pour les quartiers rémois

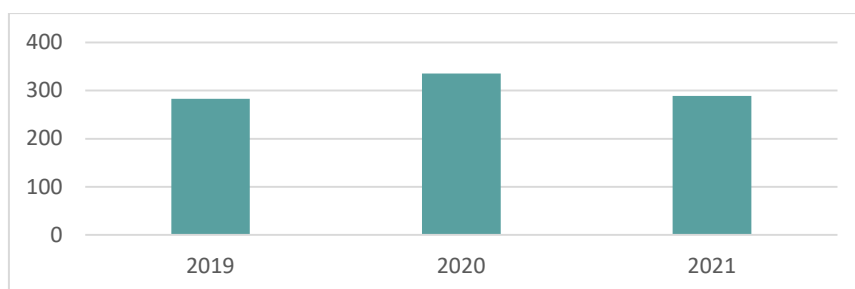
Dès 2016, le Contrat de Ville a financé une expérimentation pour la prévention : « Le dispositif Équipe de Prévention et d'Intervention dans les Quartiers » (EPIQ).

Ce dispositif emploie 6 travailleurs sociaux sur 7 quartiers QPV de la ville de Reims. EPIQ intervient sur les QPV auprès d'un public âgé de 16 à 30 ans en lien avec la prévention de la délinquance, de la radicalisation et auprès de tous publics précaires en difficultés d'insertion sociale, scolaire, professionnelle, de justice, de santé...

Les temps d'interventions d'EPIQ sont différents de ceux des éducateurs du SDP puisque les binômes d'EPIQ sont présents dans les QPV en fin d'après-midi/soirée mais aussi le week-end. Les accompagnements nécessitent bien sûr également des moments en journée pour avoir accès aux dispositifs de droit commun.

EPIQ travaille en partenariat avec tous les services, associations ou institutions pouvant apporter une solution dans les problématiques nombreuses rencontrées par ce public en grande difficulté.

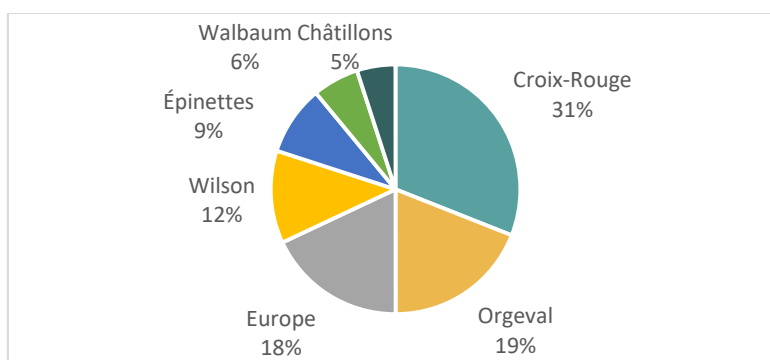
##### Public touché par EPIQ annuellement



Source : Département de la Marne - 2021

Malgré un nombre de bénéficiaires qui était en augmentation en juin 2021, la montée en puissance du dispositif EPIQ a été freinée par la COVID, mais également par des arrêts de travail sur les secteurs Wilson/Europe/Walbaum/Châtillons, un congé maternité sur Épinettes et départ d'un agent en juillet.

##### Proportion de public touché par QPV



Source : Département de la Marne – 2021

Le secteur Croix-Rouge reste celui qui accompagne le plus de public, mais il est à noter une forte augmentation du nombre de suivi sur les secteurs Europe, qui représente maintenant 18% des accompagnements contre 12% en 2020, et Wilson qui passe également à 12% contre 9% à la même époque en 2020. L'équipe a concentré ses efforts sur les secteurs qui posaient le plus de difficultés et où les problématiques étaient les plus importantes.

Pour compléter ce dispositif et répondre à des besoins spécifiques une nouvelle expérimentation complémentaire s'est développée : le bataillon de la prévention.

#### 3.3.2 Les bataillons, la réponse à un besoin de renouveler l'intervention dans les QPV

Le programme « bataillon de la prévention » a été initié par le Gouvernement suite au Comité Interministériel des Villes (CIV) de janvier 2021.

Suite à un travail de diagnostic approfondi des services de l'État, le quartier « Croix-Rouge », au regard de ses spécificités, a été identifié comme répondant à l'ambition de ce nouveau programme.

Partageant ce constat, la collectivité a construit un projet, en lien avec les partenaires, pour bénéficier de ce « label ». Ce projet s'appuie sur les constats suivants :

- Les dispositifs de prévention du décrochage scolaire fonctionnent bien mais perdent en efficacité avec les jeunes très éloignés des institutions
- Les professionnels de la prévention et des structures d'insertion ne sont pas présents au sein des quartiers aux horaires où certains jeunes sont le plus souvent dehors (après 18h, le week-end)
- La pandémie de coronavirus et les confinements ont renforcé l'isolement des jeunes

### 3.3.3 Le principe de fonctionnement du bataillon de la prévention

Pour répondre à ces enjeux, le bataillon de la prévention a adopté les principes de fonctionnement suivants :

- Une spécialisation concrète : une base-vie du bataillon a été installée et aménagée au 3 rue Marie-Dominique Maingot, au cœur du quartier
- Une action orientée vers le travail de rue, l'arpentage : le bataillon est légitime pour intervenir dans tout point de l'espace public mais aussi au sein des espaces privés, du hall d'immeuble jusqu'au domicile
- Le suivi périodique des jeunes suivis, sur une période d'un an avec rencontres à 3 et 6 mois
- Le relais avec le droit commun, dans un objectif de re-scolarisation ou d'insertion professionnelle
- Un fonctionnement sur des horaires non conventionnels : jusqu'à 19h en hiver et 22h en été, le samedi et plusieurs dimanches par an

L'équipe du bataillon comprend 1 coordinateur, 6 éducateurs et 6 médiateurs sociaux (adultes-relais). L'intervention est structurée sur deux tranches d'âge :

- Pour les moins de 15 ans : le lien est étroit avec l'Éducation Nationale avec une identification et un accompagnement des élèves en risque de bascule. L'objectif est de prendre en charge les jeunes en retissant des liens avec les parents et en les accompagnant vers des activités sportives ou éducatives.
- Pour les 15-25 ans : l'objectif est d'orienter les jeunes vers l'emploi et l'insertion, en particulier les programmes nationaux et régionaux qui relèvent du droit commun ou non (#1jeune1solution, PIC Inclusion, etc.). La Mission Locale joue un rôle important dans le dispositif, avec la présence de conseillers au sein de la base-vie

Pour fonctionner le plus efficacement possible, le bataillon agit en lien étroit avec l'écosystème des acteurs de Croix-Rouge :

- Maisons de Quartiers
- Tissu associatif
- Établissements scolaires
- Bailleurs
- Conseil Départemental (SPD et CSD)

Les bataillons peuvent également être amenés à intervenir pour fluidifier l'organisation de certains événements comme la fête des 50 ans de Croix-Rouge organisée par Plurial Novilia par exemple.

### 3.3.4 Les aspects financiers du bataillon de la prévention

Sur 2 ans d'engagement initial de l'Etat, c'est une enveloppe de plus d'un million d'euros mobilisés, composée d'un tiers de financement du Grand Reims et deux tiers de financement de l'Etat.

### 3.3.5 Les difficultés rencontrées

La principale difficulté pour la constitution du bataillon a été le recrutement de ses membres :

- Les éducateurs ont atteint l'objectif de 6 quelques mois après la création officielle du bataillon
- Les médiateurs font toujours défaut, avec 2 recrutements sur 6 en mai 2022

### 3.3.6 Premiers bilans de l'intervention des bataillons

Depuis le début de l'activité du « Bataillon », 40 personnes ont pu être orientées et/ou accompagnées par l'équipe « bataillon de la prévention ».

Type d'accompagnement/orientation du 01/12/2021 au 31/05/2022	Nombre de jeunes
Positionnement en CDD	1
Positionnement sur un stage	1
Positionnement en missions intérim durables	2
Divers (SMV, Tremplin, l'été s'affiche...)	4
Orientation vers la MILO et Pôle Emploi	6
Positionnement sur des formations (AFPA, AEFTI, ADAPT, ALMEA...)	7
Accompagnement démarches administratives (justice, CV, CNI...)	19
Total général	40

Outre les 40 personnes accompagnées en vue d'un rattachement aux dispositifs de droit commun, ce sont plus de 700 personnes (habitants, jeunes et leur famille) qui ont pu être approchés, contactés, informés par le bataillon de la prévention depuis son lancement.

Le dispositif « Bataillon de la prévention » est intervenu sur le quartier Croix-Rouge à compter du 01/12/2021 jusqu'à ce jour.

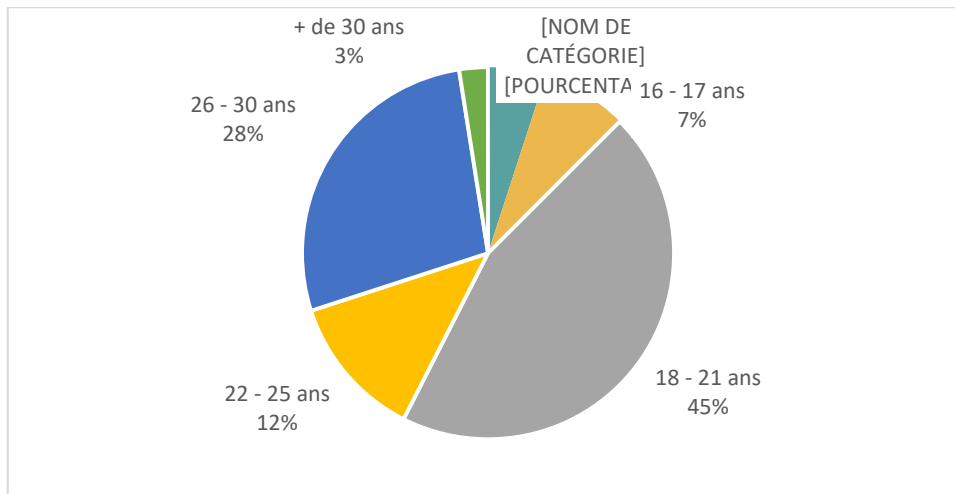
En 6 mois de fonctionnement, le bataillon de la prévention a su s'intégrer à l'écosystème du quartier Croix-Rouge. L'équipe est connue et reconnue par les jeunes, les commerçants, les différents acteurs et institutions du quartier. Plusieurs partenariats ou travail en transversalité ont été mis en place notamment avec les collèges et lycées du secteur (collège et lycée Joliot Curie, collège Georges Braque, collège François Legros, Lycée François Arago), ainsi qu'avec les 3 bailleurs sociaux rémois, les maisons de quartier (La Passerelle, Billard), le Département (CSD et SDP), les différentes associations du quartier (La Boussole, Jeun'Events51, Unis Cité ...), les acteurs de la formation et de l'insertion professionnelle (MILO, Pôle emploi, AFPA, AEFTI, Cité de l'emploi...).

Plusieurs jeunes qui avaient perdu tout lien avec les institutions ou dispositifs de droit commun, ont pu être orientés sur une formation, un emploi ou une mission d'intérim.

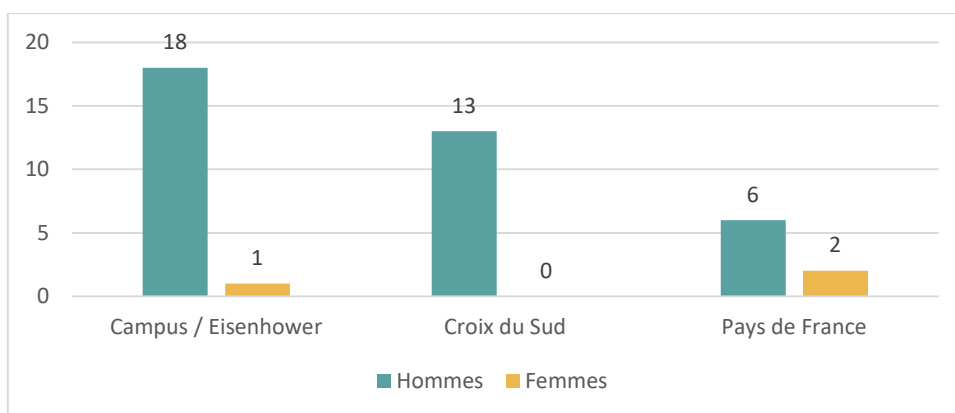
Compte tenu de la difficulté inhérente au type de publics cibles, notamment les jeunes qui occupent les espaces publics ou les parties communes des immeubles, avec lesquels il est nécessaire d'établir un lien de confiance avant toute prise en charge, on peut objectivement dire que l'action a atteint ses objectifs au regard d'une mise en fonctionnement depuis 6 mois.

Par ailleurs, on peut également souligner que sur les 6 premiers mois d'activité du bataillon de la prévention les contacts ont été établis essentiellement par le biais de l'arpentage de rue car aucun partenariat n'avait encore été établi. Cette spécificité explique également le faible nombre d'accompagnements/orientations réalisés auprès de femmes compte tenu du fait qu'elles sont moins présentes sur les espaces publics du quartier Croix-Rouge.

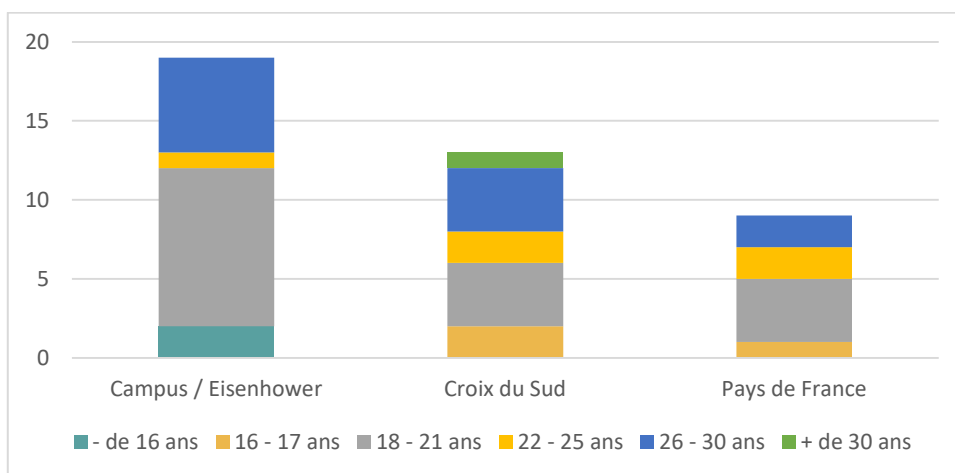
✓ Répartition du public accompagné par tranche d'âge



✓ Répartition du public accompagné par sexe par sous-quartier



✓ Répartition du public accompagné par âge par sous-quartier



### 3.3.7 L'articulation avec les autres piliers du territoire

Le bataillon de la prévention se raccroche au volet jeunesse mais se saisit de l'ensemble des dispositifs qui sont présents sur le territoire pour répondre de la manière la plus efficace aux besoins des jeunes en voie de décrochage :

- La Cité Éducative Croix-Rouge dont le fonctionnement est décrit ci-dessus
- La Cité de l'Emploi, correspondant au pilier emploi-insertion du contrat de ville
- La coordination CISPDP qui renvoie au pilier cadre de vie

#### Verbatim

« Il y a un paradoxe : il faut à la fois avoir conscience et respecter les identités de chaque quartier et inciter les habitants à en sortir.

« L'« aller-vers » est fondamental, il permet de toucher les jeunes qui n'entrent pas dans les bâtiments institutionnels, mais les moyens ne sont pas encore suffisants pour toucher tout le monde, dans tous les quartiers. »

La continuité de la présence humaine (remplacement des congés maternité par exemple) et des services publics est fondamentale

Ateliers 9 et 10 juin

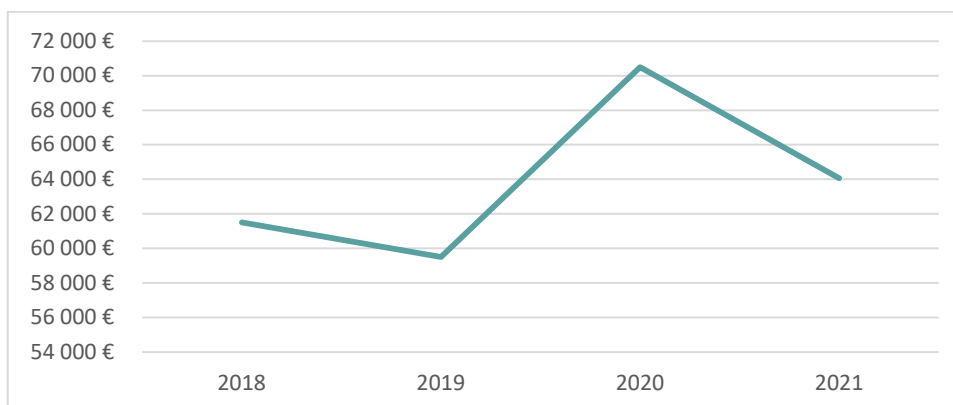


### 3.4 LES INITIATIVES DU CONTRAT DE VILLE EN FAVEUR DU BIEN VIVRE-ENSEMBLE DANS LES QUARTIERS

Au-delà de la métamorphose urbaine et des moyens destinés à la prévention, le contrat de ville se donne également pour objectif la participation des habitants à la vie de leur quartier et finance des actions allant dans ce sens.

Les projets proposés dans le contrat de ville favorisent l'émergence d'initiatives citoyennes en faveur du bien vivre ensemble, des solidarités de voisinage, de l'écologie ou encore participent à l'animation et l'appropriation positive des espaces publics.

Depuis 2018, la CUGR consacre en moyenne 64 000 € au financement d'actions destinées au cadre de vie et à son animation dans les QPV (soit un total de 106 000 € (Etat / CUGR)).



#### 3.4.1 Aller à la rencontre des publics les plus isolés

##### ✓ Inviter les habitants à sortir de chez eux : Le projet Eutectic – Trois P'tits à Wilson

Eutectic, collectif artistique rémois créé en 1993, a proposé en 2021 des actions poésie d'hyper proximité à destination des habitants les plus isolés. Un trio de comédiens est allé à la rencontre des habitants pour déclamer des poèmes (traduit en arabe et turque par des médiatrices de Femmes Relais 51 quand cela était nécessaire) et engager la discussion.

Leurs interventions ont pris différentes formes : déambulations dans les rues et sur le marché, interventions dans les commerces, les écoles, maisons de retraites et foyers, etc. Plus spécifiquement, 10 demi-journées ont été consacrées à la rencontre d'habitants isolés pré-identifiés par téléphone au sein des immeubles du Foyer Rémois. Au total, ce sont 28 interventions poétiques qui ont contribué à animer le quartier chaque semaine, en juin, juillet, septembre et octobre 2021.

L'association a mené un important travail partenarial en associant de nombreux acteurs du territoire et l'objectif d'aller à la rencontre des publics les plus isolés, de favoriser les liens sociaux et de participer à l'animation et à la vie du quartier a été atteint.

Environ 1 500 personnes ont été touchées par l'action, dont 416 élèves de l'école Ravel, 300 familles en seuil d'appartements, 25 résidents du Foyer La Sève et le Rameau, 80 résidents de la maison de retraite, tous les commerçants du quartier ainsi que tous les habitants rencontrés sur espaces publics.

Le contrat de ville a contribué à cette action à hauteur de 9 000 € (Etat / CUGR).

#### Verbatim

« La mobilité est un vrai enjeu pour les habitants des quartiers, en particulier ceux éloignés du tram. »

« Les actions sur des horaires élargis (soir/week-end) sont très importantes pour l'animation dans les quartiers. »

Ateliers 9 et 10 juin

### 3.4.2 Favoriser l'occupation « positive » des espaces publics

#### ✓ *Rendre acteur les habitants des quartiers : Le projet TRAC – Homo Hacktiviste*

Homo Hacktiviste est une action pluriannuelle portée par l'association circassienne TRAC (Toute Recherche Artistique et de Création). Pour l'été 2021, l'association a souhaité s'épauler d'un collectif d'artistes afin d'étoffer l'offre proposée aux habitats des différents secteurs.

L'action a été pensée comme un village artistique itinérant avec une scénographie dans l'espace public (fronton indiquant l'entrée, salon de thé, espace de jeux, etc.). Le programme a été constitué sur la base d'ateliers de pratiques artistiques ainsi que de spectacles de danse, cirque, théâtre d'improvisation et conte.

Durant l'été, le dispositif a été présent dans les quartiers suivants :

- Croix-Rouge, en différents points du quartier
- Solférino/Jean-Jaurès/Europe
- Maryse Bastié/Épinettes/Europe
- Maison-Blanche
- Orgeval/Walbaum

Ce sont donc plus de 1 500 personnes qui ont été touchées par cette action financée à hauteur 25 000 € par le contrat de ville (Etat / CUGR).

#### ✓ *Favoriser la cohésion de territoire : Le projet Passerelle des arts*

Le pôle culturel des Maisons de Quartier a organisé 4 après-midis de spectacles d'arts de rue sur des lieux peu investis par les habitants des quartiers Wilson et Maison Blanche : passerelle entre les deux quartiers, théâtre de verdure, etc.

L'objectif était d'impliquer les habitants dans un projet artistique orienté vers le spectacle de rue sur une après-midi :

- Rendez-vous et accueil à la passerelle par les habitants du quartier qui accueillent le spectacle
- Atelier participatif et interactif sur le regard porté par les habitants sur leur quartier
- Goûter organisé par les « habitants hôtes » encadrés par la Maison de quartier du territoire.
- Spectacle d'art de rue sur les lieux au sein des quartiers

Les spectacles ont touché 300 rémois, ils ont été soutenus à hauteur de 8 200 € par le contrat de ville (État / CUGR).

#### Verbatim

« Tout ce qui fait vivre les quartiers, les habitants se rencontrer est bon à prendre. »

« Les projets de fleurissement perpétuel sont plus intéressants que les jardins partagés pour aider les habitants à améliorer leur cadre de vie. »

« Les jeunes ont besoin d'espaces qu'ils puissent s'approprier, sinon ils continueront à occuper les halls d'immeubles. »

Ateliers 9 et 10 juin

### 3.4.3 L'implication citoyenne des habitants

#### ✓ *Action de développement durable : Le projet Scie et ciseaux*

L'association Scie et ciseaux est née de la volonté d'un groupe d'habitants des Châtillons, qui mènent depuis quelques années des actions de sensibilisation autour du développement durable et du tri sélectif dans le quartier.

De mars à décembre 2021, l'association a développé, chaque semaine, des animations à la Maison de quartier Châtillons en direction de différents publics :

- Participation aux temps forts de la Maison de quartier
- Ateliers dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité (CLAS)
- Découverte du bricolage avec les bénéficiaires des Ateliers d'Intégration
- Création d'objets dans le cadre d'octobre rose
- Ateliers découverte de la tapisserie dans le cadre de la semaine bleue.
- Remise en état du banc de l'espace eau.

L'action a permis de développer l'ESS en contribuant à la récupération, rénovation et à la redistribution de mobiliers et objets jetés. Par cette revalorisation, les habitants ressentent une satisfaction personnelle, grâce au développement de compétences techniques nouvelles. Ce sont plus de 120 personnes qui ont été touchées par Scie et ciseaux.

Par ailleurs, 2 des 3 des trois personnes à l'origine de l'association se sont réinsérées en 2021 avec une activité professionnelle pour l'une et une formation qualifiante pour l'autre. Le fait d'appartenir à l'association les a remobilisées dans une dynamique de recherche d'emploi.

Montant financé par le contrat de ville : 2 500 €.

#### ✓ *Accompagnement de la rénovation urbaine*

En 2021, l'association CREADEV est intervenue auprès de la Maison de quartier Cernay Europe afin de mener un projet autour de la mémoire du quartier dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine.

La réhabilitation du parc Jean Moulin et de son bassin d'eau rencontre un écho fort au sein du quartier et l'association s'est proposée pour collecter la mémoire et l'histoire du lieu avec la méthodologie suivante :

- Création de carnets pour mémoire par la rencontre des habitants. Ces rencontres permettront de recueillir leurs témoignages, interroger leurs mémoires, leurs histoires personnelles et collectives
- Création de clips vidéo autour de la mémoire qui seront diffusés sur une page Facebook dédiée
- Collecte de documents, photographies, carte postales et images du parc,
- Création d'un parcours photographique retraçant le passé et les souvenirs des habitants
- Création collaborative multi-matériaux d'une œuvre d'art rappelant l'œuvre passée située dans le bassin d'eau du parc

Le projet a été soutenu à hauteur de 6 000 € par le contrat de ville.

#### Verbatim

« Il faut réussir à construire un projet collectif au sein de chaque quartier, comme une déclinaison du projet de territoire. »

« Travailler sur le cadre de vie, c'est travailler sur le temps long, ce qui est difficile avec le fonctionnement du contrat de ville (projets annuels). »

Ateliers 9 et 10 juin

✓ **Permettre à la jeunesse d'appréhender son cadre de vie : projet « notre commune »**

L'association Entreprendre Pour Apprendre, déjà mentionnée pour son intervention sur l'entrepreneuriat, a été mobilisée en 2019 pour déployer son nouveau programme « notre commune » rebaptisé depuis « Mini S », au sein des écoles des QPV en renouvellement urbain, afin de faire travailler les enfants de 9 à 12 ans sur l'appropriation de leur quartier au travers de méthodes pédagogiques reposant sur des outils « marketing » (analyse du marché).

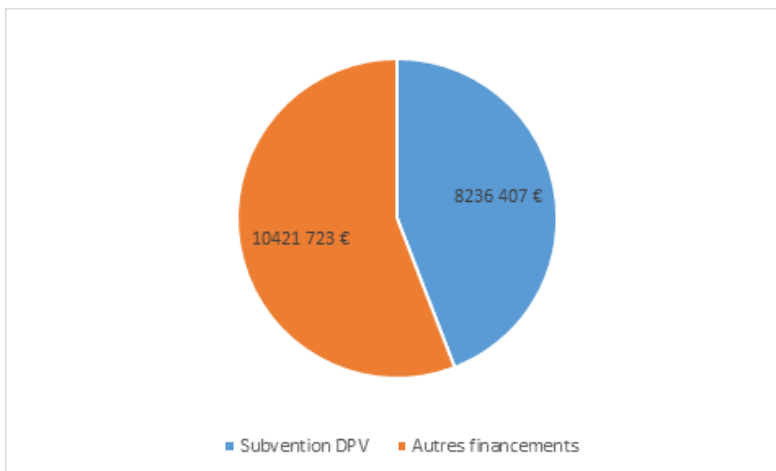
L'objectif a été de leur permettre de caractériser l'existant de leur environnement en vue de créer une proposition d'aménagement, que ce soit en termes de services, d'équipements publics, d'activités...

Cette démarche a permis de toucher au total une centaine d'élèves qui ont pu présenter leurs maquettes de projets lors de « cérémonies » (locaux institutionnels : CCI, Hôtel de ville...). L'intérêt de ce support est aussi de recueillir les perceptions que les enfants ont de leur quartier et d'identifier les « manques » au regard de leurs idées. Il en ressort régulièrement les mêmes besoins de nature, de lieux sécurisés et tranquillisés, de points de rencontres familiaux.

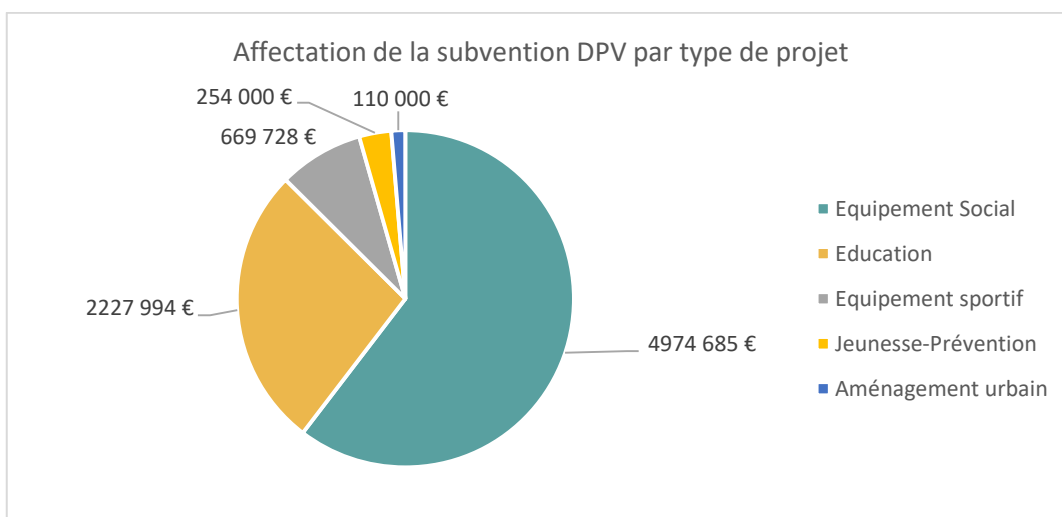
### 3.5 LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE

La DPV est une dotation d'appui aux projets portés par les communes et les EPCI en matière de politique de la ville. Elle dispose en effet d'une vocation qui lui est propre, à savoir le soutien des projets d'équipements portés par les communes et les EPCI sur le territoire des QPV en lien avec les objectifs du contrat de ville.

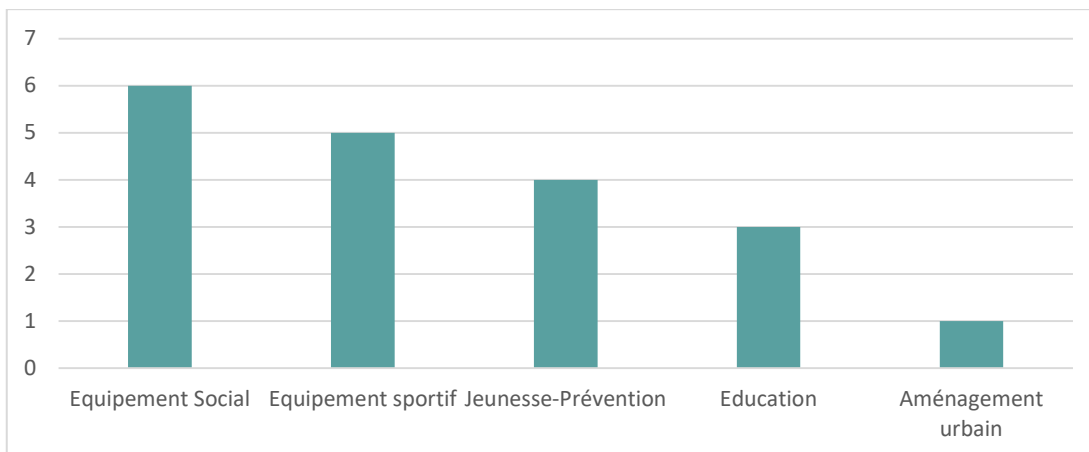
Le montant total des projets pour Reims depuis 2017 est de 18 658 130 €, financé pour presque la moitié par la DPV.



Les projets financés sont destinés à un usage social (essentiellement des maisons de quartier mais aussi des crèches) et éducatif (réhabilitation et reconstruction d'écoles).



Le nombre de projets subventionnés par type montre l'importance de ceux qui sont à caractère sportif (terrains multisport, city-stades) et pour la jeunesse.



## 3.6 LE DEPLOIEMENT DE LA NATURE EN VILLE

### ✓ *Le programme Reims Nature*

Véritable projet de ville, « Reims nature » définit un cadre pour l'aménagement d'espaces publics, d'espaces verts et les grands projets urbains (Reims Grand Centre, Berges du Canal, NPRU, Port Colbert...) en plaçant l'écologie et les habitants au centre des réflexions. Reims Nature a permis d'identifier des zones en carence d'espaces verts récréatifs ainsi que les parcs et squares à rénover. Dans les QPV, plusieurs espaces sont ainsi identifiés, avec ou sans cofinancements ANRU des travaux : le parc Jean Moulin (Europe), la place des Argonautes (Châtillons), le square Paul Vieille ou l'ancien terrain de motocross (Orgeval), le parc des Landais (Croix-Rouge), par exemple. La majorité de ces travaux seront réalisés dans la période 2022-2024. La concertation sur ces projets est conduite dans le cadre d'Inventons le Reims d'Après.

### ✓ *Vers une gestion des eaux pluviales à la parcelle : le plan pluie du Grand Reims*

La stratégie de gestion des eaux pluviales, initiée en 2017 par le Grand Reims, se concrétise en 2021 et 2022. La gestion intégrée et durable des eaux est devenue une nécessité pour contrer le risque croissant d'inondation et d'épisodes de sécheresse sur notre territoire, ainsi que la dégradation de la qualité des cours d'eau et des nappes phréatiques. Le Plan Pluie (schéma directeur et zonage de gestion intégrée des eaux pluviales) a été mis en place dans ce but. Les travaux menés dans les QPV, et plus spécifiquement dans le cadre du NPRU, doivent donc depuis mi-2021 intégrer les prescriptions du Plan Pluie.

Par conséquent, les opérations de rénovations d'immeubles doivent s'accompagner d'une déconnection des bâtiments du réseau d'eau pluviale public et d'une captation de l'eau à la parcelle, donc en intégrant des noues (fossés) ou bassins dans les espaces verts résidentiels. Le Plan Pluie impacte aussi la conception des espaces publics (voies, places, espaces verts) avec les mêmes obligations de limiter au maximum le rejet dans le réseau public. Cette obligation pousse les maîtres d'ouvrages et les entreprises à l'innovation dans leurs pratiques et dans la recherche de matériaux adéquats pour permettre la porosité des sols sans dégrader la qualité d'usage.

### ✓ *Les espaces résidentiels des bailleurs : à la recherche des îlots de fraîcheur*

Les bailleurs sociaux ont programmé dans le cadre du NPRU la résidentialisation de plus de 3000 logements sociaux. La résidentialisation est une opération d'aménagement consistant à créer de petites « unités résidentielles » fermées ou non par une clôture, clarifiant les limites entre espace privé et espace public tout donnant un caractère privatif à l'accès des immeubles. La résidentialisation est aussi l'amélioration du cadre des logements par un travail sur le végétal. Selon les sites, les opérations de résidentialisation peuvent aller jusqu'à la mise en place d'aires de jeux et de fontaines, dans un espace arboré (cf. îlot Braque/Cézanne Croix du Sud).

### ✓ *L'appel à projet Quartiers Fertiles de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.*

Bien que l'agriculture urbaine n'avait pas été identifiée comme un enjeu de convention NPRU signée le 19 décembre 2019 elle apparaissait déjà en creux, à la convergence des enjeux urbains, économiques et sociétaux visés : créer les conditions du changement d'image et du développement économique endogène, s'approprier différemment l'espace, gérer l'attente sur les sites sans projet prédéfini, valoriser les savoirs faire locaux, préserver des respirations urbaines...

Le Grand Reims a été retenu parmi les lauréats d'avril 2021 de la seconde vague de l'appel à projet Quartiers Fertiles de l'ANRU (opération Plan de Relance à intégrer à la convention de renouvellement urbain). Le projet rémois s'articule de la manière suivante :

Développer une équipe projet pluridisciplinaire visant à structurer la réflexion, à créer les conditions du développement de projets agricoles viables en secteur NPRU, répondant aux besoins des habitants, puis à définir le profil des porteurs de projet adéquats.

Poser les conditions du développement d'un écosystème local d'agriculture urbaine, dans l'idéal adossé aux structures d'insertion par l'activité économique, allant de la production à la transformation des produits au sein des quartiers NPRU et avec les habitants. L'enjeu est ici de développer des projets d'agriculture urbaine économiquement viables et capables d'accroître l'employabilité des habitants dans des métiers pourvoyeurs d'emplois locaux afin qu'ils soient une opportunité pour les habitants.

Sélectionner puis aménager des sites et/ou des locaux dans les quartiers NPRU ou en lisière, de manière à ce qu'ils puissent accueillir des projets variés d'agriculture urbaine et créer les conditions d'un développement économique endogène, profitant aux habitants des quartiers.

Le souhait de développer des projets d'agriculture urbaine vient aussi interagir avec le programme Reims Nature porté par la Ville de Reims.

Le Grand Reims et la Ville de Reims ont aussi engagé une dynamique agricole sur le territoire en passant des conventions avec des associations qui agissent en faveur de l'agriculture urbaine et pour la biodiversité, afin qu'elles développent une activité agricole en milieu urbain (cf. la Ferme rémoise sur le site du Bois d'Amour).

Le Grand Reims s'attachera, au cours de l'année 2022, les compétences d'une AMO pour accompagner le développement de projets d'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain de Reims. Cette mission, le Grand Reims la conçoit transdisciplinaire et en partenariat avec les maîtres d'ouvrage du NPRU de Reims et propriétaires du foncier : Le Foyer Rémois, Reims habitat, Plurial Novilia et la Ville de Reims.

## Bilan

Les objectifs dès 2020, des partenaires du Contrat de ville, étaient de prévenir et de lutter contre la délinquance, en passant par une réappropriation de ces espaces publics grâce à une présence humaine rassurante et dissuasive ciblée et plus régulière. En effet, la cellule de veille et les bataillons de la prévention sont la traduction de cet objectif.

Pour appuyer cette démarche de prévention des actions favorisant la mixité générationnelle et sociale au sein des équipements publics, ainsi que l'animation des espaces publics par des actions « hors les murs » ont permis une réappropriation positives de ces espaces.

Il est donc nécessaire d'accompagner les habitants et les usagers dans la compréhension de leur environnement et, en conséquence, à l'appropriation de celui-ci.

## Pour une future contractualisation

- Réflexion à avoir sur l'accompagnement à mener pendant les périodes de travaux
- Maintenir et accentuer la présence humaine et quid du devenir du bataillon de la prévention
- TFPB : maintenir les priorités en particulier pour la tranquillité résidentielle et renforcer le lien et interconnexion entre les programmations (CDV) pour une meilleure efficacité et complémentarité
- Intégrer la thématique de la transition écologique





**Gouvernance, agilité du contrat de ville,  
évolution de la dynamique associative**

## Introduction

### La réorientation du contrat en 2020

Le protocole d'engagements réciproques, signé en décembre 2020, avait pour enjeu de créer les conditions d'une émergence de l'initiative locale, celle des habitants, tout en soutenant les dynamiques associatives déjà en place.

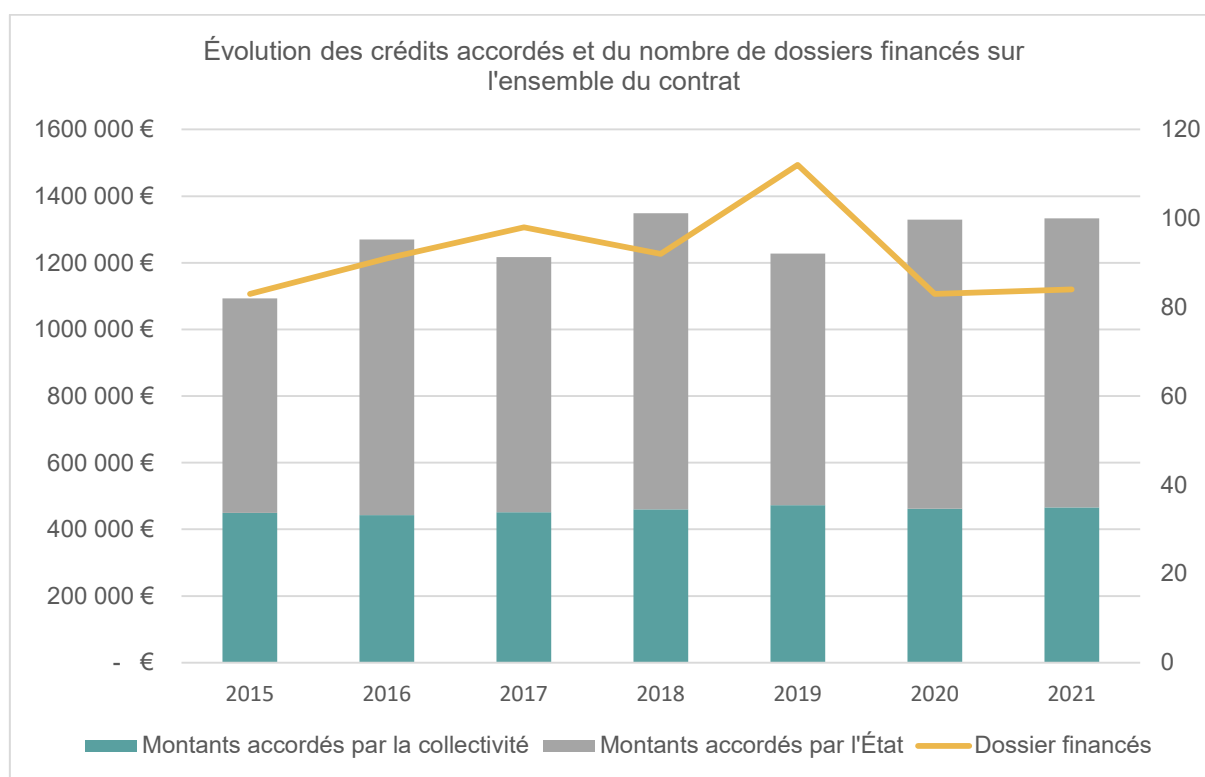
Cet enjeu a été confirmé par la crise sanitaire qui a fait émerger de très nombreuses initiatives habitantes et citoyennes démontrant une capacité de mobilisation des habitants.

### Les moyens mobilisés par le contrat de ville pour les associations depuis 2015

Le montant des aides apportées par le contrat de ville aux projets sur le territoire est relativement stable depuis 2015 :

- Entre 440 000 € et 470 000 € pour les collectivités
- Entre 650 000 € et 880 000 € pour l'État

On peut noter la diminution du nombre de dossiers financés suite à la signature du protocole d'engagements réciproques renforcés en 2020.



Source : Reims/CUGR et Sous-préfecture de Reims

## 1. QUELQUES INDICATEURS PERMETTANT D'OBSERVER LA VIE ASSOCIATIVE

Si la mise en œuvre des actions dans le contrat de ville passe pour partie par la mobilisation des porteurs de projets, le plus souvent des associations, il est nécessaire de maintenir une dynamique associative susceptible le cas échéant de proposer des actions, des initiatives en faveur des habitants des quartiers prioritaires et répondant à leur besoin.

Or il existe peu d'indicateurs permettant de connaître la vitalité de la vie associative, en particulier celle existante en quartiers prioritaires.

### **La plateforme « jeveuxaider.gouv.fr » : faciliter le recrutement des bénévoles sur le territoire Rémois**

JeVeuxAider.gouv.fr est la plateforme publique nationale du bénévolat. Elle permet à des associations, des collectivités et des organisations publiques de poster leurs missions de bénévolat, et d'entrer en contact avec les 360 000 bénévoles inscrits sur la plateforme.

#### ✓ La mobilisation des bénévoles Rémois

- 1485 bénévoles inscrits sur la plateforme
- 614 participations bénévoles
- 19 organisations inscrites
- 18 missions en cours

Répartition des bénévoles inscrits sur JeVeuxAider.gouv.fr par rapport aux nombres d'habitants correspondant à la tranche d'âge (sur 1000). Exemple : 1,5% des personnes de 25 à 29 ans en France sont inscrites sur la plateforme

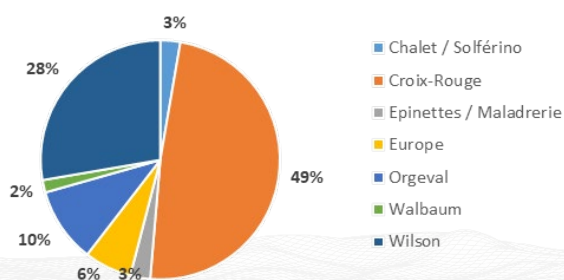


### **Une stabilité de la création des associations sur Reims (source Journal Officiel)**

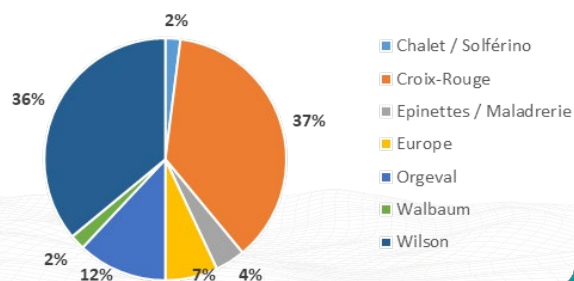
Une analyse réalisée par l'Agence d'urbanisme (AUDRR) sur la base de données INSEE montre que les QPV de Reims présentent une forte densité d'associations. On en dénombrait 300 en mai 2020, soit 10% des associations de la ville de Reims, alors que les QPV représentent moins de 7,5% de l'ensemble des établissements rémois, tous secteurs d'activités confondus. Parmi ces 300 associations, 38 correspondent à des clubs de sport, 23 exercent une activité de spectacle et 21 relèvent de l'action sociale sans hébergement.

Le quartier de Croix-Rouge apparaît comme particulièrement actif en matière d'associations, regroupant près de la moitié des associations rémoises en QPV (contre 37% de l'ensemble des établissements en QPV), alors que c'est la logique inverse qui prévaut pour le quartier Wilson (28% des associations contre 36% de l'ensemble des établissements). Il faut rappeler que le quartier Croix-Rouge est également celui qui compte le plus grand nombre d'habitants.

Répartition des 296 associations en QPV



Répartition des établissements en QPV



Sur la période récente, la création associative sur Reims est stable. Sur 367 associations créées entre 2020 et 2022 (source Journal Officiel), 152 sont situées dans un quartier à proximité ou en lien avec un QPV (41,4%).

Le détail par QPV (cf. tableau ci-dessous) fait apparaître des différences selon les quartiers qui ne sont pas liés à la taille du territoire. Ces éléments dessinent des dynamiques associatives territoriales qui peuvent être liées à l'histoire, au système d'acteurs en présence mais aussi aux disponibilités éventuelles de locaux.

Zone proche QPV	Nombre d'associations créées
Orgeval	34
Croix-Rouge	29
Wilson - Maison Blanche - Châtillons	29
Chalet et Épinettes	26
Europe	25
Walbaum	9
<b>Total</b>	<b>152</b>

La prise en compte sur la durée, fait apparaître qu'après un creux début 2021 (effet de la crise sanitaire liée au Covid-19), les créations d'associations dans les quartiers comprenant des QPV retrouvent un niveau stable.

Ces quelques données soulignent le caractère inégal du tissu associatif dans les quartiers prioritaires. Certains quartiers sont globalement bien couverts en associations (par exemple Croix-Rouge) quand d'autres présentent une faible couverture associative (Wilson, Maison Blanche, Europe, Épinettes, Walbaum). Certains apparaissent plus dynamique (par exemple Orgeval) que d'autres.

## 2. LA PLACE DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

### Contexte

Le tissu associatif est inégal dans les QPV : certains quartiers sont globalement bien couverts en associations (par exemple Croix-Rouge) quand d'autres présentent une faible couverture associative (Maison Blanche, Europe, Epinettes, Walbaum).

Sur l'ensemble des QPV, on constate :

- Des faiblesses en matière d'ingénierie de projet notamment dans un cadre de procédures administratives ressenti parfois comme lourd,
- Des demandes fréquentes de locaux ou de mutualisation d'espaces,
- Des besoins récurrents, sur certains champs thématiques, de recrutement de nouveaux bénévoles.
- Une faible représentation de nouveaux porteurs dans le cadre des appels à projets annuels (moins de 10 sur plus de 40 porteurs en moyenne chaque année).

Cette situation peut s'avérer préjudiciable pour le déploiement d'actions et fragilise la capacité à agir des associations.

L'enjeu mis en avant dans le protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la collectivité et ses partenaires est donc, à la fois, d'une part de créer les conditions d'une émergence de l'initiative locale, celle des habitants, d'autre part tout en soutenant les dynamiques associatives déjà en place.

Dans cette perspective la collectivité s'est engagée à favoriser le partage de locaux et les synergies entre associations (par ex des manifestations inter associatives).

De son côté l'Etat s'est engagé à soutenir les actions des associations de proximité et le cas échéant leur fonctionnement, notamment en période de crise sanitaire, compte tenu de leur rôle essentiel dans le maintien du lien social. Les crédits complémentaires mobilisés au titre des dispositifs Quartiers d'été, Quartiers solidaires... ont permis de répondre à cet enjeu (cf. éléments budgétaires).

Ces démarches ne suffisent pas pour autant à créer les conditions d'un travail inter-acteurs. Dans cette perspective la collectivité et l'Etat se sont engagées à :

- Initier des temps de travail pour co-construire des actions dans les quartiers notamment avec les partenaires associatifs
- Encourager et faciliter le recours aux dispositifs d'accompagnement à la vie associative existants sur le territoire (Maison de la Vie Associative, CRESS Est, Fonds pour le développement de la vie associative...): aide à la structuration et à la gestion associative, orientation dans le recrutement de nouveaux bénévoles...
- Favoriser l'émergence d'expérimentations de type incubateur associatif / pépinières associatives
- Promouvoir l'initiative citoyenne en réinvestissant la thématique de la qualité du cadre de vie quotidien des habitants (cf. ce volet)

L'ensemble de ces pistes n'ont pas pu encore être mises en place en raison de la crise sanitaire. Mais cette dernière a souligné avec force les situations d'isolement et de repli, tout en rappelant la dimension essentielle d'une présence humaine de proximité et qualifiée sur le terrain.

La chaîne humaine qui a permis la transmission entre les différents acteurs de la veille sociale a été fondamentale pour éviter les ruptures et que les personnes ne restent pas en situation critique. Le lien présentiel sur le terrain pour permettre l'explication, détecter les difficultés, éviter les fractures, permettre l'écoute a lui aussi été indispensable. L'organisation et la composition des équipes de proximité paraît un enjeu essentiel.

Plus que jamais, les constats (sur le territoire du Grand Reims comme ailleurs) font état de l'importance d'une présence humaine dans les quartiers prioritaires, qu'il s'agisse d'acteurs relevant du champ de l'animation, de la médiation, de la prévention ou encore de la sécurité. Ces différents acteurs répondent de fait à des enjeux différents mais supposent, dans un souci d'optimisation de l'action, de disposer d'espaces de travail commun voire de coordination.

Le déploiement d'actions visant à aller au-devant des publics les plus fragiles (logique d'aller vers) plaide plus fortement encore à travailler dans cette perspective.

La démarche des « bataillons de prévention » déployée sur le quartier Croix Rouge qui vise à renforcer les moyens humains sur le terrain et à renforcer l'articulation des interventions de médiation et de prévention spécialisée afin de mieux répondre aux besoins des habitants constitue de fait un cadre expérimental pour optimiser les interventions des différents acteurs.

## Promouvoir l'initiative locale et accompagner l'expérimentation

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques avait également pour enjeu de créer les conditions d'émergence d'initiatives locales, portées par les habitants, dans les faits le choix fait par la collectivité est de soutenir les dynamiques associatives, y compris dans leurs capacités à venir en appui de collectifs (notamment de jeunes) pour le portage de projets.

La crise sanitaire a fait émerger de très nombreuses initiatives citoyennes démontrant la capacité de mobilisation à l'échelle des territoires. Nombre d'acteurs ont agi afin de maintenir le lien avec les usagers.

On peut ainsi citer par exemple l'action de l'AFEV qui a modifié ses modes d'intervention, en privilégiant l'intervention à domicile. Dans le même temps l'enjeu a été de doter les enfants d'ordinateurs afin de les équiper de manière adaptée. D'autres structures comme la Maison de Quartier Châtillon ou celle d'Orgeval ont développé le « phoning » pour rester en lien avec les usagers du centre.

Les moyens complémentaires déployés par l'État à compter de l'été 2020 (Quartier d'été, quartier solidaire...) ont permis de renforcer les actions visant à « aller vers » les habitants. Plusieurs actions ont été mises en place afin de déployer des interventions en pied d'immeubles. Ces actions ont pu, une fois la phase d'amorçage via les appels à projets spécifiques, disposées d'un financement au titre de la programmation annuelle.

Si classiquement de nombreux territoires mettent à disposition un fonds de participation des habitants (FPH) pour soutenir financièrement les initiatives directes des habitants. La collectivité a déployé un fonds « micro-projets » qui permet de déposer des projets sans être constituer en association (cf. suite du document présentation du dispositif micro-projets).

Plus récemment, dans le cadre de la Cité Éducative Croix Rouge, une autre initiative a été mise en place visant une mobilisation citoyenne. Il s'agit d'un AAI (appel à idées). Il donne la possibilité de déposer un projet, une initiative sans cadre juridique prescrit. Le financement passe par le fonds de la cité éducative.

Cette initiative étant récente, il n'est pas possible d'en tirer un bilan à ce jour.

Si l'intérêt de ces expériences sont indéniablement intéressantes, elles nécessitent de faire l'objet d'un bilan sur les moyens mobilisés et les publics touchés mais aussi d'une étude d'impacts auprès des structures et les habitants ayant pu bénéficier du fonds.

Plus globalement ces deux expériences soulignent l'importance de mettre à disposition des moyens dédiés et souples pour soutenir des initiatives portées par des habitants et concourant au renforcement du lien social.

La diversification des formes de soutien paraît répondre aux enjeux de diversité des territoires et des publics. Pour autant cela questionne les modalités de communication mises en œuvre pour permettre l'accès à des soutiens en direction du plus grand nombre d'habitants.

La politique de la ville vise le déploiement d'actions au bénéfice des habitants mais c'est également une politique qui repose sur des modes de travail : la mobilisation des acteurs, la mise en commun et la construction de culture commune et la mise en réseau dans la perspective d'une intervention renforcée au service des habitants.

Le travail collaboratif et la demande de pilotage nécessitent de disposer de moyens d'ingénierie, en particulier au niveau de la collectivité et de l'État, principaux animateurs de la politique de la ville.



## Les nouvelles formes de collectifs d'habitants ou d'engagement citoyen

### Participation citoyenne et évolution locale

#### ✓ La mise en place des conseils citoyens

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 a prévu la mise en place de conseils citoyens dans les quartiers prioritaires de la ville.

La démarche de mise en place des Conseils citoyens a été présentée et validée lors du Comité de pilotage de lancement du Contrat de ville, le 11 décembre 2014. Cette démarche a pris appui sur les douze Conseils de quartier existants, l'échelle des 7 QPV correspondant, pour partie, aux périmètres de certains Conseils de quartier ou s'étendant sur deux conseils. Des groupes de travail ont été initiés, par quartier prioritaire de la politique de la ville, réunissant des habitants volontaires et des acteurs de terrain (milieu associatif notamment).

Six Conseils citoyens ont été installés en 2015 et désignés par arrêté préfectoral du 11 mars 2016 (un Conseil citoyen regroupant deux Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville : Chalet/Solferino/Paul Petit et Epinettes/Maladrerie/Chemin des Bouchers). Ils ont fait l'objet d'un renouvellement fin 2017, ce qui a permis d'attirer de nouveaux habitants au sein de ces instances. Ainsi, les arrêtés préfectoraux du 30 mai 2018 présentent une liste de 99 personnes, composée de 53 femmes et 46 hommes et de 74 habitants et 25 acteurs locaux. A noter que le Conseil citoyen qui regroupait deux quartiers prioritaires lors des arrêtés de mars 2016 a demandé à être scindé et découpé en tenant compte du territoire « vécu », d'où le passage de 6 à 7 conseils citoyens.

Les conseillers citoyens ont participé aux instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles liées aux projets de renouvellement urbain. Ils sont sollicités dans le cadre de la programmation annuelle du contrat de ville et pour préparer l'appel à projets. Ils ont travaillé, aux côtés des équipes techniques, sur les orientations des schémas directeurs dans le cadre du projet de renouvellement urbain.

L'animation des conseils citoyens a été confiée à 2 organismes d'éducation populaire (Ligue de l'Enseignement et SOLIACT ex URIOPSS), financés, pour cette mission, dans le cadre des appels à projets annuels du Contrat de Ville. Un comité de suivi avait été mis en place avec l'État, la Direction de la Politique de la Ville et de l'Habitat et les deux associations

#### ✓ Repositionner les conseils citoyens dans les instances participatives existantes

En 2021, la collectivité a souhaité repositionner les conseils citoyens dans le cadre plus global du dispositif « Inventons le Reims d'Après » dans le respect des dispositions inscrites dans la loi du 21 février 2014.

L'objectif est de rendre plus compréhensibles les dispositifs de participation auprès des Rémois, éviter des superpositions de périmètres et de compétences, optimiser le temps de mobilisation des habitants qui s'investissent bénévolement dans ces instances, et mieux inscrire le rôle des conseillers citoyens dans les dynamiques de concertation élargies à l'échelle de la ville (lien quartier / ville).

### Initier des temps de travail pour co-construire des actions dans les quartiers notamment avec les partenaires associatifs

Les habitants des quartiers se saisissent des enjeux du tri sélectif; des pratiques vertueuses en termes de recyclage et de recherche d'une meilleure qualité du cadre de vie.

Les dynamiques de coopérations et les initiatives qui ont vu le jour dans les quartiers pendant la crise sanitaire sur les enjeux alimentaires peuvent permettre une première matérialisation de cette nouvelle approche en y incluant les réflexions sur les nouvelles filières (y compris d'insertion) sur les circuits courts, sur l'agriculture et la production maraîchère locale. Les transitions paraissent donc porteuses d'une dynamique d'autodétermination permettant aux habitants d'être acteurs de leur développement.

Pour engager les quartiers populaires dans de réelles démarches de transitions ayant bien comme objectif de dessiner un projet positif de territoire autour d'un récit fédérateur à construire collectivement, les professionnels voient émerger un **fort enjeu de renouveau de l'accompagnement des initiatives des habitants.**



## Verbatim

« Il y a une réflexion à mener sur la place des habitants dans la (co-)construction des dispositifs, on sait très bien qu'on ne peut pas imposer la participation de manière descendante. »

*Ateliers du 9 et 10 juin 2022*

Par ailleurs, la crise a mis en exergue les enjeux autour de l'isolement et du repli et donc les besoins de présence humaine sur le terrain. La chaîne humaine qui a permis la transmission entre les différents acteurs de la veille sociale a été fondamentale pour éviter les ruptures et maîtriser les situations critiques. Le lien présentiel sur le terrain pour permettre l'explication, détecter les difficultés, éviter les fractures, permettre l'écoute a lui aussi été indispensable. L'organisation et la composition des équipes de proximité paraît un enjeu essentiel.

### Pour une future contractualisation

- Favoriser l'émergence d'expérimentations de type incubateur associatif / pépinières associatives dont l'objet serait l'orientation vers les structures proposant la réponse adaptée (lorsqu'elle existe) ou lorsqu'elle n'existe pas d'un accompagnement souple, réactif et adapté y compris pour la création d'activité.
- Soutenir les initiatives citoyennes et associer les habitants dans les projets.

### 3 LA GOUVERNANCE ET L'AGILITE DU CONTRAT DE VILLE

Il était précisé dans le protocole d'engagements renforcés et réciproque que la mise en œuvre de ces orientations renforcées repose de fait sur une gouvernance et une ingénierie adaptées à partir de ce qui avait été prévue dans le contrat de ville initial. « Rien ne se fera sans un engagement collectif, réciproque et coordonné » (Pacte de Dijon, avril 2018).

En 2017 la gouvernance du contrat de ville a été ajustée pour plus d'opérationnalité. Ces adaptations ont été actées au moment de la validation du rapport d'évaluation à mi-parcours du contrat de ville. Ainsi, les missions du comité technique ont été recentrées sur la programmation annuelle des projets. Par ailleurs, des réunions d'échanges partenariales entre les services de l'Etat et la Direction de la Politique de la Ville ? Renouvellement Urbain et logement (DPVRUL) ont été mises en place pour partager les actualités du Contrat de ville et préparer les instances (COTECH, COPIL...). Toutefois, la gouvernance du contrat de travail doit être retravaillée afin de correspondre aux nouveaux enjeux.

En effet, les collectivités locales s'approprient de nouveaux enjeux comme celui de la transition écologique, l'attractivité des territoires, en favorisant l'inclusion de tous les habitants et toutes les parties prenantes du territoire dans cette dynamique.

De nombreux projets œuvrant pour l'amélioration des enjeux des transitions climatiques, économiques et sociales existent sur les QPV sans forcément qu'une articulation des politiques publiques concernées, soit réalisée.

#### Verbatim

« La question du « saupoudrage » se pose : ne faut-il pas privilégier un projet de grande ampleur plutôt de nombreux micro-projets ? »

« Il manque peut-être un pilotage pour éviter la concurrence entre acteurs et la superposition des dispositifs. »

« On pourrait imaginer des jurys citoyens pour mieux impliquer les jeunes dans le contrat de ville. »

Ateliers du 9 et 10 juin 2022

Dans le cadre d'une future contractualisation pour éviter la parcellisation des approches, l'atomisation des réponses et des budgets, et la multiplication de nouveaux silos une ingénierie spécifique devra être mise en place pour éviter le cloisonnement des dispositifs, des publics et favoriser une cohésion des territoires.

#### Sur le plan technique

Dans la perspective du protocole, les missions du comité technique ont été recentrées sur la programmation annuelle des projets.

Cette évolution a été particulièrement adaptée pendant la période de la crise sanitaire. Elle a évolué vers une forme encore plus simple de relation. En effet, face à l'impossibilité de réunir l'ensemble des acteurs, une démarche reposant sur des rencontres bilatérales ont été mises en place (chef du service cohésion sociale / délégué du préfet et autre partenaire signataire du contrat de ville). Ces réunions ont permis de travailler sur les avis de manière plus fine.

A l'issue de la crise sanitaire, cette pratique de réunions bilatérales a été poursuivie car elle a une dimension opérationnelle. Elle permet d'éviter le côté fastidieux d'un comité technique qui traitait sur une journée tous les dossiers de demande de subvention. Si l'on peut regretter la logique inter-acteurs permettant de traiter de manière transversale tous les sujets et l'approche globale de réunion de comité technique, les acteurs concernés (cheffe du service cohésion sociale / délégué du préfet) indiquent que ces réunions bilatérales permettent plus d'échanges avec les autres partenaires et de disposer d'avis plus étayés.

La procédure mise en place est la suivante : sur la base des dossiers de demande de subvention déposés, un tableau est établi reprenant les éléments clés. Il est adressé aux partenaires en amont des rdv bilatéraux avec les dossiers relevant du champ de compétence du partenaire. C'est sur cette base que les entretiens ont lieu.

En interne des services de l'État ou de l'agglomération, le recueil des avis prend une forme différente.

Pour l'État, la démarche est menée à l'échelle du département, car c'est le niveau stratégique permettant d'articuler les différentes interventions publiques. Concrètement, la DDETSPP envoie à l'ensemble des services le tableau et les dossiers. Les avis sont précisés dans le tableau de programmation qui est remonté à la DDETSPP. Sur cette base une réunion collective (interne à l'État) est organisée. Le travail est mené à l'échelle des arrondissements, sous l'égide de chaque sous-préfet. Cette approche par arrondissements permet d'inscrire les contrats de ville dans la globalité des politiques publiques. Elle permet de développer des focus sur certaines associations et le cas échéant de choisir un financement en transversalité (et pas seulement contrat de ville par contrat de ville). Cette démarche repose sur un pilotage fort du corps préfectoral (préfet de département) et suppose une entente avec les sous-préfets d'arrondissement. Pour autant ce travail repose sur des moyens humains importants et une clarification du rôle des uns et des autres (préfecture, sous-préfecture et DDETSPP) or dans le contexte de réforme de l'État, et donc de baisse des effectifs mais aussi du *turn over* dans les services l'exercice peut s'avérer complexe. Les moyens directs au sein de l'État ont en effet connu une baisse des moyens humains en équivalent temps plein que ce soit au sein de la DDETSPP ou encore des délégués du préfet (passage de deux postes à un seul poste). On peut regretter, au niveau de l'État, des moyens inappropriés pour assurer un suivi sur les territoires du fonctionnement des contrats de ville, à la fois à l'échelle de l'agglomération rémoise (un seul délégué du préfet) mais aussi hors agglomération rémoise. La logique d'articulation entre Préfecture – Sous-préfecture et DDETS rend par ailleurs complexe l'action coordonnées de l'État, renforcée par l'absence, à l'échelle de la Marne, de « sous-préfet délégué à la ville » désigné par le niveau national qui pourrait piloter plus clairement le pilotage interministériel.

En interne de la collectivité, la cheffe du service cohésion sociale sollicite les directions thématiques en lien avec les chefs de projet. Chaque dossier est instruit par un chef de projet puis le lien est fait avec les Directions thématiques de la collectivité. Cette démarche permet d'identifier si la structure est déjà financée au titre du droit commun, vérifier la pertinence du financement dédié politique de la ville. Le développement de ces échanges a permis de créer des habitudes de travail qui ont pu donner lieu à des sollicitations de Directions de droit commun en direction du service Politique de la ville.

Les remontées issues des démarches internes État et collectivité donnent ensuite lieu à des échanges, pour ce qui est du contrat de ville de l'agglomération de Reims entre la cheffe du service cohésion sociale et le délégué du préfet.

Dans le même temps, et afin de conserver une dimension collective, des réunions d'échanges partenariales entre les services de l'État et la Direction de la Politique de la Ville, renouvellement urbain et logement ont été mises en place pour partager les actualités du Contrat de ville et préparer les instances (comité technique, comité de pilotage...).

Par ces évolutions, il s'agissait d'éviter de rester centré sur la seule logique de programmation des actions et financements. Celles qui ont été mises en place depuis l'évolution du format ont été centrées sur l'évolution de l'instruction de l'appel à projet mais les référents politique de la ville de l'agglomération et de l'État (chef du service cohésion sociale / délégué du préfet) indiquent que d'autres contenus pourraient être traités.

L'organisation de réunions en direction des porteurs de projet autour de l'appel à projets a été abandonnée. Le travail de soutien auprès des associations, et plus largement les porteurs de projet, est porté par l'équipe MOUS (chefs de projet et cheffe du service cohésion sociale).

### **Pour une future contractualisation**

Pour animer le développement d'une approche décloisonnée des nouveaux enjeux qui permette à la fois d'intégrer les quartiers dans les approches globales des transitions proposées à l'échelle des territoires il est nécessaire de faire évoluer la gouvernance du contrat de ville vers un pilotage plus resserré à l'échelle du bloc local (Préfet/exécutif)

## Le lien aux acteurs

La demande de mise en réseau des acteurs suppose des temps de travail commun, or la période de la crise sanitaire n'a pas été forcément favorable à ce type de démarches et comme cela a été évoqué précédemment les démarches mises en œuvre, dans un souci d'opérationnalité, s'inscrivent dans des logiques de bilatéralités ou de groupes dédiés.

Pour autant, et en sortie de crise sanitaire, le besoin de temps d'échanges en commun, en inter-acteurs paraît plus que jamais nécessaire (cf. verbatim ci-dessous issus des ateliers sur l'évaluation du contrat de ville).

### Verbatim

« Il faut réussir à mettre tout le monde autour de la table pour travailler ensemble et éviter d'avoir des actions éclatées. »

« Le réseau se développe (par exemple grâce aux Cités Éducatives) mais il faut encore travailler la communication sur les dispositifs et le lien entre les acteurs ».

« Travailler en réseau, c'est comme ça qu'on pourra renforcer la connaissance des territoires et des habitants des QPV »

Ateliers du 9 et 10 juin 2022

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques proposait d'ailleurs la mise en œuvre d'assises de la politique de la ville.

Réunissant les forces vives des quartiers prioritaires (associations, acteurs économiques, habitants et leurs représentants), il était prévu de réunir des « assises de la politique de la ville » selon un rythme qui resté à préciser (chaque année, tous les 2 ans).

Par ce biais il s'agit :

- D'impliquer plus étroitement les acteurs de terrain à la réflexion collective, susciter des synergies, co-construire de nouvelles réponses de proximité, au plus près des aspirations des habitants,
- De partager, de manière partenariale, l'efficacité et l'impact des projets conduits sur les territoires en faveur des habitants des quartiers, les corriger, les infléchir selon l'évolution des problématiques,
- D'apporter des témoignages, des retours d'expériences d'autres territoires qui pourraient inspirer de nouvelles initiatives locales.

Le contexte sanitaire n'a pas permis leur organisation en 2020. Les choix d'organisation retenus pour 2021, à savoir privilégier l'opérationnalité et la bilatéralité des rencontres, n'ont pas plaidé pour organiser de telles assises.

Inversement il a été possible de construire, dans le cadre de la Cité de l'Emploi, le « collectif emploi ». Il s'inscrit dans cette logique de mise en réseau et de méthodologie de projet. L'ambition est de réunir autour d'une même table les acteurs d'un même projet dans une logique de régularité (tous les jeudis) et avec une dimension assumée de convivialité (repas offert). Dans ce cadre les acteurs travaillent sur une action concrète, portée par l'une des structures partenaires de la démarche. L'action retenue a été validée parmi plusieurs issus du travail préalable. Le collectif réuni environ une quinzaine de personnes, qui ne sont pas tous du champ de l'emploi, parmi une trentaine de personnes inscrites dans le groupe. La démarche s'inscrit dans la durée, sachant que l'action a été identifiée en avril à l'occasion d'un événement réunissant 80 personnes environ. Elle doit prendre fin en septembre avec la concrétisation de l'action. La démarche est financée par la Cité de l'Emploi. Les réflexions portent sur le contenu de l'action et non sur les financements.

## **L'accompagnement au développement associatif : l'Ingénierie Sociale représentée par l'Equipe Mous et le soutien de l'État**

L'équipe MOUS se compose d'une cheffe de service cohésion sociale, de quatre chefs de projets territoriaux, appuyée également par un chef de projet insertion - développement économique et GUSP, une cheffe de service CISPD et de deux assistantes. L'équipe est intégrée au sein de la direction de la Politique de la Ville, du Renouvellement Urbain et du Logement à l'échelle de l'agglomération.

Le législateur a souhaité que les contrats de ville constituent un « contrat unique » englobant l'ensemble des projets et actions en direction des habitants des quartiers populaires. Ainsi le Contrat de Ville du Grand Reims a affiché une volonté d'articulation entre le volet urbain, le volet habitat et les actions à dimension économique et sociale. Concrètement l'organisation en interne de la collectivité vise de fait à favoriser ces liens. La Direction de la Politique de la Ville, du renouvellement urbain et du logement du Grand Reims est composée de plusieurs services : le service « cohésion sociale » qui pilote l'animation globale du Contrat de ville du Grand Reims et pilote les plans d'action dans chaque quartier prioritaire, l'équipe direction de projet ANRU/Habitat, le service CISPD. Des réunions de service ont lieu tous les lundis.

Des réflexions communes sont portées par les chefs de projets territoriaux (contrat de ville) et les chefs de projet urbain à l'occasion de rdv (au cas par cas). Ces derniers interviennent prioritairement sur les territoires en renouvellement urbain (national ou régional).

Tous les chefs de projets sont localisés en centre-ville. Une attention particulière est à portée sur cette situation. L'absence de présence en proximité peut en effet fragiliser les structures associatives les plus petites, situées en grande proximité sur les quartiers et s'appuyant souvent exclusivement sur des bénévoles.

L'équipe MOUS assure un accompagnement au développement associatif. Les missions relevant de la co-construction et de l'animation et du développement des partenariats apparaissent comme un volet central des missions réalisées par les professionnels de la politique de la ville.

Les chefs de projets, en lien avec les services de l'État dont en premier lieu les délégués du Préfet ainsi qu'en connexion avec les équipes DSU des bailleurs, ont un rôle de « facilitateurs », « médiateurs », « animateurs de collectifs d'acteurs mouvants ». Pour cela leurs missions s'articulent autour de :

- Leurs aptitudes à « aller vers » les habitants, les associations, les partenaires institutionnels...
- Leurs capacités à croiser connaissance du territoire et commande locale ou nouveau dispositif national

Ils doivent :

- ✓ Identifier les acteurs mobilisables,
- ✓ Faire dialoguer des interlocuteurs issus de cultures-métiers très différentes
- ✓ Aller chercher l'adhésion

Les professionnels doivent pouvoir s'adapter aux interlocuteurs quels qu'ils soient (un habitant, un partenaire associatif, un représentant des associations de locataire, un élu...), être accessible, ressentir les enjeux comme les nœuds et les leviers. Cette mission est un véritable atout pour l'ingénierie locale de la politique de la ville.

### **Verbatim**

**« Le soutien des partenaires et l'accompagnement par les chargés de projet politique de la ville sont des facteurs-clefs de réussite pour le montage des dispositifs. »**

**Ateliers du 9 et 10 juin 2022**

Cette capacité de décentrage et d'ajustement permanent en fonction de l'interlocuteur comme celle de comprendre les jeux d'acteurs, les interactions entre les partenaires sont indispensables. Ces postures permettent de nourrir la co-construction sans que les partenaires n'aient l'impression que les équipes projets n'empiètent sur « leur domaine ».

L'animation du partenariat global et la construction de coopérations nécessitent de s'appuyer sur les objectifs stratégiques initiaux du projet de territoire pour les articuler aux remontées de terrain pour une mise en œuvre adaptée, qui réponde aux besoins et aux enjeux d'évolution des quartiers. Cette mission d'animation permet aussi de favoriser les initiatives sur les territoires et faire travailler ensemble des profils divers et variés d'acteurs.

Les professionnels de la politique de la ville ont également une mission « d'alerte » qui permet de d'adapter les dispositifs et de réagir rapidement pour éviter le basculement des territoires dans des situations qui rendent plus difficiles les interventions des pouvoirs publics. Ils sont également garant de l'Agilité du Contrat de Ville pour tester et expérimenter de nouvelles formes de coopération entre les associations, d'action du type « aller-vers ».

Cette présentation des missions souligne la complexité de la posture du chef de projet. Si on peut souligner la pertinence du « cadre » proposé pour répondre aux enjeux d'animation territoriale et des missions qui sont celles développées par l'équipe, les données disponibles ne permettent pas d'en évaluer l'impact d'une part. Il n'est pas possible non plus sur la base des éléments de vérifier si le cadre développé répond aux attentes des acteurs.

Il pourrait être intéressant de disposer des éléments d'appréciation et de reporting sur ce volet qui pourrait être intégré à la prochaine contractualisation compte tenu de l'accent mis sur les enjeux de coopérations inter-acteurs, d'aller-vers....

L'ingénierie est financée par l'État d'une part sur les crédits du programme 147, éventuellement par la mobilisation de la dotation politique de la ville, pour une partie de la MOUS de la collectivité et d'autre part par l'intermédiaire des crédits de l'ANRU (financement de quatre postes au sein de la collectivité).

## **Les moyens mobilisés au sein de l'État**

Si globalement les modalités d'ingénierie de l'État n'ont pas changé depuis la signature du contrat de ville, les effectifs ont baissé quasiment de moitié sous les effets de la démarche OTE -organisation territoriale de l'État.

A ce jour, l'État mobilise une équipe dédiée composée de trois agents au sein du bureau politique de la ville de la DDETSPP de la Marne. La cheffe de service en assure le pilotage global, sous la supervision du préfet, impulse les orientations stratégiques pour le département, en valide l'exécution financière et opérationnelle en lien avec l'ANCT.

Pour le territoire de Reims, un délégué du préfet est mobilisé auprès du sous-préfet de Reims. Il est chargé, par son ancrage territorial au sein des QPV, d'accompagner le secteur associatif et de rendre visible l'action de l'État auprès des partenaires institutionnels et associatifs. Le délégué du préfet est chargé d'établir des relations étroites avec l'ensemble des partenaires signataires du contrat de ville et tous les acteurs de proximité.

Les éléments disponibles font apparaître une distorsion dans les capacités d'intervention entre l'État et la collectivité. La baisse des moyens au niveau des services de l'État rend encore plus complexe les fonctions à remplir, notamment la capacité à mobiliser les autres acteurs de l'État afin de renforcer l'action du droit commun.



## Redonner de la souplesse et de la capacité d'innovation aux associations

Un constat fort qui est celui de l'alourdissement de la charge administrative pour constituer les dossiers Contrat de Ville mais également pour l'instruction de ces dossiers par les équipes de la politique de la ville.

### Verbatim

« La plateforme DAUPHIN pose de réelles difficultés, son fonctionnement est trop complexe. »

« Un an, c'est trop court pour beaucoup de projets, d'autant plus que les financements arrivent tard dans l'année : il faudrait rallonger les cycles de projet. »

Ateliers du 9 et 10 juin 2022

Au cours des ateliers, plusieurs porteurs de projets ont partagé leurs analyses, qui rejoignent les constats de l'IRDSU qui, à l'issue d'une enquête, révèle que la programmation annuelle du contrat de ville présente trois handicaps majeurs :

1. L'appel à projets de la ville s'est, au fil des ans, transformé en un long et chronophage exercice annuel pour les équipes projets comme pour les porteurs de projets. Il peut représenter jusqu'à 80 % du temps de travail annuel des chefs de projets. En ne permettant pas aux équipes de dégager le temps nécessaire de l'accompagnement des projets, il induit la reconduction des réponses d'une année sur l'autre
2. L'appel à projets s'est considérablement éloigné de sa fonction première d'espace d'expérimentation d'idées et de projets innovants, répondant aux besoins réels des habitants voire co-portés par eux. Les crédits du BOP 147 sont en effet utilisés, par défaut, pour financer la reconduction quasi systématique de réponses associatives pérennes.
3. Les priorités des lettres de cadrages annuelles et les thématiques des appels à projets parfois très éloignées des orientations du contrat de ville viennent réinterroger ce dernier voire parfois le fragiliser.

Pour faire face à cette situation, sur le territoire du Grand Reims, plusieurs réponses ont été apportées : développement des conventions pluriannuelles d'objectif, soutien à des initiatives innovantes...

Le protocole d'accompagnement renforcés et réciproques a été l'occasion de repenser les modalités de soutien aux porteurs de projets dans le cadre du contrat de ville du Grand Reims. Par ce soutien il s'agit d'assurer une meilleure efficacité de l'action auprès des habitants-es des territoires.

Entre 2015 et 2021 ce sont 643 actions qui ont été soutenues par la collectivité, soit 3 202 054€ mobilisés. Soit une moyenne par an de 457 436 € et de 92 actions.

L'État a quant à lui mobilisé 5 618 056€ sur la même période, soit une moyenne par an de 802 579€, soit pratiquement le double de la collectivité.

Année	Montant Collectivité	Montant État
2015	448 965€ (83 actions)	644 057€
2016	442 196€ (91 actions)	827 815€
2017	451 168€ (98 actions)	766 030€
2018	459 830€ (92 actions)	889 000€
2019	472 015€ (112 actions)	755 900€
2020	462 150€ (83 actions)	867 627€
2021	465 730€ (84 actions)	867 627€

Ces quelques données font apparaître que pour la collectivité la période marquée par la crise sanitaire (années 2020 et 2021) donne lieu à un volume d'actions moindre avec toutefois un niveau de financement légèrement supérieur aux années antérieures (hormis 2019). Du côté de l'État, le financement sur les années 2020 et 2021 est marquée plutôt par une augmentation, que l'on peut imputer pour partie aux crédits complémentaires liés aux dispositifs « quartiers d'été », « quartiers solidaires » ...



Dans le cadre du protocole, la collectivité comme l'État se sont engagés à « donner de la visibilité aux porteurs de projets structurants pour les quartiers, en développant les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) ». Il s'agit par ce moyen (financement assuré sur trois ans dans le cadre d'une convention fixant les enjeux de l'action) de sécuriser les porteurs de projets en simplifiant les démarches administratives et en permettant le déploiement d'une action sur plusieurs années.

La formalisation de ces CPO est de fait en cours au niveau de la collectivité. La collectivité a fait le choix de soutenir des initiatives qui s'inscrivent sur la durée, qui ont une dimension structurante à l'échelle du territoire de l'agglomération.

L'État a engagé une démarche très volontaire dans ce domaine. Ces conventions pluriannuelles mobilisent de fait une grande partie de l'enveloppe disponible au niveau de l'État. Ainsi en 2021, les montants apportés par l'État dans ce cadre s'établissaient à 471 647€ pour 50 actions, correspondant à 38 porteurs, soit 54 % de l'enveloppe de subvention sur l'année. Ainsi, en 2022, on compte, pour l'État, 48 CPO « actives » pour un montant total de soutien de 450 647€ représentant 52 % de l'enveloppe du BOP 147 dédié au contrat de ville du Grand Reims, soit 15 points au-dessus des directives nationales.

Le niveau de mobilisation des crédits au titre des CPO s'établit de fait à un niveau particulièrement élevé qui peut être salué. Mais par ailleurs, cette situation fragilise la capacité de soutenir des projets innovants et/ou de faire face à des situations nécessitant une intervention via des actions nouvelles.

L'analyse de ces CPO montre que les structures et actions soutenues par la collectivité et l'État, par le biais des conventions, ne sont pas les mêmes. Il aurait pu être judicieux de s'accorder sur des démarches de co-financement dans le cadre des CPO, afin effectivement de s'inscrire dans des logiques de simplification.

La logique de conventionnement, sur le territoire de Reims, comme ailleurs est souvent mobilisé au profit de porteurs de projet assez important. Le soutien des associations de grande proximité (structure de petite taille, souvent portée exclusivement par des bénévoles) bénéficie rarement de ce type de conventionnement alors que ce sont celles qui sont souvent financées pour ce qu'elles sont plus que pour ce qu'elles font. L'État au niveau national depuis plusieurs années alerte sur la nécessité de porter une attention particulière à ces associations et structures qui jouent un rôle de premier plan sur le lien social de proximité sur les quartiers prioritaires.

Par ailleurs, des réponses ont été apportées pour favoriser l'émergence d'initiatives ponctuelles tout au long de l'année, en leur réservant une enveloppe de crédits spécifique. Afin d'encourager les projets d'associations de proximité et d'apporter la meilleure réponse aux aspirations des habitants, il est prévu d'adapter les modalités d'attribution des subventions de façon à prendre en compte des sollicitations en dehors de la temporalité de l'appel à projets.

Dans le cadre du protocole d'engagements renforcés et réciproques, il a été décidé de pouvoir instruire des demandes de financements en dehors du calendrier de l'appel à projets, dès lors que la demande de subvention soit d'un montant faible et que l'action sera mise en œuvre rapidement. Il était prévu de mettre en place ce dispositif à titre expérimental à compter de 2021. Cette orientation s'est concrétisée par la mise en place du dispositif « micro-projets » en 2021.

Sept actions ont été financées pour la première année de fonctionnement, pour un montant de 17 100€ concernant 50 jeunes issus des QPV. Les actions financées en 2021 via le fonds micro-projets souligne la mobilisation forte de ce fonds par les publics jeunes.

### **Pour une future contractualisation**

- Envisager une révision complète du schéma d'ensemble des financements, incluant une réflexion de fond sur le financement pérenne du fonctionnement des associations assurant des réponses structurantes comme sur la création d'enveloppes communes aux financeurs
- Poursuivre les dispositifs de financement en dehors de la période d'appel à projets

### Verbatim

« Il y a des familles très en difficulté qui habitent à côté d'un QPV et ne peuvent bénéficier de dispositifs comme le DRED ou les chantiers d'insertion : c'est source d'inégalités. »

« En plus de l'absurdité de certaines frontières de QPV, le non-recoupement avec d'autres périmètres (scolaires, QRR, maisons de quartier, etc.) rend la construction de projets difficile. »

« Les frontières de QPV posent de gros problèmes pour l'insertion, comme par exemple le contrat adulte-relais. »

Ateliers du 9 et 10 juin 2022

Agir sur les territoires politique de la ville suppose, à ce jour, d'intervenir sur des territoires définis comme prioritaire sur la base d'un critère unique, celui du taux de pauvreté. Le périmètre d'identification de l'intervention au titre de la politique de la ville a de fait coïncidé, en grande partie, avec le découpage administratif. Conscient des limites de cette approche, le gouvernement a proposé la notion de quartier vécu. « Le quartier vécu prend en compte les usages des habitants du quartier et permet de dépasser les effets de seuils et de frontière. Les crédits spécifiques de la politique de la ville peuvent continuer à soutenir les services publics, les équipements publics et les opérateurs associatifs qui ne sont pas situés dans le périmètre des quartiers prioritaires dès lors que leur action bénéficie aux habitants de ce quartier » (Circulaire du 1er Ministre, juillet 2014).

Par ailleurs le périmètre de ces territoires reste le même sur la durée de la contractualisation. Si initialement les contrats de ville étaient prévus sur la période 2015-2020, ils ont été prorogés deux fois pour finalement se terminer en 2023. Il est évident que les territoires ont connu des évolutions pendant cette période.

### Rappel des objectifs du contrat signé en 2015

La liste des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) a été publiée officiellement en juin 2014 (1 300 QPV sur le territoire national),

La méthode d'identification des QPV a été la suivante :

- Cartographie du territoire national par technique de carroyage (par carré de 200 m X 200 m)
- Utilisation d'un critère unique : la concentration urbaine de pauvreté
- Découpage des périmètres autour des poches de pauvreté lorsque celles-ci forment une continuité spatiale et qu'un seuil de 1 000 habitants est respecté
- Le seuil de bas revenu retenu pour l'aire urbaine de Reims était de 11 400€ par unité fiscale (bases fiscales 2011)

Pour l'agglomération rémoise, l'État a identifié 7 QPV, situés uniquement sur Reims intramuros : Les Épinettes-Maladrerie-Chemin des Bouchers, Europe, Chalet-Solferino-Paul petit, Walbaum, Orgeval, Wilson-Châtillons- Maison Blanche, Croix-Rouge,

Pour tenir compte de la réalité des territoires et des usages des habitants des quartiers, une négociation a été menée afin d'étendre des périmètres pour répondre aux objectifs suivants:

- Réintégrer des poches de pauvreté initialement exclues et situées en continuité des QPV,
- Réintégrer des équipements publics en marge des périmètres bénéficiant aux habitants concernés. À noter que l'État précise que le zonage peut exclure des équipements publics (maisons de quartier, infrastructures sportives...) pour se limiter au secteur de l'habitat. Néanmoins, ces équipements pourront être désignés dans le Contrat de Ville afin de permettre aux acteurs associatifs de bénéficier des crédits d'intervention,
- Rendre les zonages plus conformes au regard des études urbaines qui étaient en cours, particulièrement en prévision de la signature des protocoles de préfiguration du NPRU afin d'intégrer des équipements publics, des espaces publics, des zones en attente de mutation.

## Analyse des périmètres

### ✓ Wilson / Châtillons / Maison Blanche

Le périmètre initial était circonscrit aux secteurs les plus sensibles composés des patrimoines collectifs sur SIR<sub>1</sub>, SIR<sub>2</sub>, les Châtillons, Maison Blanche.

- Sur le secteur des Châtillons, le périmètre définitif a été étendu à la zone pavillonnaire le long de la rue la Pérouse (propriété de Plurial Novilia), afin de rendre plus cohérent le périmètre d'intervention et l'élargir en vue d'intégrer l'étude urbaine sur ce secteur.
- Sur le secteur Maison-Blanche, le périmètre définitif a été réduit en excluant 3 immeubles résidentiels situés en début d'avenue d'Épernay, à proximité de la zone commerciale (DIA, Macdonald).

Les ajustements réalisés pour le secteur Châtillons a permis de répondre aux enjeux de territoire, ainsi que pour le secteur de Maison Blanche. L'un des enjeux pour ce dernier serait d'envisager d'intégrer les immeubles collectifs situés à proximité de la Place du Souvenir pour renforcer la cohésion des territoires.

Pour le secteur de Wilson, l'intervention du contrat de ville a été élargie sur le secteur de veille active Canterbury mais aussi au-delà, c'est-à-dire à la rue Biebuyck Chauvet qui n'est pas en territoire de veille (voir paragraphe ci-dessous)

Au regard des constats de territoires il serait intéressant d'élargir l'intervention de La Ligue et/ou d'autres acteurs (SDP par exemple) à l'ensemble des immeubles collectifs situés à proximité de la place Claudel en lien avec la présence de jeunes désœuvrés sur la place qui nécessiteraient d'être accompagnés.

### ✓ Orgeval

Le périmètre initial était conforme à celui de l'ex-ZUS, excluant toutefois des équipements publics et zones pavillonnaires périphériques. Le périmètre définitif a été étendu à :

- La rue Edmond Herbe afin d'intégrer le patrimoine nouvellement livré (Château d'Orgex) par Reims habitat et le Foyer Rémois à revenus sociaux ou très sociaux.
- La zone pavillonnaire rue Adolphe Laberte / rue Paul Vieille et la zone pavillonnaire le long de la rue Jean XXIII (qui rejoint la rue de la 12e Escadre), identifiées à travers le carroyage comme des secteurs de très bas revenus.

L'extension du périmètre a permis de prendre en compte la notion de territoire vécu. Les habitants des secteurs cités sont rattachés au groupe scolaire, sont amenés à fréquenter des commerces ou équipements du quartier.

### ✓ Croix-Rouge

Le périmètre initial était restreint aux zones d'immeubles historiques gérées par les 3 bailleurs sociaux : Reims habitat à Eisenhower / Taittinger / Rilly ; Foyer Rémois à Pays-de-France ; à Plurial Novilia Croix-du-Sud. Il excluait les Hauts-de-Murigny (Reims habitat) ainsi que les zones pavillonnaires sur le secteur Université et Pays-de-France. Il excluait également bon nombre d'équipements publics situés sur les franges. Le périmètre définitif intègre :

- Le foncier important composé des équipements publics sur le secteur Eisenhower (groupes scolaires Billard et Droit, maison de quartier Billard / La Nacelle),
- Les franges du quartier situées le long de l'hippodrome (avenue du Général Bonaparte),
- Le foncier disponible et les équipements publics de la rue Raoul Dufy à Croix-du-Sud (groupe scolaire Cavarrot, gymnase Borgniet, terrain de football JJ Simon).

Ce périmètre est ainsi plus conforme au périmètre de l'étude urbaine Croix-Rouge et des premières réflexions engagées en vue de réaliser le protocole de préfiguration du NPNRU.

Les ajustements réalisés pour le secteur a permis de répondre aux enjeux de territoire. L'un des enjeux serait d'intégrer les Hauts de Murigny dans la mesure où le public est rattaché à la carte scolaire et fréquente les espaces du quartier, cela permettrait de renforcer la cohésion des territoires.

## ✓ Europe

Le périmètre initial était restreint à 2 secteurs : Pommery (Reims habitat) et le secteur des Aviateurs (Foyer Rémois). Le périmètre définitif a été étendu autour de la place Jean Moulin (rue de Londres, place Jean Moulin, église), afin de mieux prendre en compte le périmètre de l'étude urbaine sur ce secteur.

Cela a permis de remettre une centralité dans le quartier et d'impulser la présence d'un tissu associatif, qui se retrouve autour de la place dans les locaux du Foyer Rémois. La place Jean Moulin ainsi que le parc Jean Moulin (hors périmètre QPV) vont faire l'objet d'une opération de renouvellement urbain dans le cadre du NPRU, ce qui permettra de renforcer l'appropriation des espaces publics. L'évolution sociologique du parc immobilier proche du QPV stricto-sensu (Ex : ilot Danube...) doit conduire à une réflexion sur l'élargissement du périmètre d'action de la politique de la ville.

## ✓ Les Épinettes / Maladrerie / Chemin des Bouchers

Le périmètre initial comprenait le secteur Sainte-Thérèse, rue du Canada et le patrimoine du Foyer Rémois des Hauts-de-Jean-Jaurès, la rue Alphonse Naudin (collectif Plurial Novilia derrière la caserne de pompiers) ainsi qu'une partie de la rue de la Maladrerie. Le périmètre définitif a été étendu à :

- L'ensemble de la rue de la Maladrerie,
- Le Chemin des Bouchers (poche très pauvre).

Cela a permis d'accroître la visibilité sur le quotidien de ces poches sensibles et d'apporter une offre de proximité en termes d'activités (actions sportives, culturelles et conviviales régulièrement organisées en bas de la rue par les acteurs de proximité), d'équipement (notamment par l'installation d'un terrain multisports en 2019) et d'accompagnement (présence accrue de la Ligue de l'Enseignement pour des actions de médiation sociale au sein des familles). Toutefois, le lien entre les secteurs Maladrerie / Chemin des Bouchers et Epinettes n'est pas vécu par les habitants.

## ✓ Chalet / Solférino / Paul Petit

Le périmètre initial incluait les immeubles de Reims habitat et du Foyer Rémois de la rue de Solférino qui sont bien identifiés comme sensibles, des immeubles du Foyer Rémois rue Paul Petit, et un secteur pavillonnaire de Reims habitat passage d'Italie. Le périmètre définitif n'a pas été modifié.

Le périmètre actuel a permis de mener des actions en direction des publics notamment par l'aller-vers, en proposant une offre de proximité itinérante en pied d'immeuble et sur les différents sous-secteurs du quartier, allant jusque les secteurs Maladrerie et Chemin des Bouchers. Le paysage urbain a été transformé au profit d'un patrimoine bâti plus récent, moderne, offrant des possibilités de logements individuels et semi-collectifs. Une placette va être aménagée afin de renforcer la présence des actions en hors-les-murs, principalement menées par la Maison de quartier Jean Jaurès.

## ✓ Walbaum

Le périmètre initial incluait les tours Walbaum de Reims habitat et une zone de petits collectifs et de pavillons (rue Saint-Thierry, le long des jardins familiaux) qui constitue un secteur pauvre composé de gens du voyage sédentarisés. Le périmètre définitif n'a pas été modifié.

Le périmètre actuel a permis de poursuivre et renforcer des actions en direction des publics notamment par l'aller-vers, en proposant une offre de proximité itinérante en pied d'immeuble

## ✓ Les quartiers de veille active

L'article 13 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine précisait que les quartiers, qui relevaient d'un zonage de la politique de la ville jusqu'au 31 décembre 2014 et qui ne présentaient pas les caractéristiques d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), pouvaient faire l'objet d'un dispositif de veille active mis en place par l'État et les collectivités. À ce titre et à la demande de l'EPCI et des communes concernées, les quartiers placés en veille active étaient référencés dans le Contrat de Ville. Une attention particulière et des actions pouvaient alors être portées sur ces territoires afin de conforter leur situation.

Le positionnement de ces quartiers en territoires de veille active avait pour objectif de permettre de :

- Mobiliser l'ingénierie de la politique de la ville, y compris l'observation locale et la veille partenariale,
- Poursuivre les dispositifs spécifiques tels que les Programmes de Réussite Éducative ou les postes d'adultes relais au sein des associations (poursuite jusqu'à leur terme des conventions), dans la recherche d'un meilleur cofinancement, et le cas échéant, avec le maintien de crédits d'intervention de l'État.

Des quartiers en veille active ont été identifiés par le Contrat de Ville :

1. Quartiers pour lesquels une attention particulière a été portée dès la signature du contrat : ces secteurs ont fait l'objet du dialogue préalable État / collectivité en vue de déterminer la nouvelle géographie prioritaire en 2014. Les secteurs suivants ont été concernés :
  - Courtes Martin afin de maintenir une vigilance sur ce site en évolution (PNRU 1),
  - Rue de Canterbury (patrimoine Plurial Novilia et Reims habitat), identifiée comme poche de pauvreté lors du carroyage mais non intégrée au QPV Wilson-Châtillons-Maison Blanche car le périmètre n'était pas en parfaite continuité.

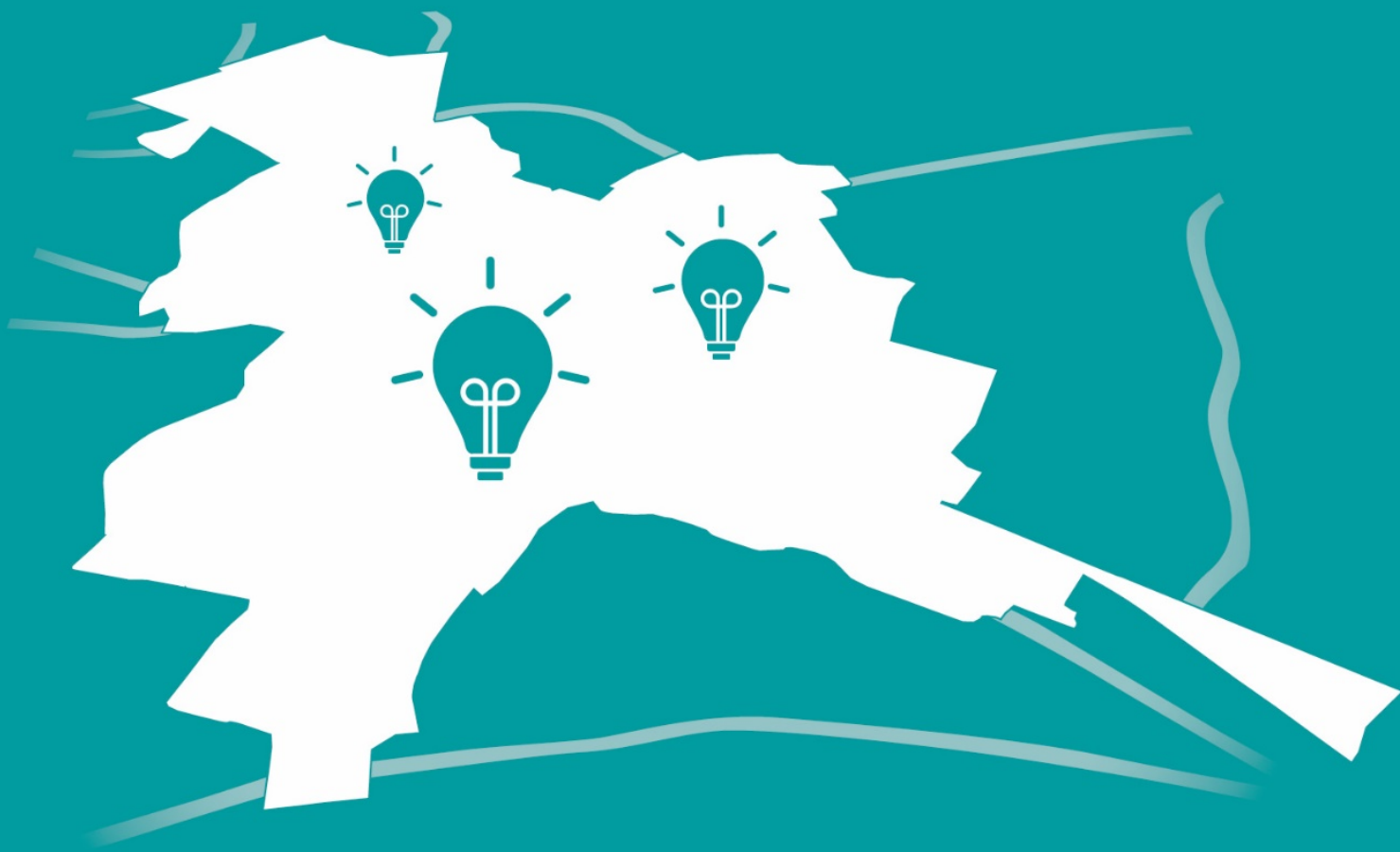
Les rues Canterbury et Biebuyck Chauvet recensent un ensemble de 388 logements, dont :

- 190 en appartements
- 28 maisons individuelles
- 170 chambres en résidence sociale

À proximité de ces 2 rues, on trouve aussi des maisons individuelles privées, occupées par des habitants à faibles revenus, particulièrement rues Pont Assy et Docteur Harman. Il s'agit d'un parc à vocation très sociale du fait de la faiblesse du montant des loyers qui se caractérise par la présence de ménages en situation de grande fragilité économique et sociale, de familles nombreuses et/ou monoparentales ainsi que de personnes âgées « natives du secteur » vivant seules, de familles et enfants issus du voyage sédentarisés depuis plusieurs années. Ce secteur dispose d'un faible tissu associatif. Seule La Ligue de L'Enseignement y intervient régulièrement depuis 2021, via le projet financé par le contrat de ville pour réaliser des actions de médiation sociale et d'accompagnement éducatif. Ces actions ont permis de répondre aux besoins identifiés par les acteurs du territoire et éviter un basculement de ce secteur.

### Pour une future contractualisation :

Rendre les périmètres plus souples et intégrer la notion de territoire poreux : idée de pouvoir ajouter et sortir des territoires de la politique de la ville en fonction de l'évolution du contexte





## CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Pour mener cette évaluation, les étapes suivantes ont été réalisées :

- Une réunion de lancement de la démarche en mai 2022 en sous-préfecture a permis de valider les champs de l'évaluation, la période concernée (2018-2022) et de définir les modalités de contribution des signataires du Contrat de ville.
- Deux ateliers débats se sont déroulés en juin 2022 afin de recueillir des verbatim des acteurs du territoire

Ainsi, pour chaque cahier thématique voici les points saillants :

### La jeunesse :

Labélisation de 2 cités éducatives en 2019 et en 2022 (Croix-Rouge et Orgeval / Walbaum), création du bataillon de la prévention fin 2021, promotion de nouveaux projets éducatifs, sportifs, culturels, auprès d'une jeunesse surreprésentée dans les quartiers (notamment les moins de 15 ans), et ce dans une dynamique « d'aller vers » et dans l'objectif de réinvestir les lieux de vie du quartier : telles ont été les grandes initiatives du contrat de ville en faveur de la jeunesse.

La réussite éducative des jeunes a ainsi été la première des priorités du contrat de ville.

Dans les QPV rémois, comme le montre ce rapport, le maillage de l'offre de droit commun en faveur de la jeunesse est dense à l'échelle de la ville mais aussi dans les QPV. Les actions développées dans le cadre du contrat de ville ont surtout permis de répondre à des besoins sur des espaces et des temps insuffisamment couverts, tout en favorisant l'expérimentation, le renouvellement des pratiques pédagogiques et la synergie des acteurs locaux.

La méthode du « aller-vers » a été l'inflexion majeure impulsée en 2020 dans le cadre du protocole d'engagements renforcés et réciproques. On peut ainsi pointer :

- Des initiatives renouvelées sous la forme d'ateliers : stages de sport, ateliers culturels, obtention de diplôme du premiers secours ou d'arbitrage, promotion du sport féminin, investissement associatif nouveau pour proposer des projets en direction des jeunes, sur des créneaux encore inoccupés.
- Des actions artistiques pour favoriser la mobilité des jeunes. L'objectif étant d'amener des jeunes de tous les quartiers à se rencontrer et à mener des projets ensemble dans des lieux neutres (hors QPV et hors rivalité de quartier éventuelle).

Les enjeux à venir :

- Anticiper les conditions (techniques, financières) de poursuite des dispositifs mis en place à Reims dans le cadre des AMI depuis 2019 : Cité éducative 1, Cité éducative 2 : quid des leviers financiers dans le cadre de la future contractualisation ?
- Renforcer encore la synergie des acteurs et le « aller-vers ». La connexion entre les acteurs devra se poursuivre et se renforcer, dans une logique de construction de parcours adaptés aux spécificités des quartiers (éviter le « placage »). Le contrat de ville accompagne la dynamique de droit commun et à ce titre il devra faire le lien avec la mise en place du « plan jeunesse » à l'échelle de la ville.
- Prendre en compte les nouveaux défis locaux, comme celui de Capitale Européenne de la Culture qui permettra de mobiliser l'ensemble de la population Rémoise pour renforcer la cohésion territoriale.



- Prendre en compte le jeune dans sa ville et favoriser sa mobilité tout en soutenant la prise d'initiatives citoyennes.
- L'investissement des jeunes eux-mêmes dans la coconstruction des projets afin de les rendre acteurs, en lien avec leurs familles, devra être un champ d'investigation à privilégier.

Les signataires du contrat de ville, à travers leurs contributions, souhaitent encourager le déploiement des dispositifs de soutien aux initiatives citoyennes des jeunes, la promotion de l'entrée dans le monde professionnel et conviennent de la nécessité de poursuivre les expérimentations autour du « aller vers ».

### **L'insertion professionnelle :**

La collectivité ne dispose pas de la compétence « emploi » et se situe donc davantage, à travers son contrat de ville, comme facilitatrice sur ce domaine afin de soutenir une meilleure articulation entre l'offre disponible à l'échelle du bassin de vie rémois et les demandeurs d'emploi habitant les QPV.

L'ingénierie et les financements complémentaires du contrat de ville ont, depuis la signature du contrat de ville en 2015, permis de densifier dans les QPV des réponses « sur-mesure », de mieux coordonner les acteurs entre eux, de soutenir de multiples dispositifs « sas » pour encourager la reprise d'emploi, l'entrepreneuriat dans les QPV, la découverte très tôt des métiers, la formation professionnelle... Ainsi, à travers Activ'compétences, les chantiers éducatifs, la charte entreprises et quartiers, la clause d'insertion de l'ANRU, la caravane pour l'emploi...c'est toute une palette de dispositifs, en amont du droit commun (MILO, Pôle emploi,...), qui fait qu'un demandeur résidant dans un QPV peut plus facilement s'inscrire dans un parcours de formation, d'insertion socioprofessionnelle, ou encore dans l'emploi direct.

L'offre d'accompagnement sociale et professionnelle de droit commun est présente, le bassin d'emploi rémois est dans une trajectoire dynamique et positive. Depuis la signature du protocole, les efforts se sont ainsi portés sur le « aller vers » et la connexion plus directe avec le monde de la formation et de l'entreprise.

C'est tout le sens de la labélisation « cité de l'emploi » accordée par l'Etat à la collectivité en 2021. C'est également tout le travail engagé par la collectivité avec les acteurs de l'emploi et de la formation pour relocaliser une offre plus en proximité dans les quartiers : arrivée d'ALMEA E2C à Croix-Rouge, centre de formation du Marmite-Lab à Croix-Rouge, partenariats avec pôle emploi et la Mission Locale pour « aller vers » les publics, notamment avec l'appui du bataillon de la prévention.

Les enjeux à venir :

- Le maillage de l'ensemble des actions développées dans une logique de parcours reste à renforcer. En effet, les connexions entre acteurs se font mais restent parfois trop peu efficaces. L'enjeu futur est donc de parvenir à amplifier encore ces passerelles entre les plus éloignés et le marché de l'emploi, sans démultiplier les projets ni les opposer en rivaux.
- Une dynamique resserrée autour d'un nombre très restreint d'acteurs favorisant la création d'entreprise existe et a permis d'apporter des réponses aux publics en démarche de création, tout en distillant par ailleurs le goût de l'entrepreneuriat auprès des plus jeunes, représentant une réelle opportunité d'insertion.

La connexion avec les réseaux de création d'entreprises et du développement économique reste à travailler, afin d'inscrire pleinement les QPV dans ces dynamiques, en s'appuyant sur le contrat de ville et autres leviers de la politique de la ville (DPV par exemple) pour proposer des dispositifs expérimentaux (exemple : « ma boutique à l'essai »).

- Les enjeux à venir concerne également les mutations des fonctionnements et modes de travail des entreprises, que les habitants des quartiers doivent comprendre et mesurer s'ils souhaitent s'essayer à la création, contexte évoluant notamment suite à la crise sanitaire (dématérialisation – télétravail, co-working...)

Les signataires du contrat de ville ont porté des contributions autour de l'enjeu de développement économique endogène des quartiers : accentuer l'aide à la création d'entreprises, promouvoir le programme « entreprenariat pour tous » (Banque des Territoires) et la place de l'économie sociale et solidaire (à travers notamment l'apport de l'ingénierie régionale).

### **Cadre de vie, tranquillité résidentielle :**

Maintenir la tranquillité résidentielle et la qualité de vie et de ville des habitants sont des conditions essentielles pour accompagner la métamorphose des quartiers engagés avec le nouveau programme de renouvellement urbain.

La cellule de veille « tranquillité résidentielle » et les bataillons de la prévention installés depuis fin 2021 visent précisément cet objectif.

La politique de la ville rémoise (par l'ANRU ou le contrat de ville) favorise en outre les conditions d'une émergence de l'initiative citoyenne en faveur du bien vivre ensemble, encourage les solidarités de voisinage, suscite l'appropriation positive des espaces publics, et porte une attention toute particulière à l'écologie urbaine. Pour appuyer cette démarche de prévention, le contrat de ville a soutenu des actions favorisant la mixité générationnelle et sociale au sein des équipements publics, ainsi que l'animation des espaces publics par des actions « hors les murs » qui ont encouragé une réappropriation positive de plusieurs espaces.

Il est donc nécessaire d'accompagner les habitants et les usagers dans la compréhension de leur environnement et, en conséquence, à l'appropriation de celui-ci.

Les enjeux à venir :

- Quid de la poursuite du dispositif bataillon de la prévention suite à l'expérimentation mis en place (engagement pour 24 mois sur les éducateurs et 36 mois sur les adultes-relais) ?
- Tranquillité résidentielle : maintenir les moyens de présence humaine dissuasive dans les quartiers (GIE, heures de gardiennage...) à travers l'abattement TFPB ou tout autre dispositif équivalent dans le cadre la future contractualisation.
- Maintenir les dispositifs d'accompagnement pendant les périodes de travaux
- Intégrer la thématique de la transition écologique dans la future contractualisation.

Les signataires du contrat de ville, particulièrement les bailleurs sociaux, soulignent l'importance d'accompagner la métamorphose des quartiers par la mise en place d'actions de proximité, « allers vers » les habitants. Maintenir la cohésion sociale contribue à la paisibilité des quartiers.

Par ailleurs, Monsieur le Procureur de la République témoigne de l'enjeu d'intervenir spécifiquement sur les QPV en matière de prévention de la délinquance à 2 niveaux :

- la lutte contre les usages et trafics de produits stupéfiants : actions de prévention / contrôle, notamment avec les établissements scolaires, ateliers droits et devoirs, mesures alternatives de type stage de sensibilisation avec déferrement systématique.

- la prévention des comportements parentaux déviants : stages de responsabilité parentale, accompagnement des enfants témoins de violences conjugales.

### **Agilité du contrat de ville :**

Plus que jamais, il est urgent de redonner de la souplesse, de la capacité d'innovation au monde associatif, aux forces vives, aux créateurs, qui portent des idées et des projets et qui façonnent au quotidien la cohésion des territoires.

#### ✓ Le développement associatif :

Un constat fort qui est celui de l'alourdissement de la charge administrative pour constituer les dossiers contrat de Ville mais également pour l'instruction de ces dossiers par les équipes de la politique de la ville.

Les signataires du contrat de ville relèvent la nécessité d'améliorer la concertation entre les co-financeurs pour mieux croiser les regards et soutenir de manière cohérente les projets associatifs.

Les enjeux à venir :

- Envisager une révision complète du schéma d'ensemble des financements, y compris sur les modalités de dépôt des projets, incluant une réflexion de fond sur le financement pérenne d'actions structurantes et reconnues, par exemple par la création d'une enveloppe commune abondée par chacun des financeurs.
- Poursuivre les dispositifs de financement en dehors de la période d'appel à projets (à l'instar des microprojets)
- Favoriser l'émergence d'expérimentations de type incubateur associatif / pépinières associatives dont l'objet serait l'orientation vers les structures proposant la réponse adaptée (lorsqu'elle existe) ou lorsqu'elle n'existe pas d'un accompagnement souple, réactif et adapté y compris pour à la création d'activité.
- Soutenir les initiatives citoyennes et associer les habitants dans les projets.

#### ✓ La géographie prioritaire:

Agir sur les territoires politique de la ville suppose, à ce jour, d'intervenir sur des territoires définis comme prioritaire sur la base d'un critère unique : celui du taux de pauvreté.

Si les politiques de zonage sont utiles pour conduire une action publique renforcée sur tel ou tel secteur qui « décroche » à l'échelle de la ville, on observe toutefois :

- la limite de « figer » des périmètres sur plusieurs années au regard de situations territoriales et sociales parfois très évolutives d'une année à l'autre, soit en limite du QPV existant (ex : Europe avec l'îlot Danube hors QPV à proximité) ou soit ailleurs à l'échelle de la ville.

- la limite du critère de continuité urbaine qui avait prévalu à la définition de certains QPV et qui ne reflète pas la notion de « territoire vécu » : l'exemple du QPV Wilson - Châtillons – Maison Blanche est significatif car il présente 3 entités urbaines, 3 réalités sociales et des modes d'action différenciés en matière de démarche politique de la ville.

L'enjeu est ainsi de rendre les périmètres plus souples et intégrer la notion de territoire poreux avec l'idée de pouvoir ajouter et sortir des territoires en fonction de l'évolution du contexte.

Enfin, à l'échelle du territoire communautaire élargi et dans une logique de cohésion territoriale (dépassant le prisme politique de la ville stricto-sensu), une réflexion pourrait être conduite sur la mobilisation de l'ingénierie « contrat de ville » en faveur de nouveaux territoires ruraux présentant des signes de fragilité.

✓ La gouvernance :

Les collectivités locales s'approprient de nouveaux enjeux comme celui de la transition écologique, l'attractivité des territoires, en favorisant l'inclusion de tous les habitants et toutes les parties du territoire dans cette dynamique.

De nombreux projets œuvrant pour l'amélioration des enjeux des transitions climatiques, économiques et sociales émergent dans les QPV. Pour encourager le développement d'une vision décloisonnée de ces nouveaux enjeux et une approche globale des transitions (écologiques, sociales, économiques) à l'échelle des territoires, il est essentiel de revenir à une approche moins « descendante » de la politique de la ville et concevoir un pilotage plus resserré assumé au niveau du bloc local (Préfet/Exécutif).

C'est à cet échelon et sous ce mode de pilotage plus territorialisé que peuvent être construites, demain, des politiques d'intervention plus différenciées et plus adaptées aux contextes évolutifs des quartiers et plus largement du territoire de l'EPCI.

La politique de la ville rémoise s'est considérablement étoffée depuis 2018 avec la mise en place des 2 cités éducatives, du bataillon de la prévention, de la cité de l'emploi. Conçus sous la forme d'appels à manifestation d'intérêts de l'Etat, ces dispositifs – encore expérimentaux – montrent localement des résultats encourageants (pilotage resserré, réponse plus fine aux besoins, laboratoires d'expérimentations nouvelles pour les quartiers). L'enjeu de l'intégration demain de ces dispositifs de réussite éducative et de prévention dans le cadre de la future contractualisation est posé.

Autour de ces nouveaux enjeux réunis, un mode de pilotage plus fin, opéré à l'échelon du bloc local, pourrait se traduire, comme l'a suggéré France urbaine, par une plus forte délégation de tout ou partie des crédits du BOP 147 aux communautés et métropoles volontaires, notamment pour la réussite éducative et la prévention spécialisée, avec un contrôle de l'Etat a posteriori.

## ANNEXE : CONTRIBUTIONS DES SIGNATAIRES

### 1 REGION GRAND EST

Concrètement par le biais des politiques qu'elle déploie la Région participe activement à l'effort en faveur des quartiers de la politique de la ville, et ce dans chacun des trois piliers, en mobilisant ses modalités d'intervention en vigueur dont on peut citer notamment.



#### 1.1. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'INSERTION

##### 1.1.1 Le soutien à la création d'entreprises

La Région Grand Est a amplifié sa politique de soutien à l'entrepreneuriat dans un premier temps par la politique Be EST Entreprendre en 2017 puis au travers de la labellisation de pôles Créa et la mise en place des chèques CREA "Microcrédit" depuis janvier 2021. Ils permettent aux créateurs d'entreprise éloignés de l'emploi et/ou en situation fragile qui n'ont pas la garantie du soutien bancaire de bénéficier d'un financement alternatif sous la forme d'un microcrédit (montant maximum de 10 000 €).

##### 1.1.2 Le soutien à l'économie sociale et solidaire

La politique régionale vise à favoriser l'émergence de nouveaux entrepreneurs sociaux, appuyer les structures de l'ESS dans leur développement et leur consolidation, encourager et promouvoir la vie associative, et stimuler le développement territorial par l'ESS.

##### 1.1.3 Le soutien à la Vie associative

Depuis 2019, la Région a fait de la proximité un élément déterminant de sa politique de soutien à la vie associative. Cela se concrétise par des dispositifs qui s'adressent à toutes les associations du Grand Est, quel que soit le territoire, rural, urbain, leur taille, afin de répondre à des besoins immédiats de financement et leur permettre de mener à bien des projets, y compris en investissement.

Il s'agit de dispositifs de droit commun, non spécifiques à la politique de la ville, mobilisables à tout moment par les associations, y compris en quartier politique de la ville, faisant l'objet d'une instruction au fil de l'eau. Chaque mois, des décisions attributives de subventions sont prises dans le cadre des commissions permanentes.

Le dispositif de soutien à la vie associative de proximité (DIVA'P) : Ce dispositif d'aide au projet permet de soutenir des projets ou manifestations qui ne répondent pas aux critères d'intervention des politiques sectorielles de la collectivité, démontrant un intérêt reconnu localement, favorisent l'animation des territoires, et/ou renforcent le lien social.

En territoires ruraux comme dans les quartiers urbains, la Région Grand Est accorde une aide financière à :

- **Des manifestations de proximité et des projets originaux liés aux particularités du territoire** concerné (date anniversaire exceptionnelle, coutumes locales...). Une attention particulière sera portée par ailleurs aux projets visant à promouvoir des comportements écoresponsables ;
- **Des projets d'utilité sociale présentant un caractère populaire ou impliquant fortement la population** dans l'organisation du projet, ou répondant à un besoin spécifique d'accès à une pratique, notamment sportive ;
- **Des projets d'exception favorisant le bien vivre ensemble** mettant en avant les valeurs de fraternité, d'échanges ou de lutte contre les discriminations. **Les projets favorisant le « aller vers »** à destination de populations exclues ou isolées, en raison de leur âge, de leur handicap, de leur origine, de leur lieu d'habitation...
- **Des projets caritatifs** visant à lutter contre la précarité et favorisant l'entraide et la solidarité ;
- **Des projets commémoratifs** ou manifestations locales liés à la mémoire des conflits ou à la mémoire des grands événements du passé. Des projets en territoires ruraux visant à entretenir/valoriser le patrimoine d'intérêt local ou régional (notamment en lien avec le passé industriel de la Région).

*Subvention pouvant aller jusqu'à 60% de la dépense subventionnable ; aide plafonnée à 5000€.*

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Subvention régionale	Date de CP
Maison de quartier Orgeval	Population, acteurs socio-économiques et forces de sécurité : rencontres, regards croisés et action collective	2 060,00 €	15/12/2017
Radio primitive	Moi, reporter dans ma ville, acteur dans ma cité	1 550 €	15/12/2017
Association des Maisons de Quartier de Reims	Cadre de vie et propreté sur le quartier Maison Blanche	5 000 €	13/07/2018
Alpha Logement	Troc'ante	3 290 €	13/07/2018
Association Fondation Etudiante pour la Ville	Accompagnement des enfants	10 000 €	13/07/2018
Unis Cités	Tiers lieu	10 000 €	13/07/2018
Collectif Artistique Eutectic	Trois petits vers à Wilson	4 000 €	23/04/2021
Apedys Marne	Achat d'outils informatique	664,26 €	23/04/2021
Le Regard au Bout des Doigts	Rendre accessible le patrimoine architectural de la Cathédrale de Reims aux déficients visuels	3 000 €	21/05/2021
Association des Maisons de Quartier de Reims	Passerelle des arts	5 000 €	15/10/2021
Toutes Recherches Artist&de Créations	Homo Hacktiviste	5 000 €	19/11/2021
Ass Solidarité Etudiants Reims Champagne Ardenne	Aider les étudiants nécessiteux, fragilisés par la crise sanitaire	5 000 €	04/02/2022
Radio Primitive	Orgeval et Walbaum s'expriment	2 500 €	04/02/2022
OUI Phil Blues	Blues In Bezannes	1 200 €	08/04/2022
OUI Phil Blues	Blues In Bezannes	1 200 €	08/04/2022
CREADEV	Les 60 ans d'Orgeval	2 700 €	20/05/2022
Association pour un Grand Musée des Beaux-Arts à Reims	Portraits de mon Quartier	1 500 €	24/06/2022

**INV'EST Asso** vise à soutenir les associations du Grand Est dans leurs projets d'investissements, qu'il s'agisse d'investissement induits par la crise sanitaire (volets 1 et 2) ou inhérents à leur fonctionnement et à la mise en œuvre de projets associatifs (volet 3) :

- **Volet 1 : Accompagnement à la digitalisation/numérisation des associations :** accompagnement à l'acquisition de matériel informatique, tout équipement informatique permettant de travailler à distance, favorisant la mobilisation à distance des adhérents, bénévoles et salariés ;
- **Volet 2 : Adaptation et aménagement des locaux au contexte sanitaire** (tout aménagement et équipement permettant d'accueillir dans d'excellentes conditions sanitaires les salariés, adhérents, bénévoles et de redémarrer les activités de l'association) ;

- **Volet 3 : Soutien aux investissements nécessaires fonctionnement de l'association- Soutien à l'acquisition de matériel spécifique pour la mise en place d'un projet ou hors projet spécifique – Soutien à l'aménagement de locaux associatifs.**

*Subvention pouvant aller jusqu'à 75% de la dépense subventionnable ; aide plafonnée à 8000€.*

### **1.1.4 Dispositifs de soutien au logement des jeunes**

Mesurant le levier que constitue l'accès au logement autonome dans un parcours d'insertion la Région Grand Est a développé un réseau d'accueil **LOJ'Toît Jeunes**, chargées d'accompagner tous les jeunes de 15 à 29 ans en mobilité professionnelle quel que soit leur statut vers un logement.

Ces 23 guichets LOJ'Toît Jeunes répartis sur la région Grand Est sont portés par :

- Les CLLAJ (Comité Local du Logement Autonome des Jeunes)
- Les résidences Jeunes
- Les Missions Locales
- Un Club de Prévention
- Une Association dédiée au Logement (ECO Appart')

En cinq ans pour l'ensemble du Grand Est, LOJ'Toît Jeunes c'est : **35 830 jeunes rencontrés et 6 766 jeunes relogés.**

Ces guichets permettent d'apporter une réponse globale, adaptée et territorialisée en traitant simultanément les dimensions **liées à l'accompagnement, l'orientation, l'accès et le maintien dans le logement.**

Quatre objectifs principaux leur sont visées :

- Informer, orienter et accompagner les jeunes en mobilité professionnelle dans leur recherche de logement durable ou temporaire,
- Construire un réseau d'acteurs concernés par le logement des jeunes et les acteurs de l'insertion,
- Innover et développer de nouvelles formes d'habitat en réponse aux besoins identifiés sur les territoires,
- Accompagner ou permettre le développement d'initiatives locales transversales en lien avec le logement afin de faciliter toutes mobilités professionnelles.

Afin d'élargir l'offre de service des guichets LOJ'Toît Jeunes en petits logements, ou en logements en colocation ou sous-location sur leur territoire, la région a initié un appel à projets en investissement permettant de développer deux types de projets : l'équipement de logement en colocation ou sous-location et la participation à l'achat de « Tiny Houses » (petites maisons) fixes ou mobiles.

Pour le Grand Reims, **Loj'toît jeunes**, c'est :

102 jeunes accueillis dont :

- 57 hommes, 45 femmes
- 90 personnes seules, 8 couples sans enfant 4 familles monoparentales
- 74 entre 18 et 25 ans
- 87 d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté (1102€)

59 relogements répartis comme suit :

- 6 sur le parc privé
- 26 sur le parc social
- 25 en logement étape (FJT/résidence jeune)
- 2 hébergements d'urgence

Ces relogements se répartissent principalement sur du T1 et T2

L'accompagnement des jeunes porte principalement sur l'accompagnement individuel, l'aide à la construction d'un projet logement, une orientation et une information sur l'offre en fonction de la situation des jeunes et enfin sur les aides au logement.

A noter que l'association Noël Paindavoine mobilise l'AIVSJ pour l'accompagnement des moins de 30 ans pour l'accès au logement dans le parc privé.

### **1.1.5 Dispositif de soutien aux projets de jeunes**

De nombreuses initiatives de jeunes, citoyennes ou professionnelles, ne voient pas le jour faute d'un coup de pouce suffisant. Le dispositif « Expériences de jeunesse » le permettra.



La Région Grand Est décide de soutenir des projets portés par Des jeunes qui leur permettent de vivre une expérience porteuse de sens pour leur avenir. Cela peut être une expérience professionnelle ou une expression de la citoyenneté dans les domaines sportif, culturel, éducatif, environnemental, ... dans une démarche de dynamisation de leur parcours.

En effet, pour consolider leur parcours personnel, développer leurs compétences ou talents, accéder au monde du travail, certains jeunes sont désireux :

- D'enclencher un parcours spécifique, inédit, insolite, inhabituel,
- D'être particulièrement actifs en prenant une initiative personnelle ou collective originale,
- D'améliorer leur employabilité.

Deux volets composeront « Expériences de Jeunesse »: le soutien aux projets citoyens et le soutien aux projets professionnalisant. L'aide maximum est de 2 000 €.

Pour l'ensemble du Grand Est, la Région a soutenu en 2021 181 projets (37 citoyens et 144 professionnalisants) pour un montant total de 290 000 € (montant moyen : 1 607€). 44% des projets sont portés par des femmes et 56% par des hommes. L'âge moyen des bénéficiaires est de 24 ans. Pour le Grand Reims, c'est 17 projets soutenus pour un montant total de 21 840 €.

### 1.1.6 Dispositifs de soutien des jeunes à la création d'entreprise

Véritable levier à la création, tous domaines confondus, ce dispositif, ouvert à tous les jeunes de 15 à 29 ans, s'inscrit désormais dans un parcours entrepreneurial, construit en transversalité de l'éducation, la sensibilisation, à la création en passant par l'accompagnement et des soutiens financiers adaptés à l'état d'avancement des projets.

Cela se traduit par des partenariats engagés avec :

- « Entreprendre Pour Apprendre » et les actions d'éducation à l'entrepreneuriat.
- L'aide à l'initiative proposée avec « Expériences de Jeunesse ».
- Le soutien aux acteurs de l'accompagnement à travers le réseau « BE 'Est – Chèques CREA ».
- Le réseau PEPITES.
- Cette aide directe apportée aux jeunes entrepreneurs, quel que soit le domaine d'activité avec « Entrepreneuriat des Jeunes », jusque 5 000 €.
- Voire dans une certaine mesure les aides aux Start Up : entreprises innovantes.
- Ces jeunes entrepreneurs peuvent par ailleurs bénéficier de soutiens complémentaires à l'international, à l'exemple des soutiens proposés dans le cadre de la convention avec l'OFQJ.

Motivés par une liberté de choix, la participation au développement de leur territoire, les jeunes sont de plus en plus nombreux à tenter l'aventure de l'entrepreneuriat.

Les lauréats du dispositif régional « d'entrepreneuriat des jeunes », interrogés, l'ont qualifié d'accélérateur de projet et de véritable label (dans une enquête qualitative lancée auprès des 187 lauréats 2017-2020)

### 1.1.7 La Stratégie Régionale de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation au service du bien-être et à l'ouverture des étudiants

La SRESRI de la Région répond aux enjeux d'attractivité de talents sur son territoire et de valorisation de la connaissance vers le monde économique. Elle s'est ainsi fixée comme objectif de « Faciliter la réussite étudiante : encourager l'inclusivité, le bien-être et l'ouverture à tous les étudiants ». La poursuite en 2021 de cet objectif d'élévation du niveau de qualification des étudiants dans le Grand Est s'inscrit dans les enjeux phares de la politique jeunesse.

Afin de répondre aux difficultés des étudiants pendant la crise sanitaire, la Région a mobilisé des mesures d'urgence visant à :

- Soutenir l'aménagement et l'équipement des établissements d'enseignement supérieur et des CROUS pour la création d'espaces connectés avec une intervention de la Région à hauteur de 80 % des investissements ; l'enveloppe mobilisée s'élève à 2,15 M€ pour une quarantaine d'opérations.
- Soutenir les communes, les EPCI pour aménager un réseau de lieux d'accueil avec équipement numérique sur tout le territoire du Grand Est, à hauteur de 80 % des investissements ; l'enveloppe mobilisée s'élève à 250 K€ pour 28 opérations.
- Doter les CROUS et autres lieux d'accueil de missions d'animation et d'appui à la lutte contre la précarité, confiées à des étudiants, permettant ainsi de créer 56 jobs étudiants avec une enveloppe de 100 K€.

- Soutenir les entreprises et les associations pour l'accueil d'étudiants stagiaires avec un forfait de 500 € par étudiant, par mois de stage, plafonné à 3 000 €. Capital stages a ainsi bénéficié à 414 stagiaires.
- Apporter une aide psychologique en finançant 1 800 consultations dans tout le Grand Est avec le Centre Pierre Janet de l'Université de Lorraine.

Le soutien aux étudiants s'est également poursuivi avec le dispositif d'intégration professionnelle pour accompagner des étudiants à des moments charnières de leur cursus. Il a pour but de permettre aux étudiants, au travers d'actions hors formations, d'étoffer leur CV, de construire leur réseau professionnel et de développer leurs softs skills, compétences de plus en plus prisées par les recruteurs, pour faciliter leur intégration professionnelle. Ce dispositif est désormais adapté pour intégrer les doctorants aux opérations éligibles.

### **1.1.8 Au titre des fonds européens**

Le **Fonds européen de développement régional (FEDER)** soutien la compétitivité des régions européennes en finançant différents programmes de développement territorial.

## 1.2 LE SOUTIEN AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Sous l'impulsion du Comité Territorial de Développement des Compétences et de l'Orientation animé par la Maison de la Région, la Région Grand Est apporte :

- Une réponse structurelle via le Programme Régional de Formation
- Une réponse conjoncturelle : la Région complète l'offre de formation structurelle par des projets correspondant aux besoins de formation conjoncturels s'appuyant sur des initiatives prises dans et avec les territoires.

### Focus pour l'année 2021

L'offre de formation pour le territoire de la Maison de région de Châlons en champagne représente **2830 entrées en formation**.

### Pour le bassin d'emploi du grand Reims c'est 2114 entrées.

Décomposées comme suit :

- 1583 entrées - sur le programme structurel socle - PRF+ actions grand compte+ plateforme langues + Formation à la création entreprise
- 338 entrées formation projets conjoncturels
- Et pour les jeunes
- 110 entrées à l'E2C
- 83 entrées stage 6 mois PACE (jeunes)

Pour le territoire du Grand Reims – nous avons conduit avec le territoire et le soutien du service de la politique de la ville - le dispositif ACTIV'COMPETENCE à partir de 2018 et sur 3 ans avec pour chaque année un soutien financier de Région de 150 000€ part région et 130 000 co-financement dont la Ville de Reims / CU du grand Reims pour 80 000 € et 40 000 du Conseil Départemental.

Depuis 2021 une opération financée à 100% par la Région « La job Académie » – pour 220 parcours 825 000 € pour mobiliser les publics « invisibles » du grand Reims

La Région travaille en étroite collaboration avec les services de la politique de la ville, La Région informe des grands projets liés à l'emploi formation et soutient, participe aux différents travaux et animations notamment récemment ceux organisés par « la cité de l'emploi ».

Année	QPV	Nombre de stagiaire	Soutien régional	Commentaire
2015				Données non disponibles
2016				Données non disponibles
2017				Données non disponibles
2018				Données non disponibles
2019	595	2311	12 300 000	
2020	279	2084	13 000 000	
2021	264	2114	13 000 000	

## 1.3 L'AMENAGEMENT DURABLE

### 1.3.1 Le soutien aux équipements publics

Au titre du dispositif spécifique de soutien aux investissements au titre du renouvellement urbain la Région accompagne dans tous les quartiers politiques de la Ville (hors NPNRU de niveau national) les investissements de création et de réhabilitation d'équipements culturels, sportifs, socio-culturels, dédiés à la petite enfance ou à l'accueil périscolaire ainsi qu'en matière d'aménagements d'espaces publics (hors opérations à dominante VRD).


QPV	Bénéficiaire	Dossier	Date de CP	Montant voté
Les Epinettes	Commune de Reims	reconstruction de la maison de quartier des Epinettes	23/11/2018	300 000 €
Chalet Solferino Paul Petit	Communauté Urbaine du Grand Reims	création d'une placette publique et d'un mail	08/02/2019	31 185 €
Chalet Solferino Paul Petit	Commune de Reims	création d'une placette publique et d'un mail	08/02/2019	23 167 €
Orgeval	Plurial Novilia	réhabilitation de 112 logements collectifs - quartier Orgeval – Secteur Neufchâtel à Reims	10/09/2021	232 569 €
Châtillons	Plurial Novilia	réhabilitation de 248 logements collectifs - quartier des Châtillons – Ilôt J à Reims	10/09/2021	407 950 €
Europe	Le Foyer Rémois	réhabilitation de 32 logements collectifs - Place Jean Moulin - Quartier Europe à Reims	10/09/2021	99 494 €
Europe	Le Foyer Rémois	réhabilitation de 220 logements collectifs - Secteur des Aviateurs - Quartier Europe à Reims	10/09/2021	679 206 €
Europe	Le Foyer Rémois	Résidentialisation de 220 logements collectifs - Secteur des Aviateurs - Quartier Europe à Reims	10/09/2021	546 000 €
Croix du Sud	Plurial Novilia	résidentialisation de 209 logements collectifs dans le quartier Croix du Sud - Ilots Braque, Cézanne et Morisot à Reims	19/11/2021	289 326 €
Châtillons	Plurial Novilia	résidentialisation de 366 logements collectifs dans le quartier des Châtillons - Ilôt A à Reims	19/11/2021	410 555 €

### 1.3.2 Le soutien au titre des dispositifs Climaxion

A travers le programme Climaxion porté par la Région et l'ADEME, les projets de rénovation énergétique de bâtiments publics, privés ou portés par des bailleurs ainsi que pour la mise en place d'énergies renouvelables peuvent faire l'objet de subventions régionales.

## 1.4 LA SANTE DES HABITANTS

La santé est une composante essentielle de la politique de la ville au titre de la réduction des inégalités sociales et spatiales d'accès aux soins et à la prévention santé.



Les dispositifs santé de la Région tiennent compte de la spécificité des quartiers politiques de la ville (QPV) à travers deux modalités principales :

- Des bonifications dans le soutien financier à la création de Maisons de santé pluri professionnelles (MSP) ou autres formes d'exercice professionnel (aide augmentée de 50 000 € pour les MSP à 20 000 € pour les autres structures dans les QPV)
- La priorité au soutien de projets d'avenir dans l'accès aux soins (Contrats locaux de santé, réponses adaptées aux besoins de la population locale, ...) et aux actions de prévention et promotion de la santé à destination des habitants des QPV (ex. aide financière aux Ateliers Santé Ville).

## 2 CAF DE LA MARNE



### 2.1 SUR LES ENJEUX NATIONAUX LIES A LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE POLITIQUE DE LA VILLE :

- Certains territoires pourraient mériter une attention spécifique, comme Fismes ;
- La complémentarité politique de la ville / cité éducative est un point qui pouvait questionner, cependant le dispositif cité éducative a vu une dynamique forte s'engager en termes d'échanges partenariaux.

### 2.2 SUR LA GOUVERNANCE ET LA DYNAMIQUE PARTENARIALE :

- Nous tenons à souligner la qualité du travail entre nos équipes de terrain et les services PV. En effet, la concertation entre cofinanceurs est importante pour complémentarité de regards et accroître la force de frappe, et ne pas aller seuls dans des directions diverses mais conjuguer nos forces, ou intervenir en complémentarité en fonction de nos lignes. Cette attention autour du pilotage est à poursuivre, pour éviter les dispersions d'énergies liées à la multiplicité d'actions ou de dispositifs ; ce point également est ressorti des ateliers. Cela peut passer par des logiques de mise en réseau des acteurs du territoire en s'appuyant sur le réseau parentalité.
- Un lien est à faire avec les centres sociaux sur la question de la participation citoyenne, ainsi qu'avec les associations en général, pour ce qui concerne les difficultés de mobilisation des habitants et de renouvellement des acteurs bénévoles. Aller-vers, hors les murs, innovation et association des habitants à la construction des projets sont sûrement à remettre en avant. C'est un point qui est ressorti des ateliers.

### 2.3 SUR LE FONDS :

- Sur la jeunesse, au-delà des violences, des interrogations sur les invisibles et la façon de recourir, aller-vers, toucher les publics moins accessibles.
- La politique nationale relative aux 1000 premiers jours de l'enfant, dans une logique de prévention au plus tôt et d'égalité des chances, amènerait à réinterroger les priorités identifiées sur la période 2020/2022.
- Permettre l'appropriation par les habitants de leur environnement pour contribuer au respect du cadre de vie et faciliter la construction identitaire de chacun, et œuvrer à la diversification de la population couverte par les différentes actions dans une logique de participation et d'accessibilité.
- Concernant le soutien aux associations et l'articulation entre PV et droit commun, des interrogations sur le cycle de vie d'un projet serait à travailler entre partenaires, entre :
  - o Naissance/vie/mort du projet car la problématique est résorbée ou le contexte a évolué
  - o Ou mutation/transformation

Cela interroge les arbitrages budgétaires entre la stabilisation à apporter aux associations porteuses de projet, pouvant passer par des soutiens pluriannuels des cofinanceurs, et le soutien à l'innovation et à l'expérimentation.

Cela peut passer par des logiques de soutien pluriannuel ou un travail sur la question de la sortie des dispositifs exceptionnels vers le droit commun (et de façon sous-jacente : existe-t-il vraiment une ligne de droit commun pour pérenniser telle initiative intéressante et éviter une fin brutale lorsque le bilan / contexte ne nous amène pas à rechercher cette fin du projet ?)

Bilan des prêts CDC relevant de la Politique de la Ville sur Reims 2014-2022 : 35 opérations logement social pour 85.6 M€ de prêts et 6.4 M€ de subventions dont 5.7 M€ de subvention ANRU.

La CDC partage quelques pistes de réflexions pour la prochaine génération de Contrats :

#### 3.1 INTEGRER PLUS FORTEMENT UNE LOGIQUE D'INVESTISSEMENT DANS LES NOUVEAUX CONTRATS DE VILLE

Il s'agirait de prévoir à cet effet des crédits d'investissement mobilisables dans le cadre des Contrats de ville et à même d'inciter les collectivités à entreprendre des projets structurants pour le cadre de vie des quartiers, leur développement économique ou encore pour impulser la mise en œuvre ciblée des axes transversaux des contrats de ville que sont l'égalité femmes – hommes et la jeunesse.

Ces crédits, qui concerneraient tous les QPV et pas seulement ceux faisant l'objet d'interventions d'ampleur dans le cadre du NPNRU, pourraient financer, le cas échéant avec en complément des prêts ou des fonds propres de la CDC, des investissements de diverse nature et notamment :

- La création de centres sportifs de proximité et d'espaces de jeux pour enfants, petites infrastructures indispensables au vivre ensemble
- Le déploiement de solutions de mobilité
- L'adaptation climatique, par exemple, pour des travaux ou installations améliorant le confort d'été et luttant contre les îlots de chaleur – sujet particulièrement prégnant dans des quartiers très minéraux et à forte densité
- Des dépenses d'amorçage de projets (tiers lieux, ...) qui pourraient ensuite trouver un modèle économique hors subventions

#### 3.2 CONSOLIDER LE MODELE DES FRANCE SERVICES DANS LES QPV EN LES INSERANT DANS LES CONTRATS DE VILLE

Les habitants des QPV connaissent des difficultés dans l'accès aux services essentiels (accès aux droits, à l'emploi, à l'éducation, à la culture et à l'information, à la santé...) alors mêmes qu'ils sont ceux qui en ont le plus besoin.

L'expérience montre d'ailleurs que les France Services en QPV sont victimes de leur succès : une fréquentation importante, un accompagnement relativement long, orienté vers les démarches sociales, rendu parfois difficile à cause d'une mauvaise maîtrise de la langue française ou d'incivilités. Le modèle économique y est fragile, les subventions publiques prenant insuffisamment en compte la fréquentation.

Au regard de ces spécificités, dans le cadre du déploiement de Bus France Services, la Banque des Territoires a d'ailleurs consacré des fonds supplémentaires pour la mise en place de ceux opérant dans les Quartiers. L'importance du service rendu par les France Services dans les quartiers doit amener à pérenniser leur modèle et même à le renforcer, en les dotant de ressources ajustées à leur fréquentation ou en renforçant le déploiement des conseillers numériques dans les QPV.





### **3.3 INTEGRER LE PROGRAMME ENTREPRENEURIAT POUR TOUS DANS LES FUTURS CONTRATS DE VILLE**

L'intégration de ce programme dans les futurs Contrats de ville permettrait de l'identifier comme la brique structurante des actions en faveur des entrepreneurs des quartiers et de lui assurer une forte lisibilité vis-à-vis des bénéficiaires mais aussi des acteurs publics nationaux et locaux.

Pour conclure, la CDC souligne l'importance de renforcer la logique de projet de territoire et de co-construction dans les futurs Contrats de ville, en prenant modèle le cas échéant sur la méthode déployée dans le cadre du programme Action Cœur de Ville avec une gouvernance horizontale qui place les élus au cœur du projet, en bonne articulation avec l'Etat et toutes les parties prenantes, et en mettant à leur disposition une boîte à outils et des financements.

## 4 Foyer Rémois

La politique de la Ville pour le Foyer Rémois c'est une politique de cohésion urbaine envers les habitants des quartiers prioritaires et/ou en veille active. Cette politique vise à améliorer les conditions de vie des habitants en agissant pour réduire les inégalités et les écarts de développement ainsi que toute forme de discrimination entre les habitants des quartiers pré cités et ceux des autres quartiers.



- Population visée par Le Foyer Rémois dans le cadre du contrat de ville :

Nos clients des QPV : si Le Foyer Rémois soutient un projet (que ce soit de manière opérationnelle ou financièrement) il est indispensable que nos locataires bénéficient directement des actions.

- Développer un partenariat approfondi

Le Foyer Rémois se positionnera sur des projets dont les partenaires auront pris le soin d'informer Le Foyer Rémois et de travailler en amont afin de permettre que les locataires puissent bénéficier du projet.

- Avoir un positionnement Inter bailleurs

Il est nécessaire qu'il puisse y avoir une concertation inter bailleurs afin que la réponse puisse être concertée, réfléchi ensemble et que le discours soit commun et cohérent

- Cohérence du positionnement du Foyer Rémois

Le Foyer Rémois cherche par sa démarche partenariale et territorialisée à ce que les actions soutenues dans le cadre de la politique de la Ville permettent :

- Une démarche d'aller vers les habitants
- Des actions de proximité
- Un accompagnement des habitants
- L'amélioration du quotidien des habitants
- Des projets s'appuyant sur la participation des habitants
- Des projets de qualité

## 5 REIMS HABITAT



### 5.1 LA QUESTION DE LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE : PERTINENCE, MODULARITE, POROSITE, DEPASSER LE ZONAGE POUR PLUS DE COHESION TERRITORIALE, ETC....

Certains découpages territoriaux ne sont pas cohérents, un bon exemple est le QPV Maison-Blanche – Wilson – Châtillons, qui regroupe 3 territoires qui n'ont pas de liens entre eux (même si cela se développe un peu entre Wilson-Maison Blanche, avec notamment le redécoupage de la carte scolaire). Cela peut avoir un effet de dilution de moyens sur de trop grands territoires, alors que les habitants concernés n'ont pas le même territoire vécu.

Dans un éventuel futur nouveau découpage de la géographie prioritaire, la prise en compte d'une notion du territoire vécu par les habitants pourrait être une idée intéressante, pour pondérer un découpage géographique qui reste nécessaire (il faut bien réussir à border un territoire d'intervention).

### 5.2 LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE : AGILITE, EFFICIENCE, MODALITES, PARTICIPATION CITOYENNE...

Le pilotage du contrat de ville à l'échelle du Grand Reims est satisfaisant. À notre niveau, le lien est très bien établi avec la collectivité et les cheffes de projet Politique de la Ville, les échanges sont très réguliers, les réunions de travail également. Tout comme de l'autre côté le lien est soutenu et régulier au niveau de nos partenaires associatifs.

Ce bon pilotage est même un vecteur de renforcement de ce travail partenarial, ce qui conduit également à une meilleure connaissance des territoires et des publics.

Toutefois une certaine lourdeur dans le dépôt des projets, dans la longueur des retours et réponses de financement, ainsi que dans la complexité des retours de bilan (dépôt sur Dauphin peu ergonomique ni très fiable) sont des pistes d'amélioration.

### 5.3 LES NOUVEAUX DEFIS ? : COHESION SOCIALE, VIEILLISSEMENT, SECURITE ETC

Mettre l'accent sur le soutien à la cohésion sociale, aux actions qui permettent de renforcer le lien entre habitants d'un même territoire semblerait une priorité à donner. Le lien social et la cohésion au sein d'un territoire est un socle qui permet de lutter contre une multitude de fragilités (isolement, insécurité, dégradation cadre de vie) et de favoriser les liens de solidarité (ce qui par exemple pourrait générer une meilleure veille entre voisins envers les personnes âgées et/ou isolées)

Il semblerait très utile de donner aussi une orientation plus marquée des futures actions à soutenir dans le cadre de la politique de la ville envers les publics séniors. Ils sont bénéficiaires des actions mises en place aujourd'hui, mais en amont lors des appels à projets, ils ne font pas l'objet d'une axe clairement défini et prioritaire (comme le public jeune par exemple)

### 5.4 LA JEUNESSE : PROMOUVOIR L'EGALITE DES CHANCES ET FAVORISER L'INSCRIPTION DES JEUNES DANS DES PARCOURS DE REUSSITE

Le public jeune est un public qui semble largement bénéficiaire des actions politique de la ville, c'est une nécessité qu'il faut maintenir. Mais sans oublier d'autres publics moins mis en avant (voire commentaire sur le public sénior)

Par ailleurs le droit commun semble déjà largement pourvu en moyens pour les actions envers la jeunesse, c'est qui est une bonne chose pour permettre le relais de projets à la fin de leur soutien par la politique de la ville.

### 5.5 LES INITIATIVES POUR MOBILISER ET CONFORTER LE DROIT COMMUN EN FAVEUR DE L'EMPLOI DANS LES QUARTIERS.

Le relais vers le droit commun des projets portés par les contrats de ville est un point de difficulté pointé par les acteurs. Une interrogation partagée entre acteurs en atelier bilan serait même de se demander s'il ne vaut mieux pas, parfois, ne pas soutenir un projet déposé au contrat de ville, dont on sait qu'il aura beaucoup de mal à trouver des relais dans le droit commun, lorsque le soutien politique de la ville s'arrêtera.

Car lorsque cela conduit à un arrêt net de l'action lancée, car il n'y a pas de relais trouvé, la frustration est générée pour le public participant. Les bénéficiaires engrangés peuvent même s'évaporer. Ce qui est un problème encore plus marqué lorsqu'il s'agit d'actions dans le champ de l'insertion et l'accès à l'emploi.

Il y a très certainement un « tuilage » à renforcer entre la politique de la ville et la multitude des moyens et dispositifs du droit commun dans le champ de l'accès à l'emploi, pour une meilleure coordination de ces projets et un meilleur accompagnement des sorties de projet politique de la ville.

## 5.6 LE SOUTIEN EN FAVEUR DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF, L'EVOLUTION DES ENGAGEMENTS INDIVIDUELS, LES MODES DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET L'EVOLUTION DU RESEAU ASSOCIATIF PARTENAIRE,

Comme évoqué un peu plus haut, l'existence de la politique de la ville, le principe d'appel à projet et une bonne gouvernance conduisent à renforcer le lien entre professionnels. Si à l'échelle rémoise ce lien partenarial et institutionnel est déjà existant, il ne peut que bénéficier de cette occasion de travailler ensemble pour la conception de projets à déposer dans le cadre du contrat de ville.

Cela contribue ainsi à une meilleure interconnaissance des missions, champs de compétences, enjeux, difficultés... de chacun.

Concernant le lien avec la population, le public bénévole et l'engagement individuel, chaque projet conduit est l'opportunité de générer cet engagement ou de le maintenir lorsqu'il est déjà existant. Toutefois, la « crise » du bénévolat semble installée et durable, et cela dépasse le cadre de la politique de la ville. Chaque club sportif, chaque association plus ou moins importante pourra en témoigner. Les bailleurs y compris car nous aussi avons besoin de cet engagement bénévole et associatif (l'exemple des amicales de locataires en voie de disparition illustre ce mouvement de retrait de l'engagement individuel).

Une nouvelle politique de la ville pourrait chercher à s'interroger sur les ressorts de l'engagement bénévole au bénéfice de la société, pour chercher à le promouvoir et le soutenir, éventuellement dans de nouvelles formes.

## 5.7 L'ACCOMPAGNEMENT DE LA METAMORPHOSE DES QUARTIERS ENGAGEE PAR LA RENOVATION URBAINE (TRANQUILLITE RESIDENTIELLE, BIEN-VIVRE ENSEMBLE, QUALITE DU CADRE DE VIE).

Le soutien de la politique de la ville à la mise en place de projets accompagnant la transformation lourde des quartiers est un bénéfice évident. Nous bouleversons un paysage et des formes urbaines qui ont peu évolué depuis la création de ces quartiers, les bailleurs en sont les premiers acteurs et nous ne pouvons que constater que ces changements ne laissent pas indifférents nos locataires. Ces habitants sont attachés à leurs lieux de vie, au sein desquels ils ont parfois de nombreuses années d'ancienneté.

Leur permettre d'exprimer cet attachement, tout en se projetant vers l'avenir et les changements est une opportunité qu'il ne faut pas négliger. Il en va aussi de l'acceptation et de la compréhension de ces grands chantiers se déroulant sur des années, faisant l'objet de concertations en amont, mais qui sont vite oubliées lorsque les travaux se matérialisent concrètement bien plus tard.

Il en sort des projets toujours intéressants, souvent surprenants (exemple : le projet « Les Instants » que Reims habitat a soutenu sur Croix-Rouge)

## 5.8 BILAN PAR QPV

Bilan Contrat de Ville Grand Reims 2020-2022			
Territoire QPV	2020	2021	2022
Maison-Blanche	100 ans Maison-Blanche (Mdq Maison-Blanche)	100 ans Maison-Blanche (Mdq Maison-Blanche) Maison-Blanche autrement (Mdq Maison-Blanche) Passerelle des arts (Mdq Mai-	Vers un quartier plus solidaire (Mdq Maison-Blanche) Talents de quartier (Mdq Maison-Blanche)

		son-Blanche, Wilson, Ludoval)	
<b>Walbaum-Trois Fontaines</b>	Innov' Jeunes Walbaum - fresque participative (Mdq Les Sources)	Innov' Jeunes Walbaum - fresque participative (Mdq Les Sources) Planète Walbaum (Mdq Les Sources)	Innov' Jeunes Walbaum - fresque participative (Mdq Les Sources) Planète Walbaum (Mdq Les Sources)
<b>Croix-Rouge</b>	L'été s'affiche (Mdq Watteau) Animation pied d'immeuble (Mdq Billard)	L'été s'affiche (Mdq Watteau) Les Instants (asso Moment R'arts) Animation de rue (Mdq Billard) Lutte contre l'isolement des aînés (Mdq Billard)	L'été s'affiche (Mdq Passerelle) Lutte contre l'isolement des aînés (Mdq Billard) Les Instants 2022 (asso Moment R'arts)
<b>Chalet-Solférino-Portes Bétheny-Maladrerie</b>	Donnons-nous rendez-vous (Mdq Chalet)	Donnons-nous rendez-vous (Mdq Chalet) Éducation à l'écocitoyenneté (Mdq Chalet) Médiation pied d'immeuble (Ligue 51)	Médiation pied d'immeuble (Ligue 51) Festi'Juillet (Mdq Chalet) Graines de citoyens (Mdq Chalet)
<b>Territoire QPV</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Orgeval</b>	La navette d'Orgeval (Créadev) Réseau solidaire (Mdq Orgeval) Parcours des Essences (Reims habitat)	Orgeval Spectacul'art (Créadev)	Développement durable à Orgeval en vidéo (Mdq Orgeval) Parler d'Orgeval 2022 (Créadev)
<b>Europe</b>	Médiation pied d'immeuble (Ligue 51) Les Natur'Elles (Mdq Cernay)	Médiation pied d'immeuble (Ligue 51) Les Natur'Elles (Mdq Cernay) Solid'Air (Mdq Cernay)	Le handball s'invite dans vos quartier (Europe Club Handball) Médiation pied d'immeuble (Ligue 51) Le Voisin Atout (Mdq Cernay)
<b>Multi-territoires</b>	ARAR (Armée du Salut) Hactivateur Urbain – multiterritoires (TRAC)	ARAR (Armée du Salut) Homo-Hactiviste – multiterritoires (TRAC)	ARAR (Armée du Salut) I.C.I. Interventions Circassiennes Interquartiers (TRAC)
<b>Projets suivis, financés, accompagnés ou portés</b>	14	19	17

### 6.1 LE CONTEXTE :

Les orientations de la loi du 21 février 2014 portant réforme de la politique de la ville sont susceptibles d'avoir, par elles-mêmes, un impact favorable sur la santé des habitants en agissant sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé.

L'action publique dans les quartiers doit également veiller à développer la promotion de la santé et de la prévention, doit promouvoir l'éducation à la santé, favoriser l'accès aux soins et enfin contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

La politique régionale de santé conduite par l'ARS Grand Est est mise en œuvre à l'échelle de territoires infrarégionaux pertinents et en articulation avec l'ensemble des institutions, collectivités et acteurs de santé.

L'objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé est une priorité d'action transversale qui guide les politiques de santé de droit commun tant en matière d'offre de soins, de prévention que d'accompagnement médico-social.

Le contrat local de santé (CLS) constitue le volet santé du contrat de ville. Une action coordonnée des acteurs des politiques publiques peut créer à l'échelle des quartiers prioritaires un contexte favorable à la santé et au bien-être de la population.

Les contrats de ville doivent permettre de construire une stratégie locale de promotion de la santé dont l'objectif est de réduire les inégalités sociales et environnementales de santé. Ainsi, d'un point de vue général, le volet santé doit comporter des interventions spécifiques mais aussi des dispositions d'articulation avec les autres volets du contrat. En particulier, la promotion de la santé comme mieux-être individuel et collectif doit pouvoir s'appuyer sur une démarche locale de développement social.

Le contrat ville 2015-2020 prévoyait sur l'axe santé la stratégie suivante :

#### Axes stratégiques :

- Réduire les inégalités d'accès aux soins
- Favoriser les actions de prévention et promotion de la santé

#### Objectifs opérationnels :

- Renforcer la réduction des risques
- Améliorer la prise en charge des personnes ayant une souffrance psychique
- Promouvoir la santé et l'accès à la prévention

#### Fiches d'orientation :

- Développer des actions en faveur de la réduction des risques
- Favoriser les projets de santé en lien avec la MSP d'Orgeval
- Mettre en place des actions luttant contre les inégalités de santé dans le domaine de la santé mentale
- Développer les compétences psychosociales dès le plus jeune âge
- Lutter contre les addictions
- Mettre en place des actions de prévention à partir des besoins identifiés par les professionnels de santé intervenant auprès des habitants
- Promouvoir des dépistages des cancers en lien avec les structures de proximité

## 6.2 HISTORIQUE DES CONTRATS LOCAUX DE SANTE (CLS) :

### Contrat local de santé première génération (2013-2016)

- Axe 1 : Santé Environnement
- Axe 2 : Gestion des risques et accès aux soins
- Axe 3 : Santé mentale et Qualité de vie urbaine
- Axe 4 : Promotion de la santé et accès à la prévention

### Contrat local de santé deuxième génération (2017-2022)

- Axe 1 : Environnement favorable à la santé
- Axe 2 : Accès aux soins et prévention des risques sanitaires
- Axe 3 : Mise en réseau des acteurs de la santé mentale
- Axe 4 : Prévention, promotion et éducation pour la santé

Les axes transversaux du CLS : Coordination / Communication / Coopération Décentralisée en santé / Observation

Ce dernier contrat ne compte pas moins de 54 actions mises en œuvre sur la commune de REIMS dont 7 actions spécifiques sur les quartiers prioritaires de la ville. Il est à noter que 80% des actions du CLS ont pu se maintenir malgré la crise sanitaire. Ainsi, une fiche action spécifique est venue compléter le CLS 2+, pour formaliser la réponse du territoire visant à soutenir l'inter-modularité d'acteurs face aux futures crises sanitaires.

## 6.3 LES ACTIONS SPECIFIQUES DU CLS 2+ REALISEES EN QPV :

N° FA	Titre	Porteur	Public	Description
3.4	Activité physique à domicile des personnes âgées	Domisiel	Personnes âgées en solitude / retour d'hospitalisation	Lutter contre le repli sur soi des personnes âgées en travaillant sur leur mobilité
3.5	« Les amis de mon jardin » compétences psychosociales et estime de soi	Partages 51	Enfants scolarisés	Jeu de société autour des compétences psychosociales et l'estime de soi
4.4	Accompagnement des étrangers vers les dispositifs de santé	Femmes Relais	Personnes étrangères	Forum santé
4.5	Promotion santé à Orgeval	Association Santé Orgeval	Personnes du groupe d'alphabétisation d'Orgeval	Ateliers santé
4.8 Nouvelle FA	Prévention solaire	Ligue Contre le Cancer	Enfants / familles	Jeu avec les conseils de prévention solaire dans les maisons de quartier
4.9	Octobre Rose – dépistage cancer sein	Ligue Contre le Cancer	Femmes et public ACIP	Intervention / création d'objets dans les maisons de quartier
4.14	Formation acteurs relai en éducation pour la santé	IREPS	Professionnels du quartier	Formation des professionnels mettant en place des actions auprès du public au sein d'un même quartier

En complément, d'autres actions du CLS ont également permis de toucher des habitants des 7 QPV.



## Des cahiers de quartier :

L'Observatoire Local de Santé a produit des données de santé par quartier, avec une iconographie favorisant la compréhension des enjeux et la participation citoyenne.

## 6.4 LES STRUCTURES SANITAIRES ET MEDICO-SOCIALES PRESENTES EN QPV OU QUARTIERS VECUS :

### Centre de soins infirmiers :

- CSI ORGEVAL ;
- CSI QUARTIER CROIX ROUGE ;
- CSI LOUVOIS (secteur Châtillons) ;

### Maison de santé :

- MSP ouverte Reims Orgeval
- MSP en projet Quartier Sainte-Anne et les Châtillons

### SSIAD :

- SSIAD de la Croix Rouge Reims
- SSIAD d'Orgeval
- SSIAD LES TROIS PILIERS

## 6.5 LES PERSPECTIVES :

Le contrat local de santé de la ville de Reims rentre dans une nouvelle phase, en effet, une évaluation du CLS 2+ est en cours de réalisation depuis le début de l'année 2022. Une seconde période de concertation auprès des habitants est prévue au deuxième semestre 2022.

D'ores et déjà, des enjeux prioritaires émergent suite aux réunions thématiques organisées après des acteurs.

### **Constats :**

- Hausse des troubles psy, augmentation des publics « nouveaux » ;
- Développement d'une crise de la solitude, impactant notamment les publics invisibles ;
- État de santé dégradé pour les publics les plus précaires (accès aux soins) ;
- Problématiques spécifiques pour les publics jeunes, avec émergence de pratiques mettant en danger ;
- Interrogation sur la démographie médicale ;
- Différences importantes entre quartier/territoire. Rôle important des Maisons de Quartier ;
- Complexité dans l'accès aux soins/droits/dépistage ;
- Impact négatif du numérique : outil éloignant certains publics de l'accès aux droits.

### **Propositions :**

- Importance de la proximité : décliner les actions du CLS à l'échelle du quartier ;
- Développer l'accompagnement des personnes les plus éloignées ;
- Améliorer l'« aller vers », exemple du vaccinobus, par la création d'outils mobiles ;
- Développer l'accessibilité des lieux ;
- Développer la communication avec les professionnels de santé ;
- Développer une politique publique à hauteur des constats en santé mentale (élargir au bien être) ;
- Recréer du lien social, développer l'accès à la nature, prendre en compte les enjeux liés à l'alimentation (nutrition, APS adaptées) ;
- Mettre en place un accompagnement éducatif et social, basé sur des coopérations plus fortes ;
- Agir en prévention vers la petite enfance ;
- Agir en direction des populations éloignées : accès aux soins ;
- Développer des approches de promotion de la santé pour atteindre un public plus large ;
- Encourager la participation des habitants.

Le CLS 3 sera signé au premier semestre 2023.

Pour étayer les éléments susmentionnés, vous trouverez ci-après les données quantitatives actualisées en 2021 de l'observatoire local de santé.

[Observatoire Local de la Santé, actualisation 2021 | Audrr](#)

### NOTE DU PARQUET DE REIMS

#### CONTRAT DE VILLE DE REIMS 2015-2022

##### Bilan et propositions judiciaires pour le prochain contrat de ville

La présente note a pour objet au travers de deux sujets d'analyser les pistes de travail judiciaire susceptibles d'être développées dans le prochain contrat de ville au regard de la situation locale et des priorités affichées dans le cadre du contrat de ville actuel comme du prochain.

Il apparaît selon moi essentiel que l'intervention judiciaire en matière de prévention de la délinquance, se centre en étroite collaboration avec d'autres partenaires sur la question de l'accompagnement des mineurs.

##### **Propos liminaire: thématiques exclues volontairement du champ de réflexion judiciaire:**

Je n'ai pas souhaité à ce stade investiguer dans trois domaines, les violences conjugales, les travaux d'intérêt général (TIG) et la question de la lutte contre la radicalisation.

S'agissant des violences conjugales, je ne trouve pas de spécificité pénale en lien avec les quartiers de la politique de la ville. Ce sujet touche tous les publics, tous les âges, et tous les territoires, a pris une ampleur très conséquente au fil des années, et près d'une quinzaine de dispositifs de prise en charge des victimes, des auteurs et des enfants témoins de ces faits sont aujourd'hui développés sur le plan judiciaire sur tout le ressort judiciaire.

Nous avons de très nombreux dispositifs qui ressortent du droit commun, et si je devais cibler des territoires ou des populations sans doute moins prises en compte, je ciblerais les territoires ruraux et les catégories socio professionnelles les plus favorisés, deux domaines géographique et thématique dans lesquels nous intervenons sans doute insuffisamment, mais qui sont à rebours du contrat de ville.

Le seul sujet qui pourrait se présenter serait celui d'une prise en compte des mineurs témoins de violences conjugales et qui vivraient dans les quartiers de la politique de la ville. Ces mineurs, qui appartiennent souvent à des familles déjà défavorisées, et qui peuvent alors cumuler les handicaps, pourraient être utilement pris en compte dans le cadre de groupes de paroles organisés par l'association Paroles de parents (cf. plus bas), en plus du suivi judiciaire dont il font l'objet dans le cadre du droit commun (analyse des traumatismes, et évaluation de leur préjudice, désignation d'un administrateur ad hoc, et d'un avocat payé sur frais de justice, possibilité d'ouverture de mesures d'assistance éducative en lien avec l'aide sociale à l'enfance et le tribunal pour enfants).

S'agissant des travaux d'intérêt général, il me paraît hautement préférable de multiplier les partenaires, et les typologies d'emplois (ce qui est justement fait sur le Grand Reims avec le soutien actif des collectivités mais aussi des administrations, des organismes et/ou des entreprises publiques d'accueil), plutôt qu'envisager un développement concentré de ces TIG sur les quartiers politiques de la ville.

Enfin, s'agissant de la prévention du phénomène de la radicalisation, le sujet n'est pas prioritairement pénal et il ne m'a pas semblé que, notamment s'agissant des mineurs, nous avons une problématique particulière en la matière sur Reims et sur les quartiers de la politique de la ville.

Mais je suis tout prêt à participer à une réflexion partagée sur ce dernier point si un sujet se faisait jour avec un volet pénal et était porté par un partenaire.

##### **Domaines d'intervention judiciaires à développer dans le cadre du contrat de ville:**

Les deux domaines dans lesquels il apparaît pertinent d'intervenir spécifiquement sur les quartiers de la politique de la ville en matière de prévention de la délinquance sont, pour le parquet de Reims:

- La lutte contre les usages et trafics de produits stupéfiants
- La prévention des comportements parentaux déviants

Ces deux thématiques concernent prioritairement les jeunes, et notamment les mineurs, ce qui explique que les développements au titre de la politique pénale de prévention de la délinquance soient orientés en direction de ce public cible.

##### **LA LUTTE CONTRE LES USAGES ET TRAFICS DE PRODUITS STUPEFIANTS :**

La ville de Reims, par sa taille, par sa situation géographique (proximité de la région parisienne, proximité frontalière, grande métropole infra régionale), sa structuration de populations, est un lieu particulièrement touché par les consommations et les trafics de produits stupéfiants.

Ainsi, nous avons à faire face à des poly consommations et poly trafics.

- Herbe et résine de cannabis, y compris cannabiculture
- Cocaïne, en provenance le plus souvent de la Guyane
- Héroïne

Les produits sont de bonne, voire de très bonne qualité, et sont malheureusement de moins en moins chers.

Les produits sont en quantités abondantes.

Les dossiers enregistrés ont montré que des quantités importantes de produits stupéfiants étaient acheminées sur Reims, en vue d'une consommation locale, mais aussi d'une consommation régionale décentralisées, Reims étant un lieu de conservation et d'approvisionnement pour une part non négligeable dans la région (liens avec les Ardennes, le Nord de la France, ou encore la région nancéienne).

Par ailleurs, au cours de ces dernières années, et notamment entre 2017 et 2019, la ville de Reims, notamment dans un certain nombre de quartiers dits sensibles, a connu des opérations de règlements de compte, et des luttes entre groupes qui étaient manifestement en lien direct avec le trafic de produits stupéfiants (qu'il s'agisse de dettes de stupéfiants ayant pu conduire à certains règlements de comptes, y compris par armes à feu, ou de conquêtes de territoire faisant intervenir des groupes rivaux, y compris avec la participation de mineurs).

Si tous les phénomènes de bandes dans certains quartiers ne sont pas liés au sujet du trafic de produits stupéfiants, certains faits graves y ont été étroitement associés.

Outre une désocialisation, la consommation et les trafics de produits stupéfiants génèrent également d'autres types d'infractions, de type violences, vols, blanchiment...mais également augmentent le sentiment d'insécurité et d'exaspération de la part d'une population parfaitement insérée, ce qui pourrait à terme créer de nouvelles difficultés et autres formes de violences comme cela a pu se faire jour sur d'autres collectivités (ex expéditions punitives contre les consommateurs ou les trafiquants de rue).

Face à constat, de très nombreuses opérations ont été menées par les forces de l'ordre et l'autorité judiciaire:

- Lutte contre le deal de rue
- Démantèlement de réseaux et de trafics
- Accroissement de la sévérité des sanctions pénales, y compris au titre des saisies et confiscations
- Multiplication des opérations de contrôles
- Fort partenariat entre forces de sécurité intérieure
- Mise en place d'un groupe de lutte et de traitement de la délinquance spécifiquement dédiée au pilotage des procédures judiciaires au parquet de Reims
- Politique dynamique pour lutter contre les usages de produits stupéfiants (expérimentation locale, puis généralisation de l'amende forfaitaire délictuelle), et mise en place de mesures alternatives aux poursuites pour les usagers primo délinquants (mesures alternatives aux poursuites avec obligation d'effectuer un stage de sensibilisation aux risques et dangers des produits stupéfiants notamment en direction des mineurs).

A titre d'information, les statistiques judiciaires qui concernent tout le ressort judiciaire, étant précisé que 80 à 85% des affaires pénales sont orientées au parquet par le seul commissariat de Reims) sont les suivantes:

En matière de trafics: 320 dossiers enregistrés en 2019, 270 en 2021

En matière d'usage: 879 dossiers enregistrés en 2019, 506 dossiers enregistrés en 2021

En matière d'amende forfaitaire pour usage de stupéfiants:

115 dossiers en 2020 (procédure créée courant 2020), et 365 dossiers en 2021 (année pleine).

Si le nombre de trafics judiciairisés a diminué, il reste à un niveau très élevé, tandis que le nombre de faits d'usage s'est stabilisé à un haut niveau entre 2019 et 2021 (puisque'il faut ajouter aux faits d'usages recensés par le parquet en 2021 les 365 amendes forfaitaires soit 871 faits en 2021 contre 879 en 2019).

Il paraît aujourd'hui indispensable, compte tenu de la problématique directe et indirecte générée par les usages et trafics de produits stupéfiants, prioritairement sur les quartiers sensibles de la ville de Reims, tout en tenant compte du fait que ces problématiques irriguent également le reste du secteur, de renforcer les dynamiques préventives dans le cadre du prochain contrat de ville.

#### **A) La sensibilisation des plus jeunes aux dangers des stupéfiants:**

Le parquet a mis en place, en partenariat avec les forces de l'ordre (qui par ailleurs ont des actions spécifiques de prévention à destination des scolaires), de l'inspection d'académie, et de la direction diocésaine, depuis 2016 deux

actions à destination des plus jeunes:

-les actions prévention-contrôle dans une douzaine d'établissements scolaires du ressort judiciaire (zone police comme gendarmerie) où certaines classes font l'objet d'une action de sensibilisation par les FSI, sur les dangers des consommations de produits stupéfiants, puis quelques semaines plus tard font l'objet d'un contrôle in situ avec passage du chien anti stupéfiants.

L'ensemble des actions de prévention stupéfiants doit s'inscrire dans un programme beaucoup plus vaste de prévention et de sensibilisation en faveur de la lutte contre les usages et les usages -revente de produits stupéfiants.

**C'est pourquoi, il est suggéré :**

- **De multiplier les actions de contrôle à l'initiative des chefs d'établissement dans les établissements scolaires des quartiers de la politique de la ville, avec réponse systématique de type mesure alternative pour tous les usagers primo délinquants, et réponse pénale graduée pour les autres.**
- **De prioriser les actions de prévention-contrôle anti stupéfiants en direction des établissements, collèges et lycées, des quartiers concernés par le contrat de ville, sur la base d'un volontariat actif de ces établissements, volontariat qui peine encore à se développer malgré 6 années de recul avec des établissements plus "traditionnels".**
- **De maintenir la politique pénale suivant laquelle tout mineur qui fait l'objet, dans les quartiers politique de la ville, d'une procédure d'usage de stupéfiants fasse à minima l'objet d'une mesure alternative de type stage de sensibilisation aux dangers et risques en matière de conduites addictives et ce avec déferrement systématique pour s'assurer de la rapidité de la réponse pénale.**

#### **B) La sensibilisation les mineurs au respect de la loi-les ateliers droits et devoirs :**

Le parquet de Reims a mis en place en 2017, une action de sensibilisation à destination de deux classes de primaire afin de leur faire mieux connaître la justice pénale des mineurs: action composée d'interventions en classe de la brigade des mineurs, du barreau de Reims, de la PJJ, des magistrats du siège et du parquet, à l'occasion de divers modules.

Cette action se termine par l'assistance des deux classes à un procès fictif du tribunal pour enfants en juin de chaque année au palais de justice de Reims, procès joué par des professionnels (magistrats, avocats, greffiers) et des lycéens des classes théâtre du ressort.

Ainsi en 2017-2018, ce sont deux classes de CM1 de l'école Dauphinot qui ont bénéficié du dispositif, en 2018-2019 une classe de CM2 de l'école général CARRE et une classe de 6<sup>e</sup> du collège SCHUMAN, en 2019-2020 la crise a empêché la mise en œuvre de l'action, en 2020-2021 une classe de CM2 de l'école Prieur de la Marne et une classe de CM2 de l'école petit Bétheny, en 2021-2022 deux classes de l'école primaire Gilberte DROIT.

**Il est proposé, au titre des ateliers droits et devoirs:**

**D'intégrer les ateliers droits et devoirs dans le périmètre du contrat de ville, et de s'engager à ce que ces ateliers soient orientés sur deux classes d'écoles élémentaires situés en zone politique de la ville**

#### **II LA REPOSE AUX COMPORTEMENTS DÉVIANTS DES PARENTS :**

##### **A) Lutter contre le décrochage scolaire par le biais de la prévention de l'absentéisme scolaire:**

Par ailleurs, afin de mieux prendre en compte la question du décrochage scolaire, dans son acception judiciaire qui est relative à l'obligation d'assiduité scolaire, le parquet de Reims, la ville de Reims, l'éducation nationale ont signé en 2018 un partenariat relatif à la lutte contre l'absentéisme scolaire qui prévoit:

- Le signalement par l'éducation nationale des situations d'absentéisme au plus tôt, notamment dans les quartiers les plus sensibles de Reims.
- La mise en place du rappel à l'ordre (RAO) des parents par le maire à titre de mesure alternative de premier niveau
- La prise en charge pénale des échecs des rappels à l'ordre pouvant alors donner lieu à poursuites pénales par l'officier du ministère public ou du parquet.

A titre d'information, sur l'année 2020-2021, la ville de Reims a tenu 6 séances de RAO avec 73 personnes convoquées, dont 38 étaient présentes. Durant cette même année scolaire, l'officier du ministère public, a reçu 128 signalements pour des faits contraventionnels d'absentéisme scolaire, dont 121 d'entre eux ont fait l'objet d'une ordonnance pénale et 7 dossiers ont fait l'objet d'un classement sans suite.

En effet, en cas d'échec du rappel à l'ordre, le procureur de la République met en place des mesures plus coercitives. Sur cette même période, seul 1 fait délictuel, pour non-respect de l'obligation d'inscription scolaire a été enregistré. Sur 2 dossiers ouverts en 2019, l'un d'eux a fait l'objet d'une condamnation suite à un échec de procédure alternative tandis que l'autre a fait l'objet d'une relaxe.

**Il est proposé:**

**Que ce dispositif à présent pérenne puisse s'inscrire parmi les outils référencés du prochain contrat de ville.**

***B) Prévenir toutes formes de défaillances parentales:***

- **L'accompagnement des parents par le biais du stage de responsabilité parentale:**

Le stage de responsabilité parentale, mesure alternative aux poursuites, a largement été développé par le parquet depuis de nombreuses années, en partenariat avec l'association La Sauvegarde, et était un des objectifs du contrat de ville.

En moyenne 3 stages ont lieu chaque année, pour 8 à 10 parents convoqués pour chaque session (avec participation financière des parents à hauteur de 45€).

En 2021, 1/3 du public concerné par les stages de responsabilité parentale étaient domiciliés dans les quartiers politique de la ville).

Il est largement utilisé pour répondre à des situations de parents faisant preuve de violences légères, oui qui paraissent dépassés et démunis face aux comportements de leurs enfants, et qui apparaissent comme globalement défaillants.

**Il est proposé:**

**De poursuivre le développement des stages de responsabilité parentale comme mesure alternative, notamment, prioritairement en direction des parents domiciliés dans les quartiers politique de la ville**

- **L'accompagnement des enfants témoins de violences conjugales:**

Le parquet a mis en place depuis 2018 un dispositif spécifique pour la prise en charge des enfants témoins de violences conjugales, dans un processus strictement judiciaire.

Ce dispositif n'est pas spécifique aux mineurs demeurant dans les quartiers politique de la ville.

Certains de ces mineurs font par la suite l'objet d'une prise en charge non judiciairisées au titre de l'accompagnement proposé par l'association Paroles de parents, notamment par le biais de groupes de paroles.

**Il est suggéré le dispositif suivant:**

**Si l'association Paroles de parents souhaitait mettre en place un dispositif spécifique pour les mineurs domiciliés au sein des quartiers politique de la ville, en partenariat avec la maison des femmes et France victimes 51, le parquet serait tout à fait disposé à s'y associer afin de permettre une prise en charge concertée mêlant cadre judiciaire et extra judiciaire dans une logique de secret partagé.**

Reims, le 14 juin 2022

Le procureur de la République

Matthieu BOURRETTE